

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses**DE LA DETTE PUBLIQUE,****Pour l'Exercice 1840.**



NUMÉROS des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pement des articles.		
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Intérêts de la dette.</i>			
1	1	Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire.	fr. 305,947 08
	2	Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c ^s (fl. 5,000,000) à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839	9,970,118 41
2	1	Intérêts de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831.	5,040,000 "
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	1,008,000 "
3	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriérés pour les exercices clôturés	
4	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1830	1,200,000 "
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	300,000 "
5	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 5 mai 1838	1,525,524 "
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	508,508 "
7	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
8	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , à 5 p. o/o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt général de commerce à Anvers	74,074 07
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	14,814 81
9	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante	
10	"	— arriérés pour l'exercice 1839	
11	"	— de la dette viagère	
12	"	— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	
13	"	— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	
TOTAUX.			fr.
CHAPITRE II.			
<i>Rémunérations.</i>			
1	1	Pensions ecclésiastiques	560,000 "
	2	— civiles	500,000 "
	3	— civiques	220,000 "
	4	— militaires	1,805,000 "
	5	— de l'ordre Léopold	25,000 "
	6	Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés	5,000 "
2	1	Traitements d'attente	48,711 13
	2	— ou pensions supplémentaires	59,197 89
	3	Secours annuels	8,186 24
3	"	Subvention à la caisse de retraite	
4	"	Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande	
5	"	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande.	
6	"	Arriéré pour 1830 en faveur des orphelins Bazel.	
TOTAUX A REPORTER.			fr.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS diminution alloués pour 1840.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
10,276,003 49	"	10,276,003 49	611,804 17	9,664,160 32	"		a) Le crédit demandé de fr. 10,276,003 49 est destiné à payer les sommes réclamées les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1839. La somme à payer est de 5,000,000 de francs en fr. 10,382,010 58 mais il a déjà été alloué au Budget de l'exercice 1839, une somme de francs 205,047 09 et pour le semestre de la route inscrite au livre auxiliaire émis au 1^{er} janvier 1840, au total donc la déduction de celle-ci-là, soit fr. 10,276,063 49
0,048,000 "	"	0,048,000 "	4,985,058 21	" (a)	4,985,058 21		
125,000 "	"	125,000 "	6,048,000 "	"	" (b)		
1,500,000 "	"	1,500,000 "	128,000 "	"	3,000 "		
5,500 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	" (c)		
2,034,032 "	"	5,500 "	6,000 "	"	500 "		
35,000 "	"	2,034,032 "	2,034,032 "	"	" (d)		
88,888 88	"	35,000 "	40,000 "	"	5,000 "		
1,000,000 "	"	88,888 88	88,888 88	"	"		
"	500,000 "	1,000,000 "	150,000 "	850,000 "	"		
"	6,550 "	500,000 "	"	500,000 "	"		
"	25,000 "	6,550 "	7,000 "	"	450 "		
230,705 89	"	25,000 "	25,000 "	"	"		
		230,705 89	230,705 89	"	"		
21,343,190 26	531,650 "	21,874,740 26	15,854,579 15	11,014,160 32	4,094,008 21		e) Diminution provenant de l'extinction des pensions. f) Dans la somme demandée se trouvent compris tous les titulaires. g) La somme à payer sur ce crédit sera restituée au Trésor lorsque les fonds de la caisse, restés en Hollande, auront été remboursés. h) L'augmentation de fr. 4,232 80 est provient de la somme revenant aux héritiers de feu M. Barcel, et qui avait été distraite à tort du crédit demandé pour 1839 : c'est donc fr. 2,116 40 et pour 1839, et pareille somme pour 1840.
2,970,000 "	5,000 "	2,975,000 "	3,000,000 "	" (e)	25,000 "		
"	114,095 26	114,095 26	50,000 "	64,095 26	" (f)		
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"	"		
"	400,000 "	400,000 "	400,000 "	"	" (g)		
"	8,465 60	8,465 60	6,349 20	4,232 80	" (h)		
"	2,116 40	2,116 40					
24,513,190 26	1,061,227 26	25,574,417 52	19,510,928 35	11,082,497 38	5,019,008 21		

NUMÉROS de		BÉNÉFICIAIRES des dépenses		BÉNÉFICIAIRES des dépenses	
Articles de la loi.		Dévelop- pements des articles.		BÉNÉFICIAIRES des dépenses	
				REPORTS. . . . fr.	
				CHAPITRE III.	
				<i>Fonds de dépôts.</i>	
1	1	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	140,000 »		
	2	— arriérés des mêmes capitaux sur les exercices clôturés	4,000 »		
2	1	— des cautionnements des comptables belges inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam.	13,000 »		
	2	— arriérés des mêmes cautionnements sur les exercices clôturés	5,000 »		
3	»	Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissements de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés.			
4	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, accises, etc.	162,000 »		
	2	— arriérés sur les mêmes capitaux restés à payer sur les exercices clôturés	2,000 »		
5	»	— des consignations faites dans les caisses du Gouvernement de Belgique.			
6	»	— et remboursement des consignations dont les fonds sont encore en Hollande.			
				TOTAUX. . . . fr.	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

3

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS d'oues POUR L'EXERCICE 1839	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	Observations
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
24,513,190 26	1,061,227 26	25,574,417 52	19,510,028 35	11,082,497 38	5,019,008 21		a) Ce crédit ne doit être considéré que comme une avance à faire par le Trésor; la somme à payer devra être remboursée par le fonds spécial des cautionnements et comme telle, elle est renvoyée au Budget des Voies et Moyens.
140,000 "	4,000 "	144,000 "	150,000 "	"	a) 6,000 "		b) La somme qui sera payée sur ce crédit sera remboursée au Trésor, en conséquence le montant de ce crédit est porté au Budget des Voies et Moyens.
13,000 "	5,000 "	18,000 "	14,000 "	4,000 "	b) "		c) Même observation que ci-dessus.
60,000 "	"	60,000 "	70,000 "	"	c) 10,000 "		d) L'augmentation du chiffre de cet article provient de la majoration progressive des capitaux versés pour cautionnements et des intérêts demeurés à liquider sur des exercices clos.
162,000 "	2,000 "	164,000 "	160,000 "	4,000 "	d) "		e) La somme à payer sur ce crédit sera remboursée au Trésor par le fonds de consignations; en conséquence on a porté le montant de ce crédit au Budget des Voies et Moyens.
80,000 "	"	80,000 "	50,000 "	30,000 "	"		
30,000 "	"	30,000 "	50,000 "	"	e) 20,000 "		
24,988,190 26	1,072,227 26	26,070,417 52	20,004,928 35	11,120,497 38	5,055,008 21		
DIFFÉRENCE EN PLUS . . .				6,065,489 17			

6

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1840.



8

Livr. N° 1.

Emprunt de Fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1839.

$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt fr.	504,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} mai 1839, des obligations amorties; $2\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 8,453,552.	211,338	80	} 715,338 80
$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt	504,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} novembre 1839, des obli- gations amorties; $2\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 9,134,960	228,374	»	} 732,374 »*
TOTAL fr.			1,447,712 80
Sur cette somme il a été employé			699,284 68
Reste à appliquer à l'amortissement de l'exercice 1839			<u>748,428 12</u>

* Dans le cas où le cours de l'emprunt permettrait d'effectuer, avant le 1^{er} novembre 1839, un rachat d'obligations pour l'amortissement, cette somme de 732,374 francs serait majorée du montant d'un semestre d'intérêts des obligations rachetées.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} OCTOBRE 1839.

Capital primitif de l'emprunt	100,800,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1839 et jouissances antérieures	9,134,960	»
Restant du capital. fr.	<u>91,665,040</u>	»

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1840, du montant de la dotation annuelle de 1,008,000 francs augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1840, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

État N° 2.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1839.

1 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	}	167,040	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} janvier 1839, des obligations amorties; 2 p. % de 852,000 francs	17,040	»			
1/2 p. % du capital de l'emprunt	150,000	»	}	170,740	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} juillet 1839, des obligations amorties; 2 p. % de 1,037,000 francs	20,740	»			
TOTAL. fr.				337,780	»

NB. Cette somme de 337,780 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 365,454 37 c., avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} OCTOBRE 1839.

Capital primitif de l'emprunt	30,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1839 et jouissances antérieures	1,037,000	»
Restant du capital de l'emprunt. fr.	28,963,000	»

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1840, du montant de la dotation annuelle de 300,000 francs augmenté des intérêts des capitaux rachetés et de ceux à racheter avant le 1^{er} juillet 1840, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

Étât N° 3.

Emprunt de fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1839.

$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt fr.	254,254 »	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} février 1839, des obligations amorties; 1 $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 183,800	2,757 »	} 257,011 »
$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt	254,254 »	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} août 1839, des obligations amorties; 1 $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 741,800.	11,127 »	} 265,381 »
TOTAL. fr.	522,392 »	

NB. Cette somme de 522,392 francs a été employée à racheter un capital nominal de 741,800 francs, avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} OCTOBRE 1839.

Capital primitif de l'emprunt fr.	50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1839 et jouissances antérieures	741,800 »
Restant du capital. fr.	50,109,000 »

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1840, du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1840, dont le chiffre exact ne peut être déterminé.

État N° 4.

CAISSE DE RETRAITE. — Exercice 1840.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Retenues sur les traitements et remises	fr.	390,000	»
2° Part dans les amendes et confiscations en matière de douane		30,000	»
3° Contributions volontaires pour admission de services étrangers, etc. .		30,000	»
TOTAL.		fr.	450,000 »

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Pensions accordées jusqu'au 6 septembre 1839, déduction faite des extinctions connues		1,068,455	»
2° Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1840.		25,000	»
		Fr.	1,093,455 »
Extinctions présumées.		30,000	»
Reste.		fr.	1,063,455 »

RÉCAPITULATION.

Dépenses		1,063,455	»
Recettes		450,000	»
Insuffisance.		fr.	613,455 »

Livre N° 3.

FONDS DES VEUVES.

ÉTAT nominatif des personnes qui, par suite de décès survenus depuis le 1^{er} octobre 1830, réclament le paiement d'une pension sur la caisse du fonds des veuves et orphelins, créée en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814, et qui produisent la preuve de leurs droits par un certificat de participation à ladite caisse, par suite des contributions payées jusqu'en 1830, conformément au règlement arrêté pour cet établissement spécial sous le Gouvernement précédent.

	TRAITEMENT proportionnel.	MONTANT DE LA PENSION	
		EN FLORINS	EN FRANCS
Les enfants Mousnier.	1,400	350	740 74
La veuve Dewez, née Kaieman.	3,000	750	1,587 30
La veuve Hoffman, née Raguet.	1,100	275	582 01
La veuve Delcambre, née Esser.	700	175	370 37
La veuve Demetzer, née Bastin.	600	150	317 46
La veuve Chatelain, née De Stryker.	400	100	211 64
La veuve Hanciau, née Goffin.	1,300	325	687 83
La veuve L'Ortye, née Le Louchier.	3,500	875	1,851 85
La veuve Bareel, née Van Ruymbeke, décédée, mais représentée par ses enfants.	4,000	1,000	2,116 40
TOTAL.	16,000	4,000	8,465 60

ÉTAT N° 6.

ÉTAT

De situation des inscriptions au registre général des cautionnements versés en numéraire, en vertu de l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 23 novembre 1830, pour servir à établir la somme nécessaire au paiement des intérêts pendant l'année 1840.

Les inscriptions existantes au 1 ^{er} août 1839, pour versements faits pendant 1838 et les années antérieures, déduction faite des remboursements effectués, s'élèvent à 3,014,588 francs; intérêts à 4 pour cent. . . fr.	120,583	52
Versements présumés en 1839, et ceux déjà faits pendant les années antérieures, et non encore inscrits 450,000 francs; intérêts pour 1840 à 4 pour cent	18,000	»
Versements présumés en 1840, 425,000 francs; intérêts proportionnels à payer sur cette somme	11,400	»
Intérêts des versements faits et à faire pour garantie du paiement de droit d'accises, de douanes, etc	12,000	»
Ensemble. fr.	161,983	52

ÉTAT N° 7.

CONSIGNATIONS

FAITES AU GOUVERNEMENT BELGE.

ÉTAT GÉNÉRAL

*De la situation de la Caisse des Consignations courantes (loi du 28 nivôse an XIII),
au 30 juin 1839.*

CONSIGNATIONS

CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES du 1 ^{er} semestre de 1839.	RESTANT À REMBOURSER au 31 décembre 1838.	TOTAL GÉNÉRAL.
Anvers	4,125 98	33,063 28	37,189 26
Malines	2,036 61	18,708 58	20,745 19
Turnhout	2,073 86	"	2,073 86
Bruxelles.	281,699 03	353,624 76	637,323 79
Louvain	20,825 "	53,818 86	74,643 86
Nivelles	"	3,000 "	3,000 "
Bruges	30,066 46	131,988 57	162,055 03
Courtrai	4,783 66	22,491 69	27,275 03
Furnes	231 53	3,089 68	3,321 21
Ypres	745 40	19,635 08	20,400 48
Gand	155,902 24	308,295 68	464,197 92
Audenaerde.	5,247 23	25,840 72	30,587 95
Termonde	566 45	22,456 64	23,023 09
Mons	132,566 94	514,699 75	647,266 69
Charleroi.	15,968 41	204,202 79	220,171 20
Tournay	25,841 68	282,666 04	308,507 72
Liège	210,540 62	201,544 09	412,084 71
Huy	22,921 45	1,214 75	24,136 20
Verviers	14,621 "	17,192 01	31,813 01
Hasselt	18,426 68	20,036 52	38,483 20
Tongres	1,932 31	25,494 79	27,427 10
Arlon.	13,550 82	9,891 66	23,442 48
Marche	"	74,015 55	74,015 55
Neuf-Château	3,830 24	23,783 37	27,613 61
S ^t -Hubert	"	"	"
Namur	35,467 "	9,840 46	44,807 46
Dinant	"	6,966 45	6,966 45
TOTAL.	1,003,970 60	2,388,601 77	3,392,572 37
Bureaux cédés.			
Ruremonde	311 75	5,748 "	6,059 75
Diekirch	600 "	6,342 92	6,942 92
TOTAL GÉNÉRAL	1,004,882 35	2,400,692 69	3,405,575 04

COURANTES.

REMBOURSEMENTS	RESIL	PAYEMENTS	Observations.
INDIVIDUEL	REMBOURSEMENT	DIVERS	
pendant le 1 ^{er} trimestre de 1839	du 30 juin 1839	pendant le 1 ^{er} trimestre de 1839.	
500 ,	36,689 26	,	
6,174 12	14,871 07	443 34	
,	2 073 86	,	
47,032 30	390,291 29	636 80	
"	74 643 86	,	
,	3 000 "	,	
39,469 16	102,383 87	934 17	
"	27 273 83	,	
,	3,321 21	,	
,	20,400 48	"	
133,943 24	898,234 68	5,674 87	
27,711 27	2,876 68	4,101 36	
3,173 80	19,847 79	96 63	
128 874 93	518,301 71	3,762 99	
24,876 92	193,294 28	871 84	
2,013 60	306,493 92	230 96	
32 310 77	379,273 94	367 37	
7,417 36	16,718 64	,	
1,039 83	30,733 18	2 32	
,	88,483 20	,	
119 06	27,308 04	2 73	
"	23,442 48	,	
,	74,013 33	,	
347 34	27,066 07	38 41	
"	,	,	
"	44,807 46	,	
,	6,966 45	,	
497,726 06	2,894,846 32	17,113 51	
311 76	3,748 ,	,	
3,497 92	3,443 ,	170 98	
301,335 72	2,904,039 32	17,286 49	

ÉTAT N° 3.

Consignations dont les fonds sont en Hollande.

ÉTAT GÉNÉRAL de la situation annuelle de la Caisse des Consignations
(loi du 28 nivôse an XIII), période antérieure au 1^{er} octobre 1830.

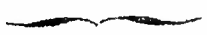
ANNÉES ou PÉRIODES.	REMBOURSEMENT en PRINCIPAL.	RESTANT A REMBOURSER à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS PAYÉS par ANNÉE OU PÉRIODE.	Observations.
1 ^{er} octobre. 1830. .	»	896,306 40	»	En rapprochant cette situation avec celles produites les années précédentes, on remarquera une variation dans l'ensemble, laquelle résulte de la vérification approfondie de ce dépôt, qui a eu lieu par suite de la liquidation à intervenir avec le Gouvernement hollandais.
4 ^e trimestre 1830. .	43,877 88	852,928 52	633 73	
Année . . 1831. .	243,799 15	609,129 37	14,833 73	
— 1832. .	85,513 31	523,616 06	13,326 85	
— 1833. .	118,076 71	405,539 35	37,427 88	
— 1834. .	17,467 40	388,071 95	3,593 76	
— 1835. .	6,636 61	381,435 34	2,842 23	
— 1836. .	26,370 04	355,065 30	5,777 68	
— 1837. .	22,684 40	332,380 90	8,129 74	
— 1838. .	13,478 10	318,902 80	3,969 03	
1 ^{er} semestre 1839. .	379 71	318,523 09	98 57	
TOTALX. . .	577,983 31		90,683 22	

DÉVELOPPEMENTS

DU Budget des Dépenses

DE LA COUR DES COMPTES,

Pour l'Exercice 1840.



DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.						
			Nombre d'agents	Appointements par an	Montant de la dépense	Total par service
Membres de la Cour.						
1		Le président.	1	6,349 20		
2		Les conseillers.	6	31,746 "	43,386 20	43 386 20
3		Le greffier	1	5,201 "		
		TOTAL.	8			
Personnel des bureaux.						
4		Allocation pour majorer le traitement du chef de division qui sera en même temps chargé des fonctions de commis-greffier.	"	500 "	500 "	
5		Un chef de division	1	3,500 "		
6		Un sous-chef, tenant l'indicateur-général	1	2,340 "		
7		Deux commis d'ordre et un expéditionnaire, aux traitements de 1,550 à 975 francs	3	4,025 "	14,021 "	
8	1 ^{re} DIVISION.	Un archiviste, chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'Etat	1	2,200 "		
9		Un commis d'ordre	1	700 "		
10		Un garde scel	1	1,353 "		
11		Un chef de division	1	3,500 "		
12		Un sous-chef.	1	2,340 "		
13	2 ^{ne} DIVISION.	Deux contrôleurs, aux traitements de 2,340 à 2,025 francs	2	4 365 "	15,315 "	
14		Un teneur de livres des fonds de l'Etat	1	1,575 "		
15		Trois vérificateurs, aux traitements de 1,885 à 800 francs.	3	3 535 "		65,000 "
16		Un chef de division	1	3,500 "		
17		Un sous-chef.	1	2,340 "		
18	3 ^{ne} DIVISION.	Un contrôleur des pièces de dépenses acquittées	1	2,025 "	20,080 "	
19		Un vérificateur en chef	1	2,025 "		
20		Sept vérificateurs, aux appointements de 1,885 à 700 francs	7	10,190 "		
21		Un chef de division	1	3,500 "		
22	4 ^{me} DIVISION.	Un sous-chef.	1	2,340 "	7,340 "	
23		Un teneur de livres	1	1,500 "		
		TOTAL	30			
24		Pour rétributions et travaux extraordinaires		2,000 "	2,000 "	
25		Huissiers, messagers, concierge et boute-feu, aux traitements de 1,272 à 852 francs		5,744 "	5,744 "	
Matériel et dépenses diverses.						
26		Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel etc.				16,900 "

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS PRÉLIMINAIREMENT ALLOUÉS POUR 1840.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
43,386 20	"	43,386 20	43,386 20	"	"		
65,000 "	"	65,000 "	65,000 "	"	"		
16,900 "	"	16,900 "	16,900 "	"	"		
TOTAL. . . .		125,286 20	125,286 20	"	"		

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Pour l'Exercice 1840.



ARTICLES	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
CHAPITRE I.					
Administration centrale.					
1	Traitement du Ministre	1	21,000	21,000	21,000
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	50	"	107,000	107,000
3	Matériel	"	"	15,000	15,000
4	Frais d'impression des recueils statistiques	"	"	4,000	4,000
5	Frais de route et de séjour	"	"	3,000	3,000
CHAPITRE II.					
Ordre judiciaire.					
COUR DE CASSATION. — Personnel.					
1	Premier président.	1	14,000	14,000	233,800
	Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
	Conseillers	16	9,000	144,000	
	Procureur-général	1	14,000	14,000	
	Avocats-généraux.	2	9,000	18,000	
	Greffier	1	5,000	5,000	
	Commis-greffiers	2	3,000	6,000	
	Huissiers-audienciers.	6	750	4,500	
	Messagers	2	600	1,200	
	Id.	1	700	700	
	Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500	
	Employé	1	1,200	1,200	
	Messager-huissier de salle	1	700	700	
Matériel et menues dépenses.					
2	La cour.	"	"	2,000	2,000
	Le parquet.	"	"	1,000	1,000

TOTAL 1 ^{er} ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1840.	Observations.
21,000	21,000	"	"		
107,000	107,000	"	"		
13,000	13,000	"	"		
4,000	4,000	"	"		
3,000	3,000	"	"		
233,800	233,800	"	"		
3,000	3,000	"	"		

CHIFFRE DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i>				
3	Premiers présidents	3	9,000	27,000	540,220
	Présidents de chambre	7	6,300	44,100	
	Conseillers	36	3,000	280,000	
	Procureurs-généraux.	3	9,000	27,000	
	Avocats-généraux.	3	6,300	18,900	
	Id.	4	6,000	24,000	
	Substituts	6	4,800	28,800	
	Greffiers	3	4,000	12,000	
	Commis-greffiers	14	2,500	35,000	
	Chefs du bureau au parquet.	3	2,500	7,500	
	Employés	9	1,200	10,800	
	Messagers des cours	4	530	2,120	
	Huissiers-audienciers.	11	500	5,500	
	Concierge	1	1,000	1,000	
	Id.	1	500	500	
	Id.	2	850	1,700	
	Messagers des parquets	3	600	1,800	
	Portier bout-feu	1	500	500	
	Présidences des assises	24	500	12,000	
	MATÉRIEL DES COURS.				
4	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	5,000	18,000
	Id. de Liège	"	"	5,000	
	Id. de Gand	"	"	5,000	
	Mobiliers pour les trois cours d'appel	"	"	3,000	
	TRIBUNAUX DE 1 ^{re} INSTANCE ET DE COMMERCE.				
	1 ^{re} CLASSE.				
	<i>Bruxelles, Liège, Gand et Anvers.</i>				
3	Présidents	4	4,800	19,200	229,680
	Vice-présidents	3	4,000	20,000	
	Juges d'instruction	6	3,730	22,380	
	Juges	24	3,200	76,800	
	Procureurs du roi.	4	4,800	19,200	
	Substituts	10	3,200	32,000	
	Greffiers.	4	2,800	11,200	
	Commis-greffiers	17	1,700	28,900	
	A REPORTER. fr.				229,680

TOTAL 1 ^{re} ARTICLE DU CRÉDIT demandé pour 1840	CRÉDITS Nouveaux pour l'exercice 1839	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1840	CRÉDITS d'ajournement Nouveaux pour l'exercice 1840	Observations
540,220	540,220	"	"		
18,000	18,000	"	"		
"	"	"	"		

ARTICLE DU BUDGET.	NATURE DES DÉFENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	MONTANT		TOTAL
			PAR AN.	ET LA RÉTROS.	PAR SERVICE.
	REPORT. fr.				229,680
	2 ^{me} CLASSE.				
3 suite.	<i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
	Présidents	7	4,200	29,400	260,620
	Vice-présidents	6	3,500	21,000	
	Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
	Juges	29	2,800	81,200	
	Procureurs du roi	7	4,200	29,400	
	Substituts	13	2,800	36,400	
	Greffiers	7	2,000	14,000	
	Commis-greffiers	22	1,200	26,400	
	3 ^{me} CLASSE.				
	<i>Sudenarde, Charleroi, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
	Présidents	8	3,600	28,800	180,900
	Vice-président	1	3,000	3,000	
	Juges d'instruction	8	2,800	22,400	
	Juges	18	2,400	43,200	
	Procureurs du roi.	8	3,600	28,800	
	Substituts	9	2,400	21,600	
	Greffiers.	8	1,800	14,400	
	Commis-greffiers	17	1,100	18,700	
	4 ^{me} CLASSE.				
	<i>Dinant, Fumes, Huy, Marche, Neuf-Château, Nivelles et Turnhout.</i>				
	Présidents	7	3,030	21,330	116,430
	Juges d'instruction	7	2,430	17,130	
	Juges	9	2,100	18,900	
	Procureurs du roi.	7	3,030	21,330	
	Substituts	8	2,100	16,800	
	Greffiers.	7	1,700	11,900	
	Commis-greffiers	10	900	9,000	
	Pour paiements éventuels à faire en exécution des dispositions énoncées dans la colonne d'observations	"	"	20,000	20,000
	Frais de bureau à répartir entre les procureurs du roi, près les cours d'assises et autres où le besoin du service l'exigera	"	"	23,000	23,000
	GREFFIERS DE COMMERCE.				
	A Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	1,030	4,320	12,960
	A Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	8,640	

TOTAL du BUDGET DU CREDIT demande pour 1840.	CRÉDITS Alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	DÉFICIT EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	CRÉDITS de l'exercice 1839 pour l'exercice 1840	Observations
845,610	884,120	,	38,520		Le crédit alloué pour le service des tribunaux de première instance et de commerce, exercice 1839, est de . . . fr. 884,110 Par suite du traité du 19 avril et des lois des 3 et 6 juin 1839, il faut déduire de ce chiffre : Pour traitement de 2 juges au tribunal de Toulon, de 3 juges au tribunal d'Aïlon, et d'un juge au tribunal de Neufchâteau, soit 5 juges à 2,800 francs . . . fr. 14,000 et 1 juge à . . . 2,100 Pour traitement du personnel des tribunaux de Diekirch, St-Hubert et Ruremonde, savoir : 3 présidents à fr. 3,050 . 9,150 3 juges d'inst. — 2,450 . 7,350 4 juges. . . — 2,100 . 8,400 3 juges du roi — 3,050 . 9,150 2 substituts . — 2,100 . 4,200 3 greffiers . — 1,700 . 5,100 4 com.-greffier — 900 . 3,600 Réduction totale. . fr. — (3,600) Différence . . fr. 821,060 A quoi il faut ajouter par suite de mesures prises postérieurement à l'impression du projet de Budget de 1839, non amendé par la Législature, savoir : pour supplément de traitement à un 2^e juge d'instruction au tribunal de Liège, établi par arrêté royal du 15 octobre 1838 . . . fr. 330 Pour traitement d'un 3^e commis-greffier au même tribunal (arrêté royal du 10 juillet 1839). . . 1,700 Pour traitement d'un 3^e commis-greffier au tribunal de Pourmay (arrêté royal du 28 novembre 1838) . . . 1,200 Pour traitement d'un 3^e commis-greffier au tribunal de Châtelet (arrêté royal du 12 octobre 1838) . . . 1,100 TOTAL . . fr. 825,610 Comme les réductions dans le personnel des tribunaux de Toulon, d'Aïlon et de Neufchâteau ne doivent s'opérer qu'au fur et à mesure des vacatures, que, de plus, l'administration pourra se trouver dans le cas de continuer les traitements à une partie du personnel des tribunaux de Diekirch, St-Hubert et Ruremonde, il est demandé de ce chef une somme de . . . 20,000 Ensemble . . fr. 845,610

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.		NOMBRE D'EMPLOIS.	ALLOUÉS EN PAR AN.	MONTANT EN F. ET C.	TOTAL PAR SERVICE.
JUSTICES-DE-PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.					
6	Juges-de-paix à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. . .	8	1,410	11,320	270,240
	Greffiers id. id.	12	480	3,760	
	Juges-de-paix à Arlon, Audenaerde, Bruges, Char- leroi, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournay, Verviers, et Ypres.	22	1,200	26,400	
	Greffiers id. id.	23	400	9,200	
	Juges-de-paix, partout ailleurs.	173	960	168,000	
	Greffiers id.	173	320	55,360	
	Pour traitements éventuels à payer à des juges ou greffiers de paix, d'après la note ci-contre	"	"	7,000	
	Greffiers de police à Liège	1	1,080	1,080	
	Id. id. à Audenaerde, Charleroi, Courtrai, Malines, Mons, Namur, Nivelles et Tirlemont . . .	8	600	4,800	
CHAPITRE III.					
Justice militaire.					
HAUTE COUR MILITAIRE. — Personnel.					
1	Président	1	8,460	8,460	62,030
	Conseillers	3	6,330	31,730	
	Auditeur-général	1	8,460	8,460	
	Substitut	1	3,700	3,700	
	Greffier	1	5,290	5,290	
	Commis-greffier	1	2,120	2,120	
	Commis du greffier	1	1,270	1,270	
	Commis de l'auditeur-général	1	1,000	1,000	
2	Matériel (pour la haute cour)	"	"	4,200	4,200
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
3	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000	33,400
	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400	
	Auditeurs adjoints	2	3,000	6,000	
	Prévôts militaires.	9	317	2,833	
CHAPITRE IV.					
Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1000 fr. pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques.					
Uniq	Justice civile et militaire	"	"	363,000	383,000
	Garde civique	"	"	20,000	

TOTAL DE LA BOUTIQUE DE 1890	CHIFFRES DE LA BOUTIQUE DE 1890	DIFFERENCE ENTRE LA BOUTIQUE DE 1890	DIFFERENCE ENTRE LA BOUTIQUE DE 1890	CHIFFRES DE LA BOUTIQUE DE 1890	Observations
289,120	310,280	"	21,160		Le total pour le traitement des juges de paix et des juges de paix adjoints, en 1890, est de 289,120 francs. Pour suite du traité du 19 avril 1890, il y a eu en 1890, 10 juges de paix adjoints dans le département de la Seine et dans le département de la Seine-et-Oise, ce qui donne un chiffre de 10,000 francs. Pour traitement de 22 juges de paix en 1890, il y a eu 21,160 francs. Pour traitement de 22 juges de paix adjoints en 1890, il y a eu 7,040 francs. Ensemble 28,200 francs. Reste pour chiffre normal 282,120 francs. A quoi il faut ajouter pour les traitements exclusifs de la part des juges ou greffiers qui passeront en Belgique et qui ne pourraient être réintégrés immédiatement (lois des 3 et 6 juin 1890) 10,000 francs. Total 299,120 francs.
62,050	62,050	"	"		
4,200	4,200	"	"		
44,263	53,921	"	9,658		Cette différence en moins provient de la suppression des conseils de guerre en campagne par suite du passage de l'armée du pied de guerre au pied de paix.
585,000	585,000	"	"		

ARTICLE DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	TOTAL	
		PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.	
	CHAPITRE V.				
	Palais de Justice.				
1	Constructions, réparations et loyers de locaux	"	"	33,000	33,000
2	Construction d'un palais de justice à Bruxelles, pour le 1 ^{er} cinquième, à la charge par la ville et la province de contribuer chacune pour 500,000 francs dans les frais de construction, et en outre de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mobilier, l'entretien et la réparation des locaux, annulant le crédit de pareille somme alloué pour le même objet au Budget de 1889	"	"	400,000	400,000
	CHAPITRE VI.				
1	Impression du <i>Bulletin officiel</i>	"	"	20,650	20,650
2	Id. <i>Moniteur</i>	"	"	70,000	70,000
3	Abonnement au bulletin des arrêts de la cour de cassation	"	"	2,800	2,800
	CHAPITRE VII.				
1	Pensions	"	"	10,000	10,000
2	Secours à des magistrats ou à des veuves ou enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	"	"	3,000	3,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	"	"	2,500	2,500
	CHAPITRE VIII.				
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	"	"	850,000	850,000
2	Traitements des employés attachés au service des prisons	"	"	260,000	260,000
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	"	2,500	2,500
4	Frais d'impression et de bureau	"	"	17,000	17,000
5	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	"	"	250,000	250,000
6	Achat de matières premières et salaires	"	"	1,250,000	1,250,000

TOTAL P. 1 ARTICLE DE CHIFFRE demandé POUR 1840	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1840.	Observations
33,000	33,000	"			
400,000	400,000	"			
20,630	21,630	"	1,000		
70,000	70,000	"	"		
2,800	2,800	"	"		
10,000	10,000	"	"		
8,000	8,000	"	"		
2,500	2,000	5 0 (a)	"		a) Cette majoration est nécessitée par l'accroissement du nombre de personnes à secourir.
830,000	830,000 (b)	"	"		b) La diminution de dépense qui pourrait résulter de la cession des arrondissements de Diekirch, de Ruremonde et de la suppression du tribunal de St-Hubert, n'est pas assez considérable pour motiver la modification du chiffre de cet article, déterminé jadis d'ailleurs de la manière la plus précise possible.
260,000	230,000	10,000 (c)	"		c) L'organisation complète du pénitenciaire pour femmes nécessite cette majoration.
2,500	2,500	"	"		d) L'utilité du maintien du chiffre de l'année dernière est démontrée par les détails que présentent les tableaux ci-joints des constructions autorisées en 1839, de celles que l'administration se propose d'effectuer en 1840 et des travaux remis à une époque ultérieure quoique projetés depuis longtemps.
17,000	17,000	"	"		
330,000	330,000 (d)	"	"		
1,230,000	1,230,000 (e)	"	"		e) Ci-joints des états justificatifs de l'emploi de cette allocation pendant 1838.

ARTICLES DE DÉPENSE.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOTES DES AGENTS.	APPOURTEMENTS PAR AN	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>				
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu . . .	»	»	15,000	15,000
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés .	»	»	123,000	123,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	»	74,074	74,074
4	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et provinces	»	»	175,000	175,000
	CHAPITRE X.				
Uniq	Dépenses imprévues	»	»	3,000	3,000
	CHAPITRE XI.				
Uniq	Pour solde de dépenses arriérées concernant l'exercice de 1896	»	»	4,000	4,000

TOTAL des CREDITS CRÉDITS demandés pour 1840.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	CRÉDITS à l'encaissement. Montants pour l'exercice 1840.	Observations.
13,000	12,000	3,000 (a)	"		a) La majoration proposée provient de l'addition des frais de transport des malades qui, assimilés jusqu'ici aux frais de transport des prisonniers, étaient prélevés sur l'art. 1er, chap. VIII; il est plus convenable de considérer cette dépense comme concernant des indigents.
125,000	123,000	"	"		
74,074	74,074	"	"		
173,000	173,000	"	"		
3,000	3,000	"	"		
4,000	3,000	1,000 (b)	"		b) D'après le règlement du 24 octobre 1824 sur l'administration des Emancipés, un Budget ne reste ouvert que pendant trois ans, et l'expérience a démontré que toujours il reste quelques dépenses à payer après sa clôture. C'est de ce chef que tous les ans il est demandé une modique allocation pour dépenses arriérées. Cette année la somme demandée est un peu plus élevée, parce qu'il y a au delà de 2,000 francs à payer à des employés des travaux dans les prisons pour des tantièmes et traitements retenus en garantie.

1888	NATURE DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour 1880.
Récapitulation.		
CHAPITRE I.		
<i>Administration centrale.</i>		
1	Traitement du Ministre	21,000
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	107,000
3	Matériel	15,000
4	Frais d'impression de recueils statistiques	4,000
5	— de route et de séjour	3,000
CHAPITRE II.		
<i>Ordre judiciaire.</i>		
1	Cour de cassation. — <i>Personnel.</i>	233,800
2	Id. — <i>Matériel</i>	3,000
3	Cour d'appel . . — <i>Personnel.</i>	340,220
4	Id. — <i>Matériel</i>	18,000
5	Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	845,610
6	Justices-de-peace et tribunaux de police	289,120
CHAPITRE III.		
<i>Justice militaire.</i>		
1	Haute cour militaire. — <i>Personnel</i>	62,050
2	Id. — <i>Matériel</i>	4,200
3	Auditeurs militaires et prévôts.	44,253
CHAPITRE IV.		
Unique	Frais de poursuite et d'exécution, y compris 1000 francs pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques	585,000
CHAPITRE V.		
<i>Constructions, etc., palais de justice.</i>		
1	Constructions, réparations et loyers des locaux	35,000
2	Construction d'un palais de justice à Bruxelles, pour le 1 ^{er} cinquième, à la charge par la ville et la province de contribuer chacune pour 500,000 francs dans les frais de construction, et en outre de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mobilier, l'entretien et la réparation des locaux, annulant le crédit de pareille somme allouée pour le même objet au Budget de 1839	400,000
A TRANSPORTER. fr.		3,210,253

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CRÉDITS DE 1839	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1840	DIFFÉRENCE EN DÉFAVOUR DE 1840	SOLDE ANCIEN des crédits DEMANDES POUR 1840.	CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR 1840	Observations
21,000	"				
107,000	"				
13 000	"	"	150,000		
4,000	"	"			
3 000	"				
233 800	"	"			
3,400	"	"			
340,220	"	"	1,929,730		
18 000	"	"			
834,130	"	38,320			
810,280	"	21,160			
62,630	"	"			
4,200	"	"	110,803		
33,921	"	9,668			
383,000	"	"	585,000		
33 000	"	"			
			435,000		
400,000	"	"			
3 279 601	"	69,348	3,210,233		

ÉTAT N° 1.

PIÈCES A L'APPUI
DU BUDGET DE LA JUSTICE
POUR 1840.

ÉTAT COMPARATIF SOMMAIRE

FRS

Travaux exécutés dans les grandes Prisons

PENDANT L'EXERCICE 1838.

Dépenses.

Compte sommaire des ateliers dans

N ^o D'ORDRE	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MAISONS DE DÉTENTION A				TOTAL
		LAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.	ALOST.	
A.						
1	Matières premières, matériaux, objets fabriqués et confectionnés, en magasin au 1 ^{er} janvier 1838.	687,435 12	380,850 81	309,379 89	19,045 30	1,462,711 17
2	Mobilier et ustensiles, id. id.	46,349 14	27,917 08	26,613 69	9,712 26	110,592 17
3	Matières premières, matériaux, etc	371,409 59	151,557 77	260,233 19	66,118 83	879,319 38
4	Blanchiment et calandrage de toiles	11,924 56	10,118 72	7,537 80	»	29,581 08
5	Frais de bureau.	392 22	552 87	682 42	213 55	1,841 06
6	Frais généraux	6,025 27	21,631 57	9,389 65	17,055 93	54,702 42
7	Gratifications payées aux détenus.	39,027 97	37,806 68	37,002 70	30,231 97	144,089 37
	Balance en bénéfice	35,894 12	51,597 65	11,884 40	35,412 38	135,088 54
	TOTAL. . . . fr.	1,199,057 09	688,333 13	722,723 79	207,810 28	2,817,925 10

les prisons pour peines pendant 1838.

Recettes.

N ^o NUMÉRIQUE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	MAISONS DE DÉTENTION A				TOTAL
		GANE.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.	ALST.	
5.						
1	Fournitures d'effets d'habillement faites à l'armée.	343,839 90	294,384 06	105,402 37	3,868 75	777,485 97
2	Fournitures d'effets d'habillement faites à la marine.	9,300 "	"	"	"	9,300 "
3	Fournitures d'effets d'habillement faites à la douane.	"	"	7,534 74	"	7,534 74
4	Fournitures d'effets d'habillement faites aux détenus libérés.	2,711 55	"	5,374 79	804 "	8,890 34
5	Fournitures d'effets d'habillement au service domestique des prisons.	34,908 41	25,535 04	42,171 43	60,870 86	163,491 74
6	Fournitures d'objets divers aux directions des travaux ou cessions réciproques.	40,210 15	80 58	38,884 20	3,421 03	82,596 05
7	Fournitures à divers de divers objets.	2,872 72	447 17	279 10	1,834 47	5,433 55
8	Confection d'effets d'habillement et de chaussure pour l'armée.	"	"	"	82,520 58	82,520 58
9	Constructions et réparations faites aux bâtiments et aux mobiliers des prisons.	11,877 21	8,827 20	13,855 95	13,262 90	47,823 41
10	Remboursements de salaires de détenus employés par des entrepreneurs particuliers, et reprise d'outils.	"	51,749 83	"	4,133 30	55 883 02
11	Confection d'effets pour des entrepreneurs particuliers.	"	"	"	298 "	298 "
12	Fourniture de lits et de couchettes en fer pour les prisons.	"	"	"	2,803 33	2,803 33
13	Ventes de déchets, etc.	"	59 75	"	406 91	406 06
14	Retenues sur les gratifications pour livraison d'outils et dégâts aux matières premières.	1,583 46	684 53	119 77 710 87	1,358 55	4,457 18
15	Recettes accidentelles.	25 48	"	"	152 80	178 28
16	Masses non réclamées de détenus décédés.	495 39	862 60	"	"	1,158 05
17	Gratifications payées aux détenus employés à l'agriculture.	"	"	351 20	"	351 20
18	Matières premières, matériaux, objets fabriqués et confectionnés, en magasin au 1 ^{er} janvier 1839.	700,250 39	303,915 24	414,070 "	22,448 25	1,444,689 88
19	Mobilier et ustensiles.	50,973 33	28,956 29	33,063 19	9 759 35	122,752 16
	TOTAL. . . . fr.	1,189,057 99	688,333 13	722,723 79	207,810 28	2,817,925 19

Obs. L'article figurant sous le n^o 6, et qui est intitulé: *Fournitures d'objets divers aux directions des travaux ou cessions réciproques*, étant doublement porté en dépense, ne figure ici en recette que pour mémoire, et uniquement pour faire cadrer ce tableau avec les comptes généraux des prisons.

TABLEAU 2.

ÉTAT des travaux de constructions, réparations, etc. à exécuter pendant 1890, dans les prisons de Belgique.

DESIGNATION DES PRISONS	NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT DES DÉPENSES estimatifs	Observations.
Fongres	Construction d'une prison neuve (1 ^{re} partie) .	40,000	
Ypres	Appropriation de 2 maisons acquises en 1835 .	18,000	
Femmelde	Améliorations et construction d'une boulangerie . .	14,000	
Gand	Construction d'un mur de ronde	50,000	
Namur (pris des fem) .	Travaux d'achèvement de la prison.	18,000	
Liège	Achat du terrain pour construire une nouvelle prison .	25,000	
Alost	Achèvement du quartier cellulaire	32,000	
	Travaux à exécuter par les détenus dans les grandes prisons	90,600	
St-Bernard	Réparations diverses	33,000	
	Menues dépenses à la disposition des commissions .	30,600	
	TOTAL DE LA DÉPENSE	350,000	

Ann. N° 3.

ÉTAT RÉCAPITULATIF des travaux de construction, réparations, etc., à faire dans les prisons pendant l'exercice 1839, et dont l'exécution a été autorisée par le Département de la Justice sur le Budget de 1839.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT
		DE LA DÉPENSE.
Namur (maison de sûreté)	Améliorations	1,785 40
Neufchâteau	Exhaussement des bâtiments.	11,250 "
Furnes	Construction d'une chapelle	708 "
Coutrai	Améliorations.	2,200 "
Bruxelles	Appropriation d'une infirmerie et autres améliorations.	9,300 "
Namur (prisons pour femmes). . . .	Achat du mobilier (1 ^{re} partie)	9,100 "
Audenaerde	Construction d'une rigole souterraine et autres améliorations	742 "
Nivelles.	Construction d'une pompe.	712 60
Mons	Améliorations	4,800 "
Malines.	Pavement des cours	880 "
Tournay	Améliorations pour l'introduction du mode de régie	6,000 "
Namur (prison des femmes)	Fourniture et placement des pompes, tuyaux, etc.	4,983 "
Id. Id.	Pavement des cours et fourniture de chenaux pour les vieux bâtiments	11,526 45
Vilvorde	Achat et placement d'une grande chaudière	779 63
Namur (prison des femmes)	Achat de deux terrains.	7,200 "
Arlon	Pavement des cours et autres améliorations	3,900 "
Bruges	— des cours	1,976 80
Tournay	Reconstruction d'un mur	2,452 49
Namur (prison des femmes)	Travaux supplémentaires d'appropriation.	51,000 "
Id. Id.	Paiement des intérêts de diverses rentes	3,078 48
Id. Id.	Appropriation des bâtiments de l'administration	20,000 "
Id. Id.	Construction d'un mur de clôture	13,000 "
Id. Id.	Achat d'un sixième calorifère	606 80
Alost	Construction de quatre piscines	550 "
Gand	Réparations aux toitures	999 65
Namur (prisons des femmes)	Achat de 50 lits en fer	1,750 "
Id. Id.	— de 510 couchettes en fer	9,906 "
Id. Id.	— de chaudières	2,880 "
Id. Id.	— du mobilier (2 ^{me} partie)	9,500 "
"	Menues dépenses à la disposition des commissions administratives des prisons	30,000 "
Alost	Construction d'un quartier cellulaire	50,000 "
Id.	Achat de 4 petites maisons	7,000 "
TOTAL.		280,777 36
Reste pour paiement des travaux exécutés par les détenus dans les 4 grandes prisons pendant l'année		69,222 64
TOTAL.		350,000 "

ÉTAT N° 4.

*ÉTAT des travaux à faire dans les prisons, et dont l'exécution est
ajournée indéfiniment.*

DÉSIGNATION DES PRISONS.	NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT DES DEVIS ESTIMATIFS.	Observations.
Arlon.	Achèvement de la prison (2 ^e aile)	28,000	
Verviers.	Construction d'une prison neuve (1 ^{re} partie)	30,000	
Bruges	Construction d'un mur de ronde	"	
Nivelles	Améliorations	5,600	
Vilvorde.	Achat et paiement d'une horloge.	6,000	
Turnhout	Travaux pour introduire le mode de régie.	2,000	
Ostende	Construction d'une nouvelle prison de passage	10,000	
Alost.	Travaux complémentaires au bâtiment du fond	95,000	
Malines	Agrandissement de la prison	21,500	
"	Construction d'une prison pour les jeunes condamnés.	200,000	
Louvain	Construction d'un chauffoir et appropriation des locaux	8,950	
"	Pour l'introduction de la régie	"	

DÉVELOPPEMENTS

DU Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'Exercice 1840.

NUMÉROS de Articles de la loi Develop- pements des articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
<i>Administration centrale (Personnel).</i>	
1	Traitement du Ministre
2	Frais de représentation
3	Indemnité de logement pour le Ministre, et loyer pour les bureaux
4	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
5	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>	
6	Ports de lettres et paquets, frais d'affranchissements, fournitures de bureau, frais d'impression et de reliure, achat de livres et de cartes, abonnement aux journaux belges et étrangers, éclairage et chauffage, entretien des locaux
7	Achat de décorations de l'ordre de Léopold
CHAPITRE II.	
<i>Traitements des agents politiques.</i>	
1	Autriche. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
2	Confédération Germanique. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
3	France. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4	Grande-Bretagne. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis
5	Hollande. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis
6	Italie. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
7	Prusse. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
8	Turquie. — Traitement d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un drogman et de deux soldats
9	Bavière. — Traitement d'un chargé d'affaires
10	Breslin. Id. Id.
11	Danemark. Id. Id.
12	Espagne. Id. Id.
13	États-Unis. — Traitement d'un chargé d'affaires et d'un secrétaire
14	Grèce. — Traitement d'un chargé d'affaires
15	Hambourg. Id. Id.
16	Portugal. Id. Id.
17	Sardaigne. Id. Id.
18	Suède. Id. Id.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DE DÉVELOPPEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	Observations.
CHARGES de services per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
21,000							
"	"	33,000	"	33,000	"		
12,000							
34,000	"	34,000	50,000	4,000	"		L'augmentation de 4,000 francs est justifiée par l'extension qu'ont prise nos relations politiques et commerciales, et qui rend le nombre actuel des employés insuffisant.
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
32,000	"	32,000	30,000	2,000	"		Cette demande d'augmentation est la conséquence naturelle de celle réclamée à l'article 4
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	"	50,000	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
60,000	"	60,000	"	60,000	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
54,500	"	54,500	54,500	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		

NUMÉROS des Articles de la loi. Dévelop- pements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Unique		CHAPITRE III.
		Traitements des agents consulaires.
Id.		CHAPITRE IV.
		Traitements des agents politiques en inactivité de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés.
Id.		CHAPITRE V.
		Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses
Id.		CHAPITRE VI.
		<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur.</i>
Id.		Frais et entretien des pavillons, frais généraux de correspondance, secours à des belges indigents, frais d'achat et de copies de documents, frais extraordinaires et accidentels . . .
Id.		CHAPITRE VII.
		Missions extraordinaires et dépenses imprévues
Id.		CHAPITRE VIII.
		Pour l'établissement de nouvelles missions et pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec la Hollande

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS HORS TOUR L'EXERCICE 1839	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DIFFINITIVEMENT ALLOTÉS POUR 1840.	Observations.
CHARGES nouvelles et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
100,000	»	100,000	100,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
75,000	»	75,000	50,000	25,000	»		Cette augmentation est due à l'établis- sement de nouvelles missions et à l'exten- sion de nos rapports avec l'Orient et les États Barbaresques.
84,000	»	84,000	84,000	»	»		
»	»	»	300,000	»	300,000		

NOM DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. CHAPITRE I^{er}. <i>Administration centrale.</i>	
Article 1	Traitement du Ministre
— 2	Frais de représentation
— 3	Indemnité de logement pour le Ministre et loyer pour les bureaux
— 4	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
— 5	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés ou gens de service.
— 6	Matériel
— 7	Achat de décorations de l'ordre de Léopold
CHAPITRE II. <i>Traitements des agents politiques.</i>	
Article 1	Autriche
— 2	Confédération Germanique
— 3	France
— 4	Grande-Bretagne
— 5	Hollande
— 6	Italie
— 7	Prusse
— 8	Turquie
— 9	Bavière
— 10	Brésil
— 11	Danemarck
— 12	Espagne
— 13	États-Unis
— 14	Grèce
— 15	Hambourg
— 16	Portugal
— 17	Sardaigne
— 18	Suède
A REPORTER. fr.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et extraordinaires.	CHARGES supplémentaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
21,000	"	21,000	"	21,000	"		
"	"	"	"	"	"		
12,000	"	12,000	"	12,000	"		
54,000	"	54,000	50,000	4,000	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
32,000	"	32,000	30,000	2,000	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	"	50,000	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
60,000	"	60,000	"	60,000	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
54,500	"	54,500	54,500	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
722,000	"	722,000	528,000	194,000	"		

N° DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	REPORT. fr.
	CHAPITRE III.
Article unique.	Traitements des agents consulaires.
	CHAPITRE IV.
Idem.	Traitements des agents politiques en inactivité de retour de leur mission
	CHAPITRE V.
Idem.	Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses
	CHAPITRE VI.
Idem.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur
	CHAPITRE VII.
Idem.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.
	CHAPITRE VIII.
Idem.	Établissement de nouvelles missions et dépenses résultant du traité de paix avec la Hollande .
	TOTALX. fr.

CREDITS MANDÉS POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS alloués pour l'exercice 1841	DIFFÉRENCES		CREDITS INDIVISIBLÉS ALLOUÉS pour 1840.	Observation
CHARGES INDIVISIBLÉS mandés	CHARGES COMPLÉMENTAIRES mandés	TOTAL		en plus au budget de 1840.	en moins au budget de 1840		
722,000	"	722,000	528,000	194,000	"		
100,000	"	100,000	100,000	"	"		
10,000	"	10,000	10 000	"	"		
70,000	"	70,000	70,000		"		
73,000	"	73,000	50,000	23,000	"		
84,000		84 000	84 000	"	"		
"	"	"	300,000	"	300,000		
1 061,000		1,061 000	1,142 000	219,000	300,000		
DIFFÉRENCES EN MOINS. fr.				81 000			

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Pour l'Exercice 1840.



CHAPITRE Ier.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE Ier.	
<i>Administration centrale (Personnel).</i>	
1	Traitement du Ministre
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
<i>Frais de déplacement.</i>	
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE Ier. fr.	
CHAPITRE II.	
<i>Pensions et secours.</i>	
1	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés L'arrêté-loi du 14 septembre 1814 étant demeuré en vigueur et les pensions qui pouvaient être accordées, dans le courant de l'exercice 1840, à des fonctionnaires ou à des employés ressortissant au département de l'intérieur, devant être supportées, pour un semestre, par le Budget de ce Département, une allocation de 8,000 francs (pareille à celle qui a été accordée en 1839) a paru nécessaire. Il ne pourra, du reste, être fait emploi de ce crédit que s'il y a lieu à l'application de l'arrêté-loi précité.
2	Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves Les travaux de la commission mixte de liquidation n'étant pas encore arrivés à leur terme, l'allocation portée aux Budgets des années antérieures a été maintenue provisoirement.
3	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
4	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune. Indépendamment de plusieurs demandes en instruction, les titres de 177 légionnaires ont été reconnus. Jusqu'à présent 30 veuves ont obtenu des secours de 200 francs. — Le crédit de 1840 devra donc être réparti de la manière suivante :
	1 ^o Dotation de 250 francs, à 177 légionnaires. 44,250
	2 ^o Secours de 200 francs, à 30 veuves 6,000
	3 ^o Crédit éventuel en faveur de légionnaires ou de veuves, dont les titres n'ont pas encore été vérifiés. 9,750
Ensemble. fr. 60,000	
Ces données expliquent l'augmentation de 5,000 francs, portée au Budget de 1840.	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DÉPENSES à l'ordre du Trésorier général	CRÉDITS pour l'exercice 1840.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS d'annulation et autres pour 1840.	Observations
		en plus au budget de 1840	en moins au budget de 1840.		
21,000 »	21,000 »	»	»		
142,220 »	142,220 »	»	»		
20,000 »	20,000 »	»	»		
2,000 »	2,000 »	»	»		
183,220 »	183,220 »	»	»		
8,000 »	8,000 »	»	»		
7,370 80	7,370 80	»	»		
5 000 »	5,000 »	»	»		
60,000 »	53,000 »	5,000 »	»		
80,370 80	73,370 80	5,000 »	»		

NOMBRES ALPHABÉTIQUES DE LA LOI.		FICHERS.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.					
Frais de l'administration dans les provinces.					
PROVINCE D'ANVERS.					
1	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. fr.			37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service			39,800 "
	C.	Frais de route et de séjour			1,500 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux			" "
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses			15,800 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédomnagements des commissaires de milice.			21,677 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires			6,600 "
	H.	Dépenses imprévues			1,000 "
TOTAL. fr.				124,077 "	
E. Réduction de fr. 818 50 c., comparativement au crédit de l'année 1839.					
A REPORTER. fr.					

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1840.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
124,077 »	124,895 50	»	818 50		
124,077 »	124,895 50	»	818 50		

RÉSUMÉ DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. fr.

PROVINCE DE BRABANT.

1.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700	»
2.	Traitements des employés et gens de service	47,575	»
3.	Frais de route et de séjour	1,700	»
4.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	»
5.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,000	»
6.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice.	24,300	»
7.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	9,100	»
8.	Dépenses imprévues	1,000	»
TOTAL. fr.		138,875	»

B. Majoration de 4,000 francs, comparativement au crédit de l'exercice 1839

Cette majoration est devenue nécessaire par suite de l'augmentation incessante de la besogne dans le Brabant, augmentation qui s'explique suffisamment par celle de la population, par les constructions nouvelles qui s'élèvent de toutes parts, par l'élan donné à l'industrie, par le siège du Gouvernement et de la plupart des principales associations à Bruxelles. — Le gouverneur de cette province a déjà dû prendre plusieurs employés surnuméraires, afin d'assurer la marche régulière des affaires. — Il est d'ailleurs à remarquer que les loyers sont plus chers à Bruxelles que dans les autres villes chefs-lieux du Royaume.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700	»
2.	Traitements des employés et gens de service	39,300	»
3.	Frais de route et de séjour	1,750	»
4.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	»
5.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,500	»
6.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	34,507	»
7.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	9,400	»
8.	Dépenses imprévues	1,000	»
TOTAL. fr.		140,157	»

A REPORTER. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

61

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840	Observations
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
124,077	124,893 50	"	818 50		
183,375 "	129,375 "	4,000 "	"		
140,157 "	140,157 "	"	"		
397,609 "	394,427 50	4,000 "	818 50		

N°		CHIFFRE		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
				REPORT. fr.	
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.					
4	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.			37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service.			41,300 "
	C.	Frais de route et de séjour			1,500 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux			" "
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses			13,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice			35,248 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de refractaires			10,800 "
	H.	Dépenses imprévues			1,000 "
TOTAL. fr.				142,748 "	
E. Réduction de 7,500 francs, comparativement au crédit de 1839.					
PROVINCE DE HAINAUT.					
3	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.			37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service			52,840 "
	C.	Frais de route et de séjour			2,000 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux			" "
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses			15,930 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice			31,468 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de refractaires.			9,500 "
	H.	Dépenses imprévues			1,000 "
TOTAL. fr.				150,438 "	
A REPORTER. fr.					

CRÉDITS alloués pour l'exercice 1840.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS de mouvement de fonds en 1840.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
397,609	294,427 50	4,000	818 50		
142,748	150,248	"	7,500		
150,438	150,438	"	"		
690,795	695,113 50	4,000	8,818 50		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		REGIÉ. fr.
PROVINCE DE LIÈGE.		
6	A. Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 37,700 "
	B. Traitements des employés et gens de service	43,800 "
	C. Frais de route et de séjour	1,690 "
	D. Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" "
	E. Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	13,000 "
	F. Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommements des commissaires de milice	28,140 "
	G. Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires.	9,000 "
	H. Dépenses imprévues	1,000 "
	TOTAL. fr.	134,830 "
PROVINCE DE LIMBOURG.		
7	A. Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "
	B. Traitements des employés et gens de service	32,300 "
	C. Frais de route et de séjour	1,430 "
	D. Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	397 "
	E. Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700 "
	F. Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommements des commissaires de milice	18,643 40
	G. Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	5,000 "
	H. Dépenses imprévues	1,000 "
	TOTAL. fr.	108,343 40
F. Réduction de fr. 6,534 80 c, comparativement au crédit de l'année 1839.		
G. — de fr. 2,800 "		
Ensemble fr. 9,334 80		
A REPORTER. fr.		

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
690,793 »	693,113 50	4 000 »	8,318 50		
134,330 »	134,330 »	»	»		
108,343 40	117,680 20	»	9,334 80		
933,470 40	947,123 70	4,000 »	17,653 30		

NOMBRE D'ARTICLES DE LA LOI.	CHIFFRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		PROVINCE DE LUXEMBOURG.	
		A. Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
		B. Traitements des employés et gens de service.	30,330 »
		C. Frais de route et de séjour	1,700 »
		D. Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	3,000 »
8		E. Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	14,000 »
		F. Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	20,991 »
		G. Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires.	7,000 »
		H. Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL.	fr. 117,691 »
		B. Réduction de.	1,578 »
		F. — de.	11,681 »
		G. — de.	650 »
		Ensemble.	fr. 13,909 »
		Majoration du littéra D.	800 »
		Diminution définitive	fr. 13,109 »
		PROVINCE DE NAMUR.	
		A. Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 »
		B. Traitements des employés et gens de service	36,000 »
		C. Frais de route et de séjour	2,000 »
		D. Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	» »
9		E. Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	10,003 »
		F. Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	13,863 »
		G. Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	6,940 »
		H. Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL.	fr. 109,503 »
		Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement	» »
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS Houes POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
932,470 40	947,123 70	4,000 »	17,633 30		
117,691 »	130,800 »	»	13,109 »		
109,508 »	109,508 »	»	»		
18,500 »	18,500 »	»	»		
1,179,169 40	1,205,931 70	4,000 »	30,762 30		
Différence en moins, après déduction de la différence en plus.		26,762 30			

NOMBRE D'ARTICLES DE LA LOI.	INTÉRIER.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
<i>Instruction publique.</i>		
1		Frais des jurys d'examen pour les grades académiques
<i>Frais des deux universités de l'État.</i>		
2	A.	Traitements des fonctionn. et employés des deux universités. fr. 453,548 »
	B.	Bourses et médailles 36,800 »
	C.	Subside pour le matériel des deux universités 100,000 »
3		Frais de l'école industrielle de Gand
4		Frais d'inspection des athénées et des collèges
5		Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen
6		Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges
<i>Instruction primaire.</i>		
7	A.	Traitements des instituteurs dans les neuf provinces 225,000 »
	B.	Subsides pour constructions, réparations, location et ameuble- ment de maisons d'écoles et autres dépenses matérielles 40,000 »
	C.	Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi et à des veuves d'instituteurs 10,000 »
8		Subsides pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
80,000 »	80,000 »	»	»		
590,348 »	590,348 »	»	»		
10,000 »	10,000 »	»	»		
8,800 »	8,800 »	»	»		
113,000 »	113,000 »	»	»		
5,000 »	5,000 »	»	»		
275,000 »	275,000 »	»	»		
20,000 »	20,000 »	»	»		
1,102,148 »	1,102,148 »	»	»		

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.		LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.					
CULTES. — <i>Culte catholique.</i>					
1	A.	Traitement du cardinal-archevêque, des évêques, des vicaires-généraux, chanoines, directeurs et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires et subsides pour les travaux à faire aux palais et séminaires épiscopaux.			
		Archevêché de Malines	fr.	107,500 "	
		Évêché de Bruges		68,500 "	
		— de Gand		65,800 "	
		— de Liège		64,500 "	
		— de Namur		64,500 "	
		— de Tournay		64,500 "	
		B.	Traitements des curés, desservants, chapelains et vicaires :		
			Province d'Anvers	fr.	278,455 "
			— de Brabant		480,949 "
	— de la Flandre occidentale			383,036 "	
	— de la Flandre orientale			428,213 "	
	— de Hainaut			450,616 "	
	— de Liège			384,516 "	
	— de Limbourg			236,668 "	
	— de Luxembourg			233,369 "	
	— de Namur			293,378 "	
	C.	Subsides pour la construction, la restauration et l'entretien des églises et presbytères 250,000 "			
	TOTAL. fr. 3,906,047 "				
	A et B. Les tableaux annexés aux nos 1 et 2 des <i>Notes générales</i> , insérées à la suite du Budget, indiquent l'emploi des allocations demandées.				
C. Dans le chiffre demandé à ce littéra, il y a 40,000 francs pour les réparations qui s'opèrent à l'église des SS.-Michel et Gudule, à Bruxelles; 25,000 francs pour celles qui s'exécutent à l'église de St-Jacques, à Liège; 35,000 francs pour la restauration de la cathédrale de Tournay; 4,000 francs pour St-Rombaut, à Malines; 3,000 francs pour St ^e -Gertrude, à Louvain; 6,000 francs pour St ^e -Waudru, à Mons; 10,000 francs pour l'église primaire de Huy; 37,000 francs pour l'église de St-Martin, à Liège, et pour la cathédrale de Bruges.					
<i>Culte protestant.</i>					
2	Traitements et autres frais				
	Le tableau annexé au no 3 des <i>Notes générales</i> , insérées à la suite du Budget, indique l'emploi de l'allocation demandée.				
<i>Culte israélite.</i>					
3	Traitements des Ministres et autres frais				
	L'allocation demandée sera répartie de la manière suivante :				
	Au grand-rabbin	fr.	4,000 "		
	Aux deux ministres officiants		2,500 "		
	Au secrétaire		400 "		
	Frais de bureau du consistoire central		300 "		
	Pour dépenses imprévues		3,800 "		
TOTAL. fr. 11,000 "					
A REPORTER. fr.					

CREDITS demandés PAR L'ÉTAT 1840	CREDITS alloués POUR L'ÉTAT 1839	DIFFÉRENCE		CREDITS d'indemnité alloués POUR 1840	Observations
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840	EN MOINS AU BUDGET DE 1840		
906,047 »	4,016,150 »	»	110,103 »		
48 000 »	80,000 »	»	32,000 »		
11.000 »	10,000 »	1,000 »	»		
3,965,047 »	4,106,150 »	1 000 »	142,103 »		

NOM DES ARTICLES DE LA LOI.	INDICA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Secours.</i>
		Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres des divers cultes
		Ces secours sont accordés :
		1 ^o Aux ecclésiastiques forcés de cesser leurs fonctions par suite de leur âge avancé ou de leurs infirmités; ils sont égaux aux pensions auxquelles ces ecclésiastiques auraient droit, si les arrêtés du Gouvernement précédent, relatifs aux pensions de cette nature, étaient encore en vigueur.
		2 ^o A d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		INDUSTRIE. COMMERCE, AGRICULTURE.
		<i>Industrie et commerce.</i>
1		Encouragements à l'industrie et au commerce; frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale
2		Primes pour construction de navires
3		Pêche nationale
		<i>Primes pour construction de navires.</i> — D'après les déclarations de mises en construction de navires de commerce, parvenues jusqu'à ce jour au Ministère de l'Intérieur, le nombre des navires à voiles, dont l'achèvement est présumé devoir avoir lieu en 1840, s'élève à 19, dont 15 seront doublés et chevillés en métal, et 4 à l'égard desquels le mode de doublage n'est pas indiqué. — Les premiers mesurent ensemble 3,595 tonneaux, soit à . 30 francs par tonneau . fr. 107,850 »
		Les seconds représentent ensemble 680 tonneaux, soit à . 24 francs par tonneau . . 16,320 »
		Plus pour un bateau à vapeur de . . 500 tonneaux, à raison de 40 francs par tonneau . . 20,000 »
		Fr. 144,170 »
		<i>Pêche maritime.</i> — Conformément au vœu de la Législature, le Gouvernement se dirige d'après les lois de 1818 sur la matière dans la répartition des primes ou encouragements alloués; mais, jusqu'ici, faute de fonds, il a été impossible d'allouer à chaque armement à la pêche la prime intégrale de fr. 1,058 20 c ^s , instituée par ces lois en faveur de la pêche de la morue. Par exemple, en 1838, on n'a pu accorder que fr. 696 37 c ^s par armement. — Pour payer la prime entière, il eût fallu un crédit de fr. 60,782 92 c ^s , alors que le crédit ne s'élevait pour cette année qu'à 40,000 francs. A la vérité, celui alloué au Budget de 1839 s'élève à 54,000 francs; mais, vu la progression (*) ascendante que suivent les armements chaque année, ce dernier crédit sera évidemment encore insuffisant, puisque déjà, en 1838, il eût été tel. — Il y a donc lieu de se ménager des ressources plus étendues pour 1840; cela est d'autant plus nécessaire que, comme on a eu lieu de reconnaître que la prime de fr. 21 16 c ^s par tonneau, accordée aux armements pour la pêche du hareng, est insuffisante, puisque cette pêche s'annihile de plus en plus, tandis que celle de la morue prospère; cette prime de fr. 21 16 c ^s par tonneau devra être majorée pour 1840, ce qui ne manquera pas de rendre la dépense plus forte, si, comme il est à espérer, ce genre de pêche fort intéressant, reprend quelque activité à la faveur de la majoration de prime projetée.
		A REPORTER. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
3,965,047 »	4,106,150 »	1,000 »	142,103 »		
80,000 »	80,000 »	»	»		
4,045,047 »	4,186,150 »	1,000 »	142,103 »		
Différence en moins après défalcation de la différence en plus		141,103 »			
400,000 »	220,000 »	180,000 »	»		
150,000 »	85,000 »	65,000 »	»		
60,000 »	54,000 »	6,000 »	»		
610,000 »	359,000 »	251,000 »	»		

(*) Cette progression a été comme suit,
depuis 1835 :

1835. 33 armements.
1836. 35 »
1837. 36 »
1838. 58 »

NUMÉROS ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Agriculture.</i>
4		Encouragements à l'agriculture 449,500 »
		Cette somme sera répartie de la manière suivante :
		1 ^o École vétérinaire et d'agriculture de l'État 137,000 »
		La majoration est nécessitée par le plus grand nombre d'élèves internes. Il a été de 108 en 1839, et l'on calcule qu'il sera augmenté de 40 à 50 en 1840. Cette majoration n'est, au reste, qu'une avance de fonds, puisqu'une somme égale de 22,500 francs sera portée en plus au Budget des Voies et Moyens, comme devant être payée par ces élèves nouveaux. Les recettes diverses de l'école, qui seront versées au Trésor en 1839, s'élèveront de 80,000 à 90,000 francs.
		2 ^o Jury d'examen pour l'admission à l'exercice de la médecine vétérinaire 4,000 »
		3 ^o Établissements modèles pour la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et la filature gratuite de la soie produite dans le pays; pépinières et distributions de mûriers, de graines de mûrier, de graines de vers à soie; primes instituées par l'arrêté Royal du 30 janvier 1832; achats de cocons produits par des particuliers, afin de les encourager en assurant un débouché à leurs produits 16,000 »
		Le directeur des établissements modèles a proposé de supprimer son emploi, de vendre l'établissement de Meslin-l'Évêque, créé sous le gouvernement précédent, dans un sol peu propre à sa destination, et d'acheter, à la charge de le compléter et de le conserver comme établissement modèle, à ses frais et à son compte, celui d'École, aux prix et conditions à établir en vertu d'une loi. — Cette loi est soumise aux Chambres Législatives, et si elle est adoptée, il ne sera pas fait emploi de l'allocation demandée. Il ne s'agira plus alors que d'y imputer les primes établies par l'arrêté Royal du 30 janvier 1832, relatif à la production de la soie.
		4 ^o Achat à l'étranger de plantes et graminées dont l'introduction dans notre pays peut être avantageuse, d'instruments aratoires perfectionnés, d'animaux domestiques, particulièrement de l'espèce bovine, pour l'amélioration des races indigènes 10,000 »
		5 ^o Culture de la garance, distributions gratuites de plantes et graines dans les provinces, etc 30,000 »
		6 ^o Haras; achats de chevaux. — Location des locaux. — Matériel; traitement du personnel. — Entretien, etc. 230,000 »
		TOTAL. 449,500 »
B.		Société d'horticulture, à Bruxelles 12,000 »
C.		Avances pour les dépenses à faire sur le fonds d'agriculture détenu par le gouvernement hollandais 80,000 »
D.		Supplément au 3 ^{me} tiers du fonds de non-valeurs, pour secours aux personnes réduites à la détresse par suite de pertes résultant d'événements de force majeure (feu du ciel, grêle, inondations, épizooties) 24,000 »
		TOTAL. fr. 565,500 »
		Bien que ce total ne présente, en apparence, qu'une diminution de 1,500 francs sur le chiffre de l'année dernière, l'économie est cependant en réalité de 24,000 francs, car la somme de 22,500 francs, portée en plus pour l'école vétérinaire, n'est pas une dépense réelle, mais seulement, comme il a été dit, une avance de fonds qui sera restituée au Trésor au moyen du produit de la pension des élèves.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

NOMBRE D'ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
<i>Lettres, sciences et arts. — Fonds provenant des brevets. — Service de santé.</i>		
<i>Lettres, sciences et arts.</i>		
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats fr. 110,000 »
	B.	Académie des sciences et belles-lettres. 25,000 »
	C.	Musée des arts et de l'industrie 25,000 »
	D.	Observatoire Royal de Bruxelles. 20,000 »
	E.	Bibliothèque Royale 60,000 »
	F.	Académies et écoles des beaux-arts 41,900 »
	G.	Conservatoire de musique de Bruxelles 81,129 »
	H.	— — de Liège 10,000 »
	I.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> 14,000 »
	J.	Musée d'armes, d'armures et d'antiquités. 10,000 »
	K.	Commission des monuments; frais de route et de séjour des membres de la commission et autres dépenses accessoires. 6,000 »
	L.	École de gravure 20,000 »
		TOTAL. fr. 973,029 »
G. L'allocation portée au Budget a été reconnue insuffisante, à cause des développements successifs du conservatoire de musique, et l'on a été obligé de prélever annuellement sur les fonds généraux des beaux-arts, qui devaient avoir une autre destination, une somme nécessaire pour faire face au déficit (5,000 fr. en 1836; 7,000 fr. en 1837; 6,000 fr. en 1838, et 7,700 fr. en 1839). Il a paru convenable de régulariser cet objet. D'autre part, une majoration de crédit, dont les motifs sont développés dans le rapport de la commission administrative du conservatoire, annexé au Budget, a paru indispensable pour mettre les ressources de cet établissement national au niveau de ses besoins.		
2		Monument de la place des Martyrs.
3		Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments.
4		Primes et encouragements aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 23 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits de brevets, et frais de délivrance des brevets
Cette somme est égale à celle portée au Budget des Voies et Moyens; elle est, chaque année, intégralement employée à l'usage prescrit par l'article 9 de la loi ci-contre et par l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 16 décembre 1830, qui a ordonné que les frais résultant de la concession des brevets d'invention seraient prélevés sur les fonds qui en proviennent, c'est-à-dire, maintenant, sur l'allocation annuelle votée au Budget.		
5		Service de santé
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CREDITS des services financiers 1840.	CREDITS des services financiers 1840.	DIFFÉRENCE		CREDITS des services financiers 1840.	Observations
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
372,900 »	373,900 »	»	1,000 »		
23,000 »	23,000 »	»	»		
27,000 »	20,000 »	7,000 »	»		
23,000 »	23,000 »	»	»		
43,000 »	43,000 »	»	»		
494,900 »	488,900 »	7,000 »	1,000 »		
Différence en plus. . fr.		6,000 »			

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
ARCHIVES DU ROYAUME.		
1		Frais d'administration (<i>Personnel</i>)
2		— — — (<i>Matériel</i>)
3		Frais de publication des inventaires des archives
4		Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale.
5		Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État L'augmentation de fr. 337 04 ^c résulte du nouveau bail pour trois années que le Gouvernement a été obligé de passer avec le propriétaire de la maison servant de succursale aux archives, vu l'incertitude où il se trouve encore sur l'emplacement où pourra être transféré cet établissement national. La diminution de 300 francs opérée sur l'article 4 n'élève cette majoration qu'à fr. 37 04.
6		Confection extraordinaire de cartons, de portefeuilles et de reliures. Depuis quelques années le classement des archives est poussé avec activité; d'importantes collections ont été tirées de la confusion où elles se trouvaient, mises en ordre et inventoriées; mais, à mesure que l'on classe des pièces, il faut des cartons ou des portefeuilles pour les renfermer; il en est d'autres qui doivent nécessairement être reliées. Aujourd'hui, plusieurs collections n'ont plus besoin pour être entièrement classées, que de cette dernière formalité; c'est afin d'y pourvoir qu'un crédit extraordinaire de deux mille francs est demandé. Jusqu'ici, une somme a été annuellement prélevée pour cet objet sur le crédit ordinaire alloué pour le matériel des archives, et elle continuera de l'être, mais ce prélèvement ne saura suffire aux besoins actuels, et il y a urgence à opérer le classement définitif des archives mises en ordre.
7		Construction ou appropriation d'un bâtiment pour le dépôt des archives nationales La demande de ce crédit sera justifiée ultérieurement.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
FÊTES NATIONALES.		
Unique		Frais de célébration des fêtes nationales Cette majoration est destinée à couvrir les frais d'un grand concours d'harmonie qui sera célébré pendant les fêtes de 1840. — Le concours de 1835 a coûté fr. 10,277 76 ^c ., et l'allocation pour les fêtes était à cette époque de 50,000 francs.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
Unique		Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

CRÉDITS demandés PAR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS éventuellement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
21,330 »	21,330 »	»	»		
2,600 »	2,600 »	»	»		
4,000 »	4,000 »	»	»		
13,000 »	13,300 »	»	300 »		
3,500 »	3,162 96	337 04	»		
2,000 »	»	2,000 »	»		
100,000 »	»	100,000 »	»		
143,430 »	46,412 96	102,337 04	300 »		
Différence en plus après déduction de la différence en moins		102,037 04			
30,000 »	40,000 »	10,000 »	»		
30,000 »	40,000 »	10,000 »	»		
10,000 »	10,000 »	»	»		
10,000 »	10,000 »	»	»		

N. O. RUBRIQUES CHAPITRE ARTICLE		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
		CHAPITRE XI. STATISTIQUE GÉNÉRALE. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale Le recueil de statistique générale, qui se publie indépendamment de la statistique commerciale, est beaucoup plus étendu et plus considérable maintenant qu'il ne l'était précédemment. — La dernière publication a présenté un ensemble de 544 pages; la prochaine ne sera pas moins volumineuse et absorbera dès lors une dépense qui pourra bien atteindre l'intégralité du crédit demandé pour 1840. TOTAL DU CHAPITRE XI. fr. CHAPITRE XII. FRAIS DE POLICE. Mesures de sûreté publique TOTAL DU CHAPITRE XII. fr. CHAPITRE XIII. DÉPENSES DIVERSES ET EXTRAORDINAIRES. Jeux de Spa. Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses Frais de réparation des monuments de la commune de Spa L'allocation demandée sera répartie de la manière suivante : <table><tr><td>Traitement du contrôleur</td><td>fr. 1,500 »</td></tr><tr><td>Frais de police locale</td><td>400 »</td></tr><tr><td>Indemnité aux gendarmes.</td><td>320 »</td></tr><tr><td>Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Total.</td><td><u>22,220 »</u></td></tr></table> Un premier subside de 20,000 francs, en faveur de la commune de Spa, fut alloué au Budget de 1839. Ces sommes doivent servir à faire restaurer les monuments et notamment les fontaines de cette localité. Des devis estimatifs de ces travaux portent la dépense à fr. 80,453 21 c. Un ingénieur, envoyé sur les lieux par le Gouvernement, a reconnu que l'exécution des réparations urgentes et indispensables occasionnera une dépense de 55,000 francs environ, l'état financier de la ville de Spa ne lui permet pas de supporter cette charge; il est dès lors nécessaire que le Gouvernement vienne à son secours. Frais d'acquisition, pour compte de l'État, d'une maison qui était enclavée dans l'hôtel de l'administration provinciale d'Anvers Une maison ayant appartenu en dernier lieu à la succession Van Voorst, se trouvait enclavée dans les bâtiments du Gouvernement provincial d'Anvers. Ce voisinage présentait des inconvénients réels pour la sûreté et la tranquillité de l'hôtel; il gênait en outre les communications de la partie des bâtiments occupés A REPORTER. fr.	Traitement du contrôleur	fr. 1,500 »	Frais de police locale	400 »	Indemnité aux gendarmes.	320 »	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000 »	Total.	<u>22,220 »</u>
Traitement du contrôleur	fr. 1,500 »											
Frais de police locale	400 »											
Indemnité aux gendarmes.	320 »											
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000 »											
Total.	<u>22,220 »</u>											
Unique												
Unique												
1												
2												
3												

CREDITS		DELLIPSE		CREDITS	Observations
En 1840	En 1839	EN PLUS AU TITRE DE 1840	EN PLUS AU TITRE DE 1839	En 1840	
TOTAL PRÉVU	TOTAL PRÉVU	DE 1840	DE 1839	TOTAL 1840.	
10,000	7,500	2,500			
10 000 »	7,500 »	2,500 »			
80,000 »	80,000 »	»	»		
80,000 »	80,000 »	»	»		
2 220 »	2 220 »	»	»		
20,000 »	20,000 »	»	»		
15,150 »	»	15,150 »	»		
37,870 »	22,220 »	15,150 »	»		

99

ALLOCATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

RAPPORT. fr.

par le Gouvernement avec celle où se trouvent les bureaux. Cette maison ayant été exposée en vente publique dans le courant du mois de mai dernier, il parut utile de profiter de cette occasion, et le Gouvernement fut autorisé, sur sa demande, à faire l'acquisition de cette propriété, *sous la réserve expresse de l'approbation ultérieure du Pouvoir Législatif*. La maison fut acquise, mais cette clause ne put être insérée dans l'acte de vente à cause qu'elle eut lieu par recours public, de sorte que l'acquisition est définitive. Le revenu cadastral de cet immeuble est de 400 francs, et, vu sa situation au centre de la ville, il y avait lieu de croire qu'il pourrait s'élever au prix de 20,000 francs. — Cependant le Gouvernement l'a obtenu pour le prix modique de 13,500 francs, auxquels il faut ajouter 1600 francs pour la reprise obligée de quelques meubles, les frais de la vente et les intérêts de ces diverses sommes qui ont été avancées par la province, à raison de 4 p *cent*, jusqu'à l'époque du paiement, ce qui porte à un total de fr. 15,150 la dépense résultant de cette acquisition.

4

Subside à la province de Brabant pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Bruxelles. L'importance qu'a acquise la ville de Bruxelles en devenant le siège permanent du Gouvernement, et le développement qu'elle reçoit chaque jour par les constructions nouvelles qui s'élèvent dans les faubourgs, exigent que l'action de la police soit en même temps plus active et plus puissante. Le Gouvernement s'est vu dans la nécessité d'augmenter l'effectif de la compagnie de gendarmerie du Brabant de 13 gendarmes à cheval et de 13 gendarmes à pied, qui seront placés dans la brigade de Bruxelles. Comme il y a impossibilité de loger dans la caserne actuelle les 26 gendarmes dont le personnel de la brigade a été augmenté, et que, d'autre part, les bâtiments actuels sont dans un très-mauvais état et ne sont plus propres à servir de logement, la députation permanente du Brabant a pensé qu'il était préférable de construire une caserne neuve, et s'est entendue à cet effet avec l'administration communale de Bruxelles, qui cède gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement de la caserne. La dépense évaluée à 200,000 francs devait être supportée par la province, aux termes de l'art. 61, n° 21, de la loi provinciale. Toutefois la députation permanente du conseil provincial, se fondant sur ce que l'augmentation décrétée par l'arrêté précité est principalement motivée par des considérations d'un intérêt général, a sollicité le Gouvernement de l'aider à supporter une dépense aussi considérable. — Le subside proposé par le Gouvernement est modéré, et les motifs allégués par l'administration provinciale le justifient.

TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Unique

Credit ouvert pour les dépenses imprévues

TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.

CRÉDITS de l'exercice 1870.	CRÉDITS de l'exercice 1869.	PRÉFECTURE		CRÉDITS de l'exercice 1870.
		PRÉFECTURE 1870.	PRÉFECTURE 1869.	
17,370	22,220	13,130		
30,000	"	30,000	"	
67,370	22,220	43,130	"	
30,000	30,000	"	"	
30,000	30,000	"	"	

N ^{OS} 1 ^{ER} 0 118 CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
CHAPITRE I.	Page 60. — Administration centrale.
— II.	» <i>ib.</i> — Pensions et secours
— III.	» 62. — Frais de l'administration dans les provinces
— IV.	» 72. — Instruction publique.
— V.	» 74. — Cultes
— VI.	» 76. — Industrie, commerce, agriculture.
— VII.	» 80. — Lettres, sciences et arts, etc
— VIII.	» 82. — Archives du Royaume
— IX.	» <i>ib.</i> — Fêtes nationales
— X.	» <i>ib.</i> — Récompenses honorifiques et pécuniaires.
— XI.	» 84. — Statistique générale
— XII.	» <i>ib.</i> — Frais de police.
— XIII.	» <i>ib.</i> — Dépenses diverses et extraordinaires
— XIV.	» 86. — Dépenses imprévues
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
185,220 "	185,220 "	"	"		
80,570 80	75,570 80	5,000 "	"		
1,179,169 40	1,205,931 70	"	26,762 80		
1,102,148 "	1,102,148 "	"	"		
4,043,047 "	4,186,130 "	"	141,103 "		
1,175,500 "	926,000 "	249,500 "	"		
494,900 "	488,900 "	6,000 "	"		
148,430 "	46,412 96	102,037 04	"		
50,000 "	40,000 "	10,000 "	"		
10,000 "	10,000 "	"	"		
10,000 "	7,500 "	2,500 "	"		
80,000 "	80,000 "	"	"		
67,370 "	22,220 "	45,150 "	"		
30,000 "	30,000 "	"	"		
8,658,875 20	8,406,053 46	420,187 04	167,865 80		
EN PLUS. . . .		252,321 74			

90

N^o 1.

CHAPITRE V.

ART. 1^{er}, LITT. A.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. A de l'article 1^{er} du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	30,000 »	30,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,800 »
Vicaires-généraux.	3	3,600 »	10,800 »
Chanoines	12	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire.	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire.	16	423 28	6,772 48
Demi-bourses	50	211 64	10,582 01
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	7,945 51
			107,500 »
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire.	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire.	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	9,252 92
			68,500 »
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire.	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues.	»	»	4,783 08
			65,300 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . .	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire.	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire.	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	3,343 16
			64,500 »
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,200 »
Traitement d'un secrétaire.	»	1,260 »	1,260 »
Vicaires-généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire.	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 57
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	2,511 43
			64,500 »
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire.	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire.	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 41
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	3,136 51
			64,500 »

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr.	167,800	»
Évêché de Bruges		68,800	»
— de Gand		65,800	»
— de Liège		64,500	»
— de Namur		64,500	»
— de Tournay		64,500	»
TOTAL.	fr.	434,800	»

N^o 2.

CHAPITRE V.

ART. 1^{er}, LITT. B.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. B
de l'article 1^{er} du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (*)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 "
— de 2 ^e classe.	11	1,365 "	15,015 "
Desservants.	127	787 50	100,012 50
Chapelains	43	500 "	21,500 "
Vicaires	195	500 "	97,500 "
Suppléments de traitements	5	"	1,340 "
Dépenses diverses et imprévues (**).	"	"	23,500 28
			279,342 78
A déduire pour revenu de cure	"	"	887 78
			278,455 "
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	12	2,047 50	24,570 "
— de 2 ^e classe.	17	1,365 "	23,205 "
Desservants.	280	787 50	220,480 "
Chapelains	97	500 "	48,500 "
Vicaires	268	500 "	134,000 "
Suppléments de traitements	21	"	4,875 "
Dépenses diverses et imprévues	"	"	27,000 59
			482,610 59
A déduire pour revenu de cure.	"	"	1,961 59
			480,649 "

(*) Cette colonne ne contient pas les places ayant également droit à un traitement, qui, d'après les prévisions, ne seront pas occupées en 1840.

(**) Ces sommes sont destinées aux dépenses diverses et imprévues qui pourraient se présenter; à doter, au besoin, de nouveaux postes, et à ériger en succursales un certain nombre de chapelles dont le besoin se fait sentir depuis longtemps; elles serviront encore à faire face aux traitements des postes vacants qui seraient remplis dans l'année, et à payer les coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'art. 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs. La majoration de ces chiffres pour les différentes provinces, a été facilitée par la déduction opérée des traitements dus pour les parties cédées, dans le Limbourg et le Luxembourg.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVISIBLE	TOTAL.
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe	19	2,047 50	38,902 50
— de 2 ^e classe.	17	1,365 "	23,205 "
Desservants.	220	787 50	173,250 "
Chapelains	4	500 "	2,000 "
Vicaires	249	500 "	124,500 "
Suppléments de traitements	1	"	682 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	21,500 49
			384,040 49
A déduire pour revenu de cure.	"	"	954 49
			383,086 "
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe	21	2,047 50	42,997 50
— de 2 ^e classe	16	1,365 "	21,840 "
Desservants.	270	787 50	212,025 "
Chapelains	10	500 "	5,000 "
Vicaires	246	500 "	123,000 "
Suppléments de traitements	1	"	262 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	22,500 58
			428,225 58
A déduire pour revenu de cure	"	"	10 58
			428,215 "
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe	5	2,047 50	10,237 50
— de 2 ^e classe	28	1,365 "	38,220 "
Desservants.	372	787 50	292,950 "
Chapelains	18	500 "	9,000 "
Vicaires	150	500 "	75,000 "
Suppléments de traitements	9	"	3,752 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	22,000 07
			451,160 07
A déduire pour revenu de cure	"	"	544 07
			450,616 "
LIÈGE.			
Curés de 1 ^{re} classe	6	2,047 50	12,285 "
— de 2 ^e classe	18	1,365 "	24,570 "
Desservants.	262	787 50	206,325 "
Chapelains	92	500 "	46,000 "
Vicaires	140	500 "	70,000 "
Suppléments de traitements	5	"	1,904 92
Dépenses diverses et imprévues	"	"	23,500 92
			384,585 84
A déduire pour revenu de cure.	"	"	69 84
			384,516 "

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe	3	2,047 50	6,142 50
— de 2 ^e classe.	9	1,365 "	12,285 "
Desservants.	129	787 50	101,587 50
Chapelains	81	500 "	40,500 "
Vicaires	110	500 "	55,000 "
Suppléments de traitements	2	"	525 "
Dépenses diverses et imprévues	"	"	21,000 44
			237,040 44
A déduire pour revenu de cure.	"	"	372 44
			236,668 "
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe	1	2,047 50	2,047 50
— de 2 ^e classe.	19	1,365 "	25,935 "
Desservants.	233	787 50	183,487 50
Chapelains	50	500 "	25,000 "
Vicaires	51	500 "	25,500 "
Suppléments de traitements	1	"	262 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	21,500 "
			233,732 50
A déduire pour revenu de cure.	"	"	363 50
			233,369 "
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe	2	2,047 50	4,095 "
— de 2 ^e classe.	15	1,365 "	20,475 "
Desservants.	253	787 50	199,237 50
Chapelains	55	500 "	27,500 "
Vicaires	46	500 "	23,000 "
Suppléments de traitements	5	"	1,562 70
Dépenses diverses et imprévues	"	"	19,500 25
			235,400 45
A déduire pour revenu de cure.	"	"	27 45
			235,373 "

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr.	278,433	»
— de Brabant		480,940	»
— de la Flandre occidentale		333,086	»
— — orientale.		428,213	»
— de Hainaut		430,616	»
— de Liège		384,316	»
— de Limbourg		296,668	»
— de Luxembourg		283,369	»
— de Namur.		293,373	»
Total.	fr.	3,221,247	»

N^o 3.

CHAPITRE V.

ARTICLE 2.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'article 2 du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2 ^e pasteur protestant (section flamande) . .	Id.	600 »	
Chantre-sacristain	Id.	400 »	
Subside pour frais de culte	»	1,000 »	
Pasteur anglican	Id.	2,000 »	
		8,000 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
Supplément de traitement au même pour se procurer un coadjuteur	Id.	1,500 »	
Lecteur et chantre	Id.	840 »	
Sacristain	Id.	210 »	
Organiste	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte	»	500 »	
Pensions des enfants du pasteur.	»	634 92	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée. .	Id.	2,000 »	
Pasteur anglican de la chapelle de St-Georges.	Id.	2,000 »	
		12,304 92	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 »	
Pasteur anglican.	Ostende.	2,000 »	
		4,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 »	
Marguillier.	Id.	420 »	
Subside pour loyer du temple	Id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	420 »	
Marguillier.	Id.	400 »	
		4,603 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DE LA RATION DU SUBSIDÉ	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Doure et Pâturages.	2,630 "	
Frais du local	Doure.	52 91	
Marguillier et chantre	Id.	210 "	
Pasteur protestant	Toumay et Rongy.	2,940 "	
Lecteur et chantre	Toumay.	210 "	
Lecteur et chantre	Rongy.	210 "	
Pensions des enfants des 2 pasteurs précités.	"	952 38	
		7,205 29	
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	2,400 "	
Subside pour les employés.	Id.	425 "	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 "	
Pension des enfants du pasteur	"	105 82	
Pasteur protestant	Verviers et Rodiment.	3,276 "	
Lecteur et chantre	Id.	630 "	
Lecteur et chantre	Dalhem.	210 "	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 "	
		9,166 82	

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr. 8,000 "
— de Brabant	12,304 92
— de la Flandre occidentale	4,000 "
— de la Flandre orientale	4,603 28
— de Hainaut	7,205 29
— de Liège	9,166 82
TOTAL.	fr. 45,280 31
Dépenses diverses et imprévues.	2,719 69
Crédit demandé.	fr. 48,000 "

N^o 4.

CHAPITRE VII.

LITTEA G.

Administration du Conservatoire Royal de Musique.

Bruxelles, le 12 octobre 1839.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le conservatoire royal de musique de Bruxelles a justifié la protection dont l'entourent les Chambres législatives et le Gouvernement, par la production de quelques artistes distingués qui ont mis en honneur le nom belge dans toute l'Europe, et d'un grand nombre d'autres musiciens qui, comme professeurs, ou comme membres des orchestres, ont amélioré la situation de l'art, non-seulement dans la capitale, mais dans les provinces. L'orchestre du conservatoire offre depuis plusieurs années le modèle d'une exécution soignée, qui a développé le goût de la musique dans la population, et qui excite la sympathie publique en faveur de cette institution.

Parvenu à ces résultats, il nous a paru que nous ne devons pas les considérer comme le dernier terme de notre mission, et qu'il était de notre devoir de vous proposer tous les moyens que nous croyons propres à imprimer un mouvement de progrès à l'art musical. Le fâcheux état de la musique d'église a particulièrement fixé notre attention : nous nous sommes sérieusement occupés de rechercher les causes de la décadence d'une partie si importante de l'art, et les informations que nous avons recueillies nous ont démontré qu'elles résident surtout dans la rareté des bons choristes et dans l'impossibilité presque absolue de recruter le personnel chantant des églises.

Nous avons pensé que le meilleur remède, pour un mal si considérable, était d'instituer au conservatoire royal de musique, une classe de chant choral ou d'ensemble, où l'on admettrait un grand nombre d'élèves, déjà instruits dans la lecture de la musique, et dont les qualités vocales offriraient des chances de succès pour une éducation spéciale. Convaincus des bons résultats qu'aurait l'institution de cette classe, nous venons vous la proposer et nous vous prions de nommer pour cet enseignement un professeur distingué dans la direction de sociétés chantantes d'amateurs, et qui possède toutes les qualités nécessaires pour la mission que nous voudrions lui confier. A l'égard du traitement qu'il conviendrait d'attacher à ses fonctions, nous pensons qu'il ne peut être moindre de deux mille francs, à cause de la fatigue que doit éprouver le professeur dans l'instruction d'un grand nombre d'élèves, à qui l'on ne peut démontrer les qualités du chant que par l'exemple.

La nécessité de séparer absolument l'enseignement des élèves des deux sexes se fait apercevoir d'une manière d'autant plus sensible que beaucoup d'entre eux sont passés en quelques années de l'enfance à la puberté. Cette considération nous a conduits à reconnaître qu'il est indispensable d'établir dans le conservatoire une classe supérieure d'enseignement du piano, pour les demoiselles, absolument distincte de celle des jeunes gens du sexe masculin. Nous avons pensé que le plus sûr moyen d'atteindre notre but, serait de confier cet enseignement à une dame, dont le talent répondrait à l'importance de ses fonctions, et nous avons rencontré les qualités que nous désirions chez une personne, professeur au conservatoire royal de Paris, que des arrangements de famille viennent de fixer en Belgique. Nous vous proposons, M. le Ministre, d'accorder à cette dame le titre de professeur de piano, pour les demoiselles, et de fixer, en considération de son talent distingué, son traitement annuel à la somme de quinze cents francs.

Mais attendu que le professeur de piano n'a cessé, depuis son entrée au conservatoire, de donner des preuves de zèle et de capacité, nous pensons qu'il ne serait pas juste de le laisser dans une position inférieure à celle du nouveau professeur de piano pour les demoiselles, et nous croyons devoir vous proposer de porter son traitement de 1,330 francs à 1,500, ce qui ne donnera lieu qu'à la légère augmentation de 150 francs par année.

Deux autres professeurs du conservatoire, qui nous sont enviés par l'étranger, et à qui des offres ont déjà été faites pour nous les enlever, méritent tout notre intérêt et votre protection. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de reculer davantage l'élévation de leur traitement, et nous croyons devoir vous proposer de le porter à 1,500 francs pour chacun d'eux.

Par un arrêté spécial, vous avez accordé à M. Bosselet le titre de professeur adjoint pour l'enseignement de l'harmonie, en fixant son traitement à sept cents francs. Depuis lors ce jeune artiste a justifié votre confiance par ses succès dans les concours où ses élèves ont obtenu deux fois le premier prix et des seconds prix partagés. Il a quitté la direction des chœurs du théâtre pour se livrer entièrement à ses fonctions de professeur, et maintenant il fait deux cours, l'un d'harmonie écrite, l'autre d'accompagnement ou d'harmonie pratique. En récompense du zèle et de la capacité de M. Bosselet, nous vous proposons de lui accorder le titre de professeur d'harmonie, et de porter ses appointements à la somme de 1,000 francs.

Au mois d'octobre 1833 nous avons eu l'honneur de vous faire remarquer que le service intérieur et extérieur de l'école était devenu trop considérable pour qu'une seule personne pût y suffire, et nous vous avons demandé la nomination d'un second surveillant des classes; le bon ordre de l'école, la conservation du mobilier et la surveillance pour l'exactitude des professeurs et des élèves rendent aujourd'hui indispensable la nomination d'un surveillant spécial, qui aurait le titre de *maître d'études*. Nous avons l'honneur de vous proposer pour ces fonctions un ancien élève du conservatoire, qui nous paraît doué de toutes les qualités nécessaires à cet emploi. Nous estimons que son traitement doit être fixé à la somme de neuf cents francs.

Nous profitons de cette circonstance pour mettre sous vos yeux le tableau des cours qui se donnent au conservatoire jour par jour et dans leurs diverses périodes. Vous y verrez, Monsieur le Ministre, que le nombre de ces cours s'élève chaque semaine à *cent et six*, qui, à raison de 16 élèves pour chaque,

minimum presque constamment dépassé, donne un total de *seize cent quatre-vingt-quatre leçons* individuelles par semaine, et arrive au chiffre énorme de *soixante-dix mille sept cent vingt-huit leçons* dans les dix mois de l'année scolaire.

Or, si l'on compare ce chiffre à celui du subside voté par la Législature en faveur du conservatoire, on trouvera que le prix de chaque leçon individuelle est d'environ *trente centimes*, qui, à raison de trois leçons par semaine, donne un total de *quarante francs* pour chaque élève dans l'année scolaire. L'éducation musicale complète d'un artiste n'exigeant au *maximum* que six années d'études, il en résulte que cette éducation ne coûte à l'État que 240 francs, même pour former un artiste de premier ordre.

Nous avons cru, Monsieur le Ministre, que ces aperçus ne seraient pas sans intérêt pour vous, et que vous pourriez y puiser des renseignements utiles. Nous y joignons le Budget des dépenses nécessaires pour le service du conservatoire pendant l'année 1840.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Signé, TH. FALLON, *président*,
J. ENGLER,
VAN BELLINGHEN,
WALKIERS DE VLIERINGHEN,
M.-J. ROBYNS,
BLAES DE DONDER,
FÉTIS, *directeur*,
ED. STEVENS,



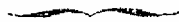
102

TABLEAU

DES

Cours du Conservatoire Royal

DE MUSIQUE.



PREMIÈRE PÉRIODE, DE 9 à 10 heures.		DEUXIÈME PÉRIODE, DE 10 heures à midi.	
ÉLÉMENT DES COURS.	PROFESSEURS ET RÉPÉTITEURS.	DÉSIGNATION DES COURS.	PROFESSEURS ET RÉPÉTITEURS.
MARDI.			
1 Violon, classe supérieure.	M. Meerts, professeur.	6 Lecture musicale (garç.)	M. Van Helmont, profess.
2 Violon, classe élément.	M. Steveniers, répétiteur.	7. Idem, classe élém. (id).	M. Demartin, rép.
3 Clarinette	M. Bachmann, prof.	8 Solfège élémentaire (id).	M. Van Volsem, rép.
4 Basson	M. Bonini, prof.	9. Idem (demois.).	Mlle Peyrard, rép.
5 Violoncelle, classe élém.	M. Warot, prof. adjoint.	10 Éléments de piano (idem).	Mlle Dyckmans, rép.
MARDI.			
19 Composition.	M. Fétis, directeur.	25. Chant, M. Géraldy, prof.	M. De Glines, prof. supp.
20. Violon, classe supérieure	M. Wery, prof.	26. Solfège élém. (demois.).	Mlle De Haes, rép.
21. Instruments de cuivre .	M. Bertrand, prof.	27 Idem (garçons).	M. Godineau, aîné, répé.
22 Hautbois	M. Friard, prof.	28. Éléments de piano (demois.).	Mlle Wauters, rép.
23 Contrebasse	M. Beckmans, prof.		
24. Flûte	M. Demeurs, prof. adj.		
MERCREDI.			
38. Violon, classe supér. .	M. Meerts.	43. Lecture musicale (garç.).	M. Van Helmont.
39. Violon, classe élément.	M. Steveniers.	44 Idem classe élém. (idem).	M. Demartin.
40. Clarinette	M. Bachmann.	45. Solfège élément. (idem).	M. Van Volsem.
41. Basson.	M. Bonini.	46. Idem (demois.).	Mlle Peyrard.
42. Violoncelle, classe élém.	M. Warot.	47. Éléments de piano (idem).	Mlle Dyckmans.
JEUDI.			
54. Composition.	M. Fétis.	60. Chant, M. Géraldy	M. De Glines.
55. Violon, classe supér. .	M. Wery.	61. Solfège élém. (demois.)	Mlle De Haes.
56. Instruments de cuivre .	M. Bertrand.	62. Idem (garçons).	M. Godineau, aîné.
57. Hautbois	M. Friard.	63. Éléments de piano (idem).	Mlle Wauters.
58. Contrebasse	M. Beckmans.		
59 Flûte	M. Demeurs.		
VENDREDI.			
70. Violon, classe supérieure.	M. Meerts.	75. Lecture musicale . . .	M. Van Helmont.
71. Violon, classe élément .	M. Steveniers.	76. Idem, classe élém.	M. Demartin.
72. Clarinette	M. Bachmann.	77. Solfège élémentaire . .	M. Van Volsem.
73. Basson.	M. Bonini.	78. Idem	Mlle Peyrard.
74. Violoncelle, classe élém.	M. Warot.	79. Éléments de piano. . .	Mlle Dyckmans.
SAMEDI.			
88. Composition.	M. Fétis.	94. Chant, M. Géraldy . .	M. De Glines.
89. Violon, classe supérieure.	M. Wery.	95. Solfège élém. (demois.)	Mlle De Haes.
90. Instruments de cuivre. .	M. Bertrand.	96. Idem (garçons)	M. Godineau, aîné.
91. Hautbois	M. Friard.	97. Éléments de piano (demois.)	Mlle Wauters.
92. Contrebasse	M. Beckmans.		
93. Flûte	M. Demeurs.		

PREMIÈRE PÉRIODE, de midi à 2 heures.		DEUXIÈME PÉRIODE, de 2 à 4 heures.	
DESIGNATION DES COURS.	PROFESSEURS ET RÉPÉTITEURS.	DESIGNATION DES COURS.	PROFESSEURS ET RÉPÉTITEURS.
11. Orgue	M. Fétis, directeur.	15. Harmonie (hommes) . .	M. Bosselet, prof.
12. Flûte	M. Lahou, prof.	16. Vocalisation (demois.)	Mlle Hullen, rép.
13. Eléments de piano (garç.)	M. Godineau, jeune, rép.	17. Violon, classe élément.	M. Schubert, rép.
14. Solfège supérieur (id.)	M. Ladot, prof.	18. Solfège, classe élément.	M. Colignon, rép.
29. Piano, classe sup. (dem.)	M. Michelot, prof.	34. Piano, classe sup. (hom.)	M. Michelot, prof.
30. Idem élém. (id.)	Mlle Hanciaux, rép.	35. Accompagnement (id.)	M. Bosselet.
31. Idem idem (id.)	Mlle Peyrard, rép.	36. Idem (dem.)	M. Meyne, rép.
32. Solfège supér. (id.)	M. Batta, prof.	37. Violoncelle, classe sup.	M. Demunck, prof.
33. Solfège élément. (id.)	Mlle Marin, rép.		
48. Flûte	M. Lahou.	51. Vocalisation (demois.)	Mlle Hullen.
49. Eléments de piano (garç.)	M. Godineau, jeune	52. Violon, classe élément.	M. Schubert.
50. Solfège supér. (id.)	M. Ladot.	53. Solfège, classe élément.	M. Colignon.
64. Piano, classe élément.	Mlle Hanciaux.	68. Accompagnement (dem.)	M. Meyne.
65. Idem idem	Mlle Peyrard.	69. Violoncelle, classe supér.	M. Demunck.
66. Solfège supérieur	M. Batta.		
67. Solfège élément.	Mlle Marin.		
80. Orgue	M. Fétis.	84. Harmonie (hommes) . .	M. Bosselet.
81. Flûte	M. Lahou.	85. Vocalisation (demois.)	Mlle Hullen.
82. Eléments de piano (garç.)	M. Godineau, jeune.	86. Violon, classe élément .	M. Schubert.
83. Solfège supérieur (id.)	M. Ladot.	87. Solfège, classe élément.	M. Colignon.
98. Piano, classe supérieure.	M. Michelot.	103. Piano, clas. sup. (hom.)	M. Michelot.
99. Idem classe élément. . .	Mlle Hanciaux.	104. Accompagnement (id.)	M. Bosselet.
100. Idem idem	Mlle Peyrard.	105. Idem (demois.)	M. Meyne.
101. Solfège supérieure . . .	M. Batta.	106. Violoncelle, clas. sup.	M. Demunck.
102. Solfège élémentaire . .	Mlle Marin.		

ANNUAIRE
 DE LA
 MUNICIPALITÉ DE
 LILLE
 1839

Conservatoire Royal de Musique.

PROJET DE BUDGET DE 1840.

DÉPENSES.

Personnel.		Dépenses diverses	
MM. Féus	4,000 »	Entretien de la salle de la commis-	
Geraldi	3,000 »	sion administrative	96 »
Wery	2,100 »	Chauffage	730 »
Michelot	1,350 »	Objets de nettoyage	135 »
Bertrand	1,200 »	Poêler	85 »
Batta	1,000 »	Acquisition de musique	130 »
Bachmann	1,000 »	Copie de musique	800 »
Beekmans	1,000 »	Location d'un piano	180 »
Borini	1,000 »	Reliure des livres d'école	100 »
De Ghimes	1,000 »	Entretien du mobilier	130 »
Demunck	1,000 »	Peintre en bâtiments	120 »
Friard	1,000 »	Fournitures de bureau	245 »
Lados	1,000 »	Gazette musicale	85 »
Lahou	1,000 »	Impressions	100 »
Meerts	1 000 »	Gaz	133 »
Van Helmont	1,000 »	Contributions	212 »
Bosselet	700 »	Fournitures du luthier	130 »
Accompagnateur	400 »	Achat d'instruments	800 »
Warot	400 »	Vitrier	30 »
Demeurs	400 »	Plombier	30 »
18 répétiteurs à 200 francs	2,600 »	Gratification à M ^r Foucart	200 »
Gloden	1,200 »	Achat d'un piano	1,600 »
Foucart	700 »		
Accordeur	200 »	Total des dépenses diverses	5,614 »
Souffleur	150 »	Report du personnel	29,628 »
Servante	228 »		
Total du personnel	29,628 »	Total	35,242 »

En ajoutant à ce total la somme à laquelle seraient fixées les nouvelles nominations demandées à M^r le Ministre par la lettre en date de ce jour. fr. 4,450 »

Et une autre somme pour augmentation de traitement, ci. 1,450 »

On aura pour total général. 41,092 »

En soustrayant de ce chiffre les subsides de la ville et de la province, Saveru. 9,962 32

Il restera à demander au Gouvernement une somme de. 31,129 68

Trente-un mille cent vingt-neuf francs soixante-huit centimes, suivant procès-verbal de la séance du 12 octobre 1839.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-adjoint,
(Signé) GLODEN.

DÉVELOPPEMENTS

De Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'Exercice 1840.



NOMBRE DE SÉRIES DE L'AN.	CHIFFRE	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	"	Traitement du Ministre fr. 21,000 "
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service 107,230 "
Sommes égales à celles allouées pour 1839.		
<i>Matériel.</i>		
3	"	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage du Ministère et de l'hôtel des postes, menues dépenses. . . . 17,000 "
Somme égale à celle votée pour 1839.		
4	"	Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces . . . 7,000 "
<i>Frais de déplacement.</i>		
5	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale en Belgique 6,000 "
Allocation votée pour 1839.		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
ROUTES.		
<i>Travaux des routes, ponts à bascule, frais d'études.</i>		
1	"	Entretien des routes d'après les baux existants fr. 1,418,871 67
	"	Salaire des préposés aux ponts à bascule. 16,972 "
	"	Études de projets, frais de levée de plans, achat et réparations d'instruments, matériel et impressions du service actif 20,000 "
	"	Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et construction de routes nouvelles 744,556 33
<i>Plantations.</i>		
2	"	Frais de nouvelles plantations sur les routes de 1 ^{re} et 2 ^e classe
Somme égale à celle votée pour 1839.		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
21,000 »	21,000 »	»	»		
107,250 »	107,250 »	»	»		
17,000 »	17,000 »	»	»		
7,000 »	7,000 »	»	»		
6,000 »	6,000 »	»	»		
158,250 »	158,250 »	»	»		
2,200,000 (a)	2,298,000 »	»	98,000 »		a) Ce chiffre représente le montant en nombre rond du produit des barrières, déduction faite de la retenue de 200,000 francs, pour les intérêts de l'emprunt de 6 millions.
50,000 »	50,000 »	»	»		Nous renvoyons pour les autres explications à la note qui suit le Budget.
2,250,000 »	2,348,000 »	»	98,000 »		

N. DES ARTICLES DE LA LOI.	CHAPITRE III.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III. CANAUX, RIVIÈRES, POLDERS.
		<i>Service ordinaire des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre.</i>
1	"	Entretien et exploitation du canal de Gand au Sas-de-Gand fr. 11,030 "
		— — — Maestricht à Bois-le-Duc 27,329 "
		— — — Pommerœul à Antoing 79,409 94
		— — — la Sambre. 140,121 06
		Allocation votée au Budget de 1839, pour le service ordinaire des canaux, tel qu'il existait à la fin de 1838.
		<i>Service et charges du canal de Bruxelles à Charleroy, repris par l'État, en vertu de la loi du 1^{er} juin 1839.</i>
2	A.	Frais d'entretien et d'exploitation. 96,000 "
	B.	Indemnité de reprise, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre le Gouvernement et la société concessionnaire. 661,373 66
		737,373 66
		Allocation nouvelle, comme conséquence du rachat de la concession du canal, autorisé par une loi du 1 ^{er} juin 1839.
		Des fonds ont été accordés, sur les mêmes bases, pour les sept derniers mois de 1839, par une loi spéciale du 1 ^{er} juin 1839. L'indemnité de reprise au profit de la société concessionnaire est déterminée par une convention du 6 novembre 1834. Elle constitue une dépense invariable qui devra figurer au Budget jusqu'en 1845, et, pour sept mois, au Budget de 1846.
		<i>Service extraordinaire des canaux de Pommerœul à Antoing et de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
3	"	Travaux d'amélioration 60,000 "
		Allocation votée pour 1839.
		On ne peut se dispenser de faire au canal d'Antoing des travaux d'amélioration pour 2 à 300,000 francs. Le canal de Maestricht à la Neuse par Bois-le-Duc, qui reprend son ancienne importance par le rétablissement des relations avec la Hollande, exige également de nombreux travaux en dehors de l'entretien ordinaire. On compte répartir l'allocation de la même manière qu'en 1839, savoir : canal d'Antoing, 34,000 francs ; canal de Maestricht, 26,000 francs.
		<i>Service de l'Escant, repris par l'État en vertu de la loi du 31 décembre 1838.</i>
4	A.	Travaux ordinaires dans les provinces de la Flandre orientale et du Hainaut 16,690 "
		Personnel dans ces deux provinces 8,335 "
	B.	Travaux d'amélioration dans les 1 ^{er} et 2 ^e biefs 83,500 "
		Allocation supplémentaire pour le barrage d'Autrive 107,000 "
		160,500 "
		TOTAL. fr. 183,523 "
		En ordonnant la reprise de l'Escant par l'État à partir de 1840, la Législature a accordé un crédit de 95,000 francs pour la construction d'un barrage entre Tournay et Audenarde. Les fonds que l'on demande au Budget de 1840 sont destinés :
		1 ^o A pourvoir aux travaux ordinaires et à rétribuer le personnel spécial de l'Escant ;
		2 ^o A élargir le débouché de l'écluse d'Antoing, d'après l'engagement qui a été pris envers la France en 1836, et à dévasser et approfondir le lit de la rivière entre Antoing et Tournay.
		3 ^o A compléter les fonds nécessaires à la construction du barrage d'Autrive ; le projet définitif porte cette dépense à 202,000 francs, sur lesquels 95,000 francs sont accordés au Budget de 1840 ; on demande en conséquence pour cet objet 107,000 francs.
		A REPORTER. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS d'annulation, ajoutés POUR 1840.	Observations
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
237,910 »	237,910 »	»	»		
737,873 66	»	737,873 66	»		
60,000 »	60,000 »	»	»		
183,523 »	95,000 »	90,523 »	»		
1,260,810 66	412,910 »	847,900 66	»		

NOMBRES ET VALEURS EN LITRES	LITRES	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Service de la Lys repris par l'État en vertu de la loi du 31 décembre 1838.</i>
5		Travaux ordinaires dans la Flandre orientale. fr. 9,945 »
	A.	— aux écluses de Commines, Menin et Harlebeke 10,000 »
		Ponts sur la Lys mitoyenne 1,000 »
		Personnel 3,400 »
	B.	Supplément de subside pour l'établissement d'un chemin de halage dans Courtray 12,823 83
		36,678 83
		Les fonds demandés sont destinés : 1 ^o Aux travaux ordinaires et au personnel spécial de la Lys; 2 ^o A compléter le subside de 23,500 francs accordé au Budget de 1839 pour l'établissement d'un chemin de halage dans Courtray.
		<i>Service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, repris par l'État en vertu de la loi du 31 décembre 1838.</i>
6		Entretien et travaux au chemin de halage. . . 24,000 »
	A.	Subside à la société des bateaux à vapeur. . . 6,000 »
		Personnel 480 »
	B.	Premier quart du subside pour la dérivation de la Meuse à Liège (a 50,000 »
		80,480 »
		Allocation nouvelle, comme conséquence de la reprise de la Meuse par l'État. Le subside de 6,000 francs, à la société des bateaux à vapeur, a été accordé, pour cinq ans, par la province de Liège, aux obligations de laquelle l'État se trouve subrogé. Les travaux de la dérivation de la Meuse à Liège n'ont pu être adjugés en 1839; ils sont jusqu'à un certain point subordonnés au plan qui sera adopté pour la reconstruction du pont de la Boverie; il a donc paru qu'au lieu de demander le second quart du subside, on pouvait se borner à transférer le premier quart sur l'exercice 1840.
		<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>
7		Travaux aux rives 40,000 »
		Somme égale à celle votée pour 1839. Quoique nous n'ayons plus à nous occuper de la rive droite, il paraît nécessaire de maintenir l'allocation de 40,000 francs, d'abord parce que la rive gauche seule exigera l'emploi de cette somme encore pendant plusieurs années; ensuite parce qu'il nous importe de pouvoir coordonner nos travaux avec ceux que les Hollandais font exécuter sur la rive droite.
		<i>Polders.</i>
8		Service des polders 42,000 »
		Dans cette somme sont compris : 1 ^o 30,000 francs à payer aux entrepreneurs du réendiguement de Lillo pour la seconde et dernière année d'entretien de leurs travaux. 2 ^o 5,000 francs à payer comme subside à la direction du polder de Lillo. Les 7,000 francs restants sont destinés à couvrir des dépenses éventuelles.
		A REPORTER. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

13

CREDITS 1 ^{er} Trimestre 1940	CREDITS 2 ^e Trimestre 1940	DIFFÉRENCIÉ		CREDITS 3 ^e Trimestre 1940	Observations
		EN PLUS AU BUDGET 1940	EN MOINS AU BUDGET 1940		
1 260 810 66	412,910 "	847 900 66			
36 678 33	23,500 "	13 178 33			
80,480 "	50 000 "	30,480 "	"		
40 000 "	40,000 "	"	"		
42,000 "	70,000 "	"	28,000 "		
1,439,968 99	596,410 "	891,558 99	28,000 "		

a) Total 1^{er} Trimestre 1940

		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>			
9	A.	Confection et entretien des bacs et de leurs dépendances . fr.	20,000 "		
		<i>Bateaux à vapeur à Anvers.</i>			
		<i>Service de passage entre Anvers et la Tête de Flandre.</i>			
		Frais d'entretien et d'exploitation	21,830 "		
		<i>Service de remorque.</i>			
		Frais d'entretien et d'exploitation	2,883 "		
		Personnel	11,663 "		
		<i>Service sur Tamise.</i>			
		Frais d'entretien et d'exploitation	7,358 "		
		Personnel	5,900 "		
		Subside à la commune de Tamise pour l'éta- blissement d'un ambarcadère.	6,814 13		
		Cette allocation est transférée du Budget des Finances, sauf en ce qui concerne le subside à accorder à la commune de Tamise; il y a transfert à concurrence d'une somme de 69,553 francs (*).			
10	"	<i>Frais d'études.</i>			
		Études des travaux à faire à l'Escaut, à la Lys et à la Meuse, ainsi qu'à la Dendre, au Demer, au Rupel et à la Dyle, ces quatre rivières devant rentrer dans les attributions de l'état à partir du 1 ^{er} janvier 1841			
		Cette allocation est nouvelle (voir ci-après)			
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			
		CHAPITRE IV.			
		PORTS ET CÔTES.			
		<i>Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.</i>			
		<i>Port d'Ostende.</i>			
		Entretien de l'avant-port.	43,300 "		
		Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens	2,750 "		
		Entretien des écluses du bassin de commerce.	1,100 "		
		Renouvellement éventuel d'une paire de portes de flot à l'écluse des bassins.	5,000 "		
		Prolongement du nouveau quai d'échouage sur 50 mètres	26,000 "		
		<i>Port de Nieuport.</i>			
		Travaux d'entretien, de réparations et d'amé- lioration	17,133 33		
		Côte de Blankenberghe	111,535 82		
		Personnel des ports et côtes	12,174 "		
		A REPORTER. fr.			

CREDITS en francs à l'exercice 1840.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839	DIFFÉRENCE		CRÉDITS révisés pour 1840	Observations
		en plus au budget de 1840.	en moins au budget de 1840.		
1,439,968 99	596,410 »	891,333 99	28 000 »		
75,972 13	»	75,972 13	»		
15,000 »	»	15,000 »	»		
1,530,941 12	596,410 »	982,531 12	28,000 »		
229,044 13	280,585 »	»	51,540 85		
229 044 13	280,585 »	»	51,540 85		

(*) En plus d'une part
au Budget de 1840 . 952 531 12
En moins d'autre part 28 000 »
Différence en plus au
Budget de 1840 . 954,531 12

CHAPITRE IV.	RÉSUMÉ.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Phares et Fanaux.</i>
2	"	Frais d'entretien et d'exploitation des phares et fanaux fr. 2,000 » La dépense des phares et fanaux reste ce qu'elle était en 1839, mais 7,000 francs sont transférés au Budget de la Marine (voir les explications à la suite de ce Budget).
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		 CHAPITRE V. <i>CHEMIN DE FER.</i>
1	"	Entretien et police de la route proprement dite fr. 800,000 »
2	"	Dépenses de transport 1,830,000 »
3	"	Frais de perception 460,000 »
		Cette somme de 3,090,000 francs est exactement celle qui a été allouée aux Budgets des deux précédents exercices :
		En 1838, pour 10 sections, savoir :
		Malines à Bruxelles
		" à Anvers
		" à Termonde
		" à Louvain
		Termonde à Gand
		Louvain à Tirlemont
		Tirlemont à Waremmé
		Waremmé à Ans
		Gand à Bruges
		Bruges à Ostende
		Pendant l'année entière.
		En 1839, pour les mêmes sections, pendant l'année entière, plus les sections de :
		Gand à Deynze
		Deynze à Courtray
		Landen à St-Trond
		Bruxelles à Tubize
		Pendant une partie de l'année.
		En 1840, toutes ces sections, celle de Tubize seule exceptée, devront être exploitées pendant l'année entière.
		Ce n'est qu'en comptant sur les résultats de nombreuses économies, que le Gouvernement peut espérer de faire face à tant de besoins nouveaux avec les mêmes ressources; il croit même devoir se réserver de demander des crédits supplémentaires pour le cas où ses prévisions ne se réaliseraient pas entièrement. (Voir d'ailleurs les observations ci-après.)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

CRÉDITS Demandés POUR L'ÉNERGIE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'ÉNERGIE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS Définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
229,044 13	200,583 "	"	51,540 85		
2,000 "	9,000 "	"	7,000 "		
231,044 15	209,583 "	"	58,540 85		
3,090,000 "	3,090,000 "	"	"		
3,090,000 "	3,090,000 "	"	"		

N°	CHAPITRE	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
BÂTIMENTS CIVILS.		
1	»	Entretien et réparations des hôtels, édifices et monuments de l'État.
2	»	Reconstruction d'un mur de clôture à l'hôtel du Ministère de la Justice à Bruxelles
3	»	Travaux extraordinaires aux hôtels du Gouvernement provincial à Mons et à Hasselt . . .
ART. 1^{er}. — Les 28,000 francs portés à l'art. 1^{er} ont été votés au Budget de 1839 et des exercices antérieurs; ils ne sont que rigoureusement suffisants pour l'entretien ordinaire des bâtiments de l'État. De là la nécessité de demander des allocations supplémentaires pour les travaux qui sortent de cette catégorie. ART. 2. — Un mur de clôture et de soutènement du jardin et de l'hôtel du Ministère de la Justice menace ruine; sa reconstruction est estimée à 6,000 francs. ART. 3. — Les toitures de l'hôtel du Gouvernement provincial à Mons exigent des réparations et des renouvellements qui sont estimés à 17,500 francs. Les 20,000 francs qui forment le complément de l'article, sont destinés à agrandir l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt, dont l'État a fait l'acquisition, il y a quelques années, et qui se trouve insuffisant pour réunir convenablement les bureaux et le logement du gouverneur.		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
Unique		Traitements des ingénieurs 192,940 »
		Frais de bureau et de déplacement 60,000 »
		Traitements des conducteurs 162,210 »
		415,150 »
Cette somme est exactement celle qui a été allouée aux Budgets des deux précédents exercices.		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDITS à annuler pour l'exercice 1840.	CRÉDITS non pour l'exercice 1839	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués pour 1840.	Observations
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
28,000 "	28,000 "	"	"		
6,000 "	"	6 000 "	"		
37,800 "	"	37,800 "	"		
71,800 "	28,000 "	43,800 "	"		
413,180 "	413,180 "	"	"		
413,180 "	413,180 "	"	"		

NOMBRE D'ARTICLES DE LA LOI.	CHIFFRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
MINIS.		
<i>Conseil des Mines.</i>		
<i>Personnel.</i>		
1	A.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du conseil des mines fr. 42,000
		Allocation égale à celle votée pour 1839.
<i>Matériel.</i>		
	B.	Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achat de livres, chauffage et éclairage 2,400 »
	C.	Frais de route. 1,200 »
	D.	Dépenses imprévues. 300 »
		Sommes votées pour 1839.
<i>Ingénieurs et Conducteurs.</i>		
2	»	Traitements des ingénieurs 53,000 »
	»	Frais de bureau et déplacement, impression de travaux statistiques 80,000 »
	»	Traitements des conducteurs 49,200 »
		Sommes votées pour 1839.
3	»	Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement, lors d'accidents survenus dans les mines. 45,000 »
4	»	Encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires relatifs à l'art de l'exploitation. 10,000 »
		Ces deux allocations sont justifiées dans les observations insérées ci-après. Le montant de ces dépenses est plus que contre-balancé par l'augmentation du produit des redevances des mines.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
POSTES ET MESSAGERIES.		
1	»	Traitements des employés 335,210 »
<i>Matériel.</i>		
	A.	Frais de tournée des inspecteurs 8,530 »
	B.	Frais de régie des inspecteurs, directeurs et percepteurs 27,620 »
2	C.	Indemnités de logement 36,620 »
	D.	Imprimés, registres, timbres. 10,000 »
3	»	Transport des dépêches. 300,546 »
4	»	Service rural 250,000 »
		Le chiffre du chapitre reste le même; mais un transfert est opéré de l'art. 3, <i>Transport des dépêches</i> , sur l'art. 1 ^{er} , <i>Traitements des employés</i> , et sur l'art. 2, <i>Matériel</i> . Le transfert est de 41,000 francs; il se répartit de la manière suivante: <i>Traitements des employés</i> , 35,210 francs; <i>Matériel</i> , 5,790 francs. (Voir ci-après.)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
43,900	43,900				
132,200	132,200				
43,000		43,000			
10,000		10,000			
233,100	178,100	55,000			
333,210	320,000	33,210			
82,790	77,000	5,790			
300,346	341,346		41,000		
230,000	230,000				
968,346	968,346				

N° DES ARTICLES DE LA LOI.	CHIFFRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
MILICE ET GARDE CIVIQUE.		
<i>Milice.</i>		
1	"	Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles G et I) pour l'inscription des miliciens dans les neuf provinces fr. 1,600 "
		Somme égale à celle du Budget précédent.
<i>Garde civique.</i>		
2	"	Frais de voyage de l'inspecteur-général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major 9,000 "
		Achat, réparation et entretien des armes et équipements de la garde civique 16,000 "
		Somme égale à celle votée pour 1839. } 25,000 "
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
SECOURS.		
Unique	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		Somme égale à celle votée pour 1839.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique	"	Dépenses imprévues. 30,000 "
		Allocation égale à celle votée pour 1839.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

CRÉDITS demandés POUR l'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR l'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
1,600 »	1,600 »	»	»		
25,000 »	25,000 »	»	»		
26,600 »	26,600 »	»	»		
2,500 »	2,500 »	»	»		
2,500 »	2,500 »	»	»		
30,000 »	30,000 »	»	»		
30,000 »	30,000 »	»	»		

NUMÉRO DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
Chapitre I.	Administration centrale fr.
— II.	Routes
— III.	Canaux, rivières, polders.
— IV.	Ports et côtes
— V.	Chemins de fer
— VI.	Bâtiments civils.
— VII.	Personnel des ponts et chaussées
— VIII.	Mines.
— IX.	Postes et messageries
— X.	Milice et garde civique
— XI.	Secours
— XII.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	
DIFFÉRENCE EN MOINS.	
RESTE, DIFFÉRENCE EN PLUS.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
158,250 »	158,250 »	»	»		
2,250,000 »	2,348,000 »	»	98,000 »		
1,550,941 12	596,410 »	982,531 12	28,000 »		
231,044 15	289,585 »	»	58,540 85		
3,090,000 »	3,090,000 »	»	»		
71,500 »	28,000 »	43,500 »	»		
415,150 »	415,150 »	»	»		
233,100 »	178,100 »	55,000 »	»		
968,546 »	968,546 »	41,000 »	41,000 »		
26,600 »	26,600 »	»	»		
2,500 »	2,500 »	»	»		
30,000 »	30,000 »	»	»		
9,027,631 27	8,181,141 »	1,122,031 12	225,540 85		
.		225,540 85			
.		896,490 27			

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LE

Budget des Travaux Publics pour 1840.

(SEPTEMBRE 1839.)

Le Budget du Département des Travaux Publics, de l'exercice 1839, est divisé en neuf chapitres, savoir :

- Chapitre I. — *Administration centrale.*
- » II. — *Garde civique.*
- » III. — *Milice.*
- » IV. — *Travaux Publics.*
- » V. — *Chemin de fer.*
- » VI. — *Service des mines.*
- » VII. — *Postes et messageries.*
- » VIII. — *Pensions et secours.*
- » IX. — *Dépenses imprévues.*

Il a paru utile de modifier, à certains égards, cette classification des matières dans le projet de Budget pour 1840, en subdivisant le chapitre IV en plusieurs chapitres : subdivision qui offre plus de méthode et de garantie ; le projet actuel comprend les douze chapitres suivants :

- Chapitre I. — *Administration centrale.*
- » II. — *Routes.*
- » III. — *Canaux, rivières, polders.*
- » IV. — *Ports et côtes.*
- » V. — *Chemin de fer.*
- » VI. — *Bâtiments civils.*
- » VII. — *Personnel des ponts et chaussées.*
- » VIII. — *Mines.*
- » IX. — *Postes et messageries.*
- » X. — *Milice et garde civique.*
- » XI. — *Secours.*
- » XII. — *Dépenses imprévues.*

Voici, quant au cadre du Budget, quelles sont les modifications :

La milice et la garde civique, qui avaient formé jusqu'à présent deux cha-

pitres (le II^m et le II^m). ont été réunies dans un seul chapitre, qui prend le numéro X. mais pour y former deux articles.

Le chapitre IV (*Travaux publics*) du Budget de 1839 a été subdivisé en plusieurs chapitres : chacune de ces subdivisions prend la rubrique de la catégorie de travaux ou du service qu'elle concerne. La rubrique *Travaux publics* disparaît : il était au fond peu rationnel, d'une part, que le Budget des Travaux publics contînt un chapitre général, *Travaux publics*, et, d'autre part, qu'une branche très-importante du service des Travaux publics, l'exploitation du chemin de fer, fût classée en dehors de ce chapitre.

Les chapitres nouveaux, résultant de la subdivision du chapitre IV actuel, sont les suivants :

- Chapitre II. — *Routes.*
- » III. — *Canaux, rivières, polders.*
- » IV. — *Ports et côtes.*
- » VI. — *Bâtiments civils.*
- » VII. — *Personnel des ponts et chaussées.*

Le chapitre V actuel conserve son numéro; les chemins de fer prennent ainsi rang parmi les branches de service qui, réunies, constituent le service des Travaux publics.

Le chapitre VI (*Service des mines*) du Budget de 1839, prend le n° VIII.

Le chapitre VII (*Postes et messageries*) prend le n° IX.

Il est suivi du chapitre X (*Milice et garde civique*), actuellement chapitres II et III.

Le projet de Budget pour 1840 se termine, comme le Budget actuel, par les deux chapitres *Secours* et *Dépenses imprévues*, qui prennent les numéros XI et XII.

Le projet de Budget pour 1840 s'élève à fr. 9,027.631 27 cs, chiffre supérieur à celui du Budget de 1839.

Pour que la comparaison avec l'exercice 1839 soit exacte, il faut tenir compte de plusieurs transferts.

En premier lieu, le service des phares et fanaux qui, pour 1839, était compris en totalité dans les attributions du Département des Travaux Publics. passe aujourd'hui, à concurrence de 7,000 francs, au Budget de la marine (voir les observations à la suite de ce Budget). Pour la comparaison à faire avec 1839, ces 7,000 francs doivent s'ajouter au chiffre effectif du Budget, qui se trouve ainsi porté à fr. 9.034.631 27 cs.

Mais, d'autre part, il y a lieu de déduire de ce chiffre. 1° les 50,000 francs demandés pour la dérivation de la Meuse à Liège (chap. III, art. 6), et qui ne constituent qu'un transfert de l'exercice 1839 sur l'exercice 1840.

2° Les 69,658 francs, montant des frais du service ordinaire des *Bacs et bateaux de passage* (chap. III, art. 9), et dont le Budget des Travaux Publics se trouvera grevé à la décharge de celui des Finances.

Les déductions à faire de ces deux chefs s'élèvent ensemble à

119,658 fr. ; elles réduisent le chiffre du Budget des Travaux publics, pour 1840 à fr. 8,907,973 27

Le Budget de 1839 s'élève à 8,131,141 »

Différence en plus en 1840. 776,832 27

Cette augmentation est plus que couverte par des ressources nouvelles, savoir :

1 ^o Le produit des droits de navigation sur la Meuse, l'Escaut et la Lys, rivières dont l'État reprend la direction, aux termes de la loi du 31 décembre 1838.	fr. 178.000	»
2 ^o Les produits du canal de Charleroy, dont le Gouvernement a racheté la concession aux termes de la loi du 1 ^{er} juin 1839.	1,050.000	»
3 ^o Augmentation du produit des redevances des mines	43,000	»
Ensemble	fr. 1,273,000	»
Dont à déduire la diminution sur le produit de la taxe des barrières	99.220	»
Reste	fr. 1,173,780	»

Cette somme excède l'augmentation de dépense de fr. 396,947 73 c^s.

Plusieurs chapitres du Budget sont maintenus à leur chiffre actuel; ce sont :

Le chapitre I^{er}, *Administration générale*;

Les chapitres II et III, actuellement chapitre X, *Milice et garde civique*;

Le chapitre V, *Chemin de fer*;

Le chapitre VII, actuellement chapitre IX, *Postes et messageries*;

Le chapitre VIII, actuellement chapitre XI, *Secours*;

Le chapitre IX, actuellement chapitre XII, *Dépenses imprévues*.

Les modifications portent donc sur le chapitre IV, aujourd'hui chapitres II, III, IV, VI et VII, et sur le chapitre VI, aujourd'hui chapitre VIII.

Deux des subdivisions du chapitre IV présentent seules des augmentations : ce sont :

Le chapitre III (nouveau), *Canaux, rivières, polders, et*

Le chapitre VII (nouveau), *Bâtiments civils*.

Deux autres de ces subdivisions présentent des diminutions : ce sont :

Le chapitre II (nouveau), *Routes, et*

Le chapitre IV (nouveau), *Ports et côtes*.

Le chapitre VI. *Mines*, actuellement chapitre VIII, présente une augmentation.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Ce chapitre n'a pas varié depuis la création du Ministère des Travaux Publics.

CHAPITRE II.

ROUTES.

Ce chapitre est inférieur de 98,000 fr. aux allocations correspondantes du chapitre *Travaux publics* du Budget de 1839. Cette réduction est la consé-

quence de la spécialité du fonds des barrières. Ce fonds ayant éprouvé une diminution par diverses causes qui vont être énumérées, il a fallu réduire les dépenses d'une quotité correspondante.

Article Premier. — *Entretien des routes, d'après les baux existants,*
fr. 1,418,471 67 c^s.

Ce chiffre est le montant exact de la dépense d'entretien ordinaire des routes d'après les baux en vigueur.

Salaire des préposés aux ponts à bascule, fr. 16,972.

Il a été porté au Budget de 1839, pour salaire des préposés aux ponts à bascule, une somme de 15,960 fr.; mais la dépense pour cet objet sera réellement de 17,098 fr., par suite de la nomination de deux nouveaux aides.

La différence en moins entre ce dernier chiffre et celui indiqué pour 1840, résulte d'un côté de ce que l'un des préposés est mort dans le courant de 1839, et de l'autre du surplus de dépense que nécessite l'emploi des deux nouveaux aides.

Études de projets, frais de levée de plans, achat et réparation d'instruments, matériel et impressions du service actif, fr. 20,000.

Ce chiffre est le même que celui accordé au Budget de 1839; il est impossible de le déterminer d'une manière tout-à-fait exacte, les dépenses qu'il est destiné à couvrir étant très-variables.

Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et constructions nouvelles, fr. 744,556 33 c^s.

Cette somme représente celle qui doit rester éventuellement disponible sur le produit des barrières, pour travaux d'amélioration, réparations extraordinaires, résultant de causes imprévues ou d'événements de force majeure, et construction de routes nouvelles, après toutefois qu'il aura été pourvu aux dépenses des trois catégories indiquées ci-dessus.

Le produit des barrières, déduction faite des barrières situées sur les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, s'élève, pour 1839, à 2,401,643 fr. Ce produit est inférieur de 99,220 francs à celui de 1838, comparé aux neuf derniers mois.

Cette différence s'explique ainsi :

A partir du 1^{er} janvier 1839. 262 barrières ont été résiliées, tant de la part du Gouvernement que par les fermiers, conformément aux stipulations du contrat; la réadjudication de ces barrières a donné une différence en moins sur le montant des recettes de 1838, de fr. 20,763

On tient compte au trésor de l'État de cette réduction, bien qu'il soit probable qu'elle sera couverte, et au delà, en 1840, au moyen des barrières à établir sur les routes en cours d'exécution, et qui seront ouvertes durant cette année.

A Reporter. . . . fr. 20,763

Report. . . . fr. 20,765

Par suite de l'exécution du traité du 19 avril 1839, cinquante barrières situées sur les routes des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg ont été abandonnées : le rapport de ces barrières était de 78 455

Somme pareille 99,220

Le crédit porté au Budget de 1839 est de 2,298,000

Celui, en nombre rond, demandé pour 1840, est de. 2,200,000

Différence en moins. fr. 98,000

Ainsi qu'en 1839, il a été retenu, pour 1840, une somme de 200,000 francs, pour subvenir aux charges de l'emprunt de 6 millions, sauf le règlement à faire ultérieurement.

ART. 2. — *Frais de nouvelles plantations sur les routes de 1^{re} et 2^{me} classe,*
fr. 50,000.

Cette somme, qui est égale à celle votée en 1839, a été jugée nécessaire en 1840 pour continuer les plantations sur les routes qui en sont encore dépourvues.

Elle doit continuer à faire l'objet d'une allocation spéciale. Le produit des coupes d'arbres sur les grandes routes revient intégralement au domaine, comme recette de l'État. Il s'ensuit que, si les nouvelles plantations étaient effectuées sur le fonds ordinaire des barrières, le Budget des Travaux Publics s'appauvrirait chaque fois qu'une plantation nouvelle serait ordonnée.

Il a été reconnu juste d'établir une compensation de ce chef, en accordant un crédit pour les plantations en dehors du produit de la taxe des barrières.

Le chiffre de ce crédit est porté à 50,000 fr., somme égale à celle votée au Budget de 1839.

CHAPITRE III.

CANALX, RIVIÈRES, POLDERS, ETC.

Ce chapitre est celui dans lequel se rencontrent les modifications les plus importantes. Les allocations portées au chapitre IV du Budget de 1839, pour les rivières et canaux, s'élevaient à fr. 596,410.

Ce chiffre se trouve maintenant porté à fr. 1,530,941 12 c^s ; il y a donc une augmentation de fr. 934,531 12 c^s, qui s'explique par le rachat de la concession du canal de Charleroy, par la reprise de l'Escaut, de la Lys et de la Meuse, sous la direction du Gouvernement, et par le transfert au Budget des Travaux Publics des allocations relatives au service des bacs et bateaux; allocations qui, jusqu'ici, avaient figuré au Budget des Finances. Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, l'augmentation de dépense du service des rivières et canaux est bien compensée par les produits du canal de Charleroy et par ceux de l'Escaut, de la Lys et de la Meuse. Il y a donc augmentation de dépenses sans augmentation de charges pour le trésor.

ARTICLE PREMIER. — *Service ordinaire des canaux de Gand au Sas de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre, fr. 27,910.*

Cet article correspond exactement à l'art. 3 du chapitre *Travaux publics* du Budget de 1839 : il comprend le service ordinaire des seuls canaux que l'État eut sous sa direction à la fin de 1838.

ART. 2. — *Service et charges du canal de Charleroy, fr. 737,375 66 c.*

Cet article est entièrement nouveau ; il est la conséquence de la reprise de la concession du canal de Charleroy, reprise autorisée par une loi du 1^{er} juin 1839.

D'après les conditions de cette reprise, le Gouvernement rachète la concession moyennant une indemnité annuelle de fl. 312,500, ou fr. 661,375 66 c.

Cette indemnité est due jusqu'au 1^{er} août 1846. Il y a de plus à pourvoir aux dépenses ordinaires d'entretien et d'exploitation ; des fonds ont déjà été votés pour ces deux objets, pour sept mois de l'année courante, par une loi du 1^{er} juin 1839.

Les allocations demandées pour 1840 sont calculées sur les mêmes bases.

Le canal de Charleroy a été ouvert à la circulation au commencement d'octobre 1832 ; il approche par conséquent du terme de sa septième année de navigation. Les recettes des six années révolues ont été les suivantes :

1 ^{re} année du 11 octobre 1832 au 30 septembre 1833	 fr.	433,121 24
2 ^e — du 1 ^{er} — 1833 au 30 — 1834		572,899 55
3 ^e — du 1 ^{er} — 1834 au 30 — 1835		693,562 39
4 ^e — du 1 ^{er} — 1835 au 30 — 1836		890,425 79
5 ^e — du 1 ^{er} — 1836 au 30 — 1837		883,503 84
6 ^e — du 1 ^{er} — 1837 au 30 — 1838		843,508 00

Les recettes de la septième année s'élevaient, à la date du 15 août, époque ordinaire du chômage, à fr. 901,821 66 c. ; la navigation sera reprise au 15 septembre ; du 15 au 30 septembre, les recettes de l'année se trouveront portées à 970,000 francs environ ; la quinzaine qui a précédé le chômage ayant produit fr. 73,786 18 c., il est bien probable que la quinzaine qui le suivra donnera un produit d'au moins fr. 68,178 34 c., somme nécessaire pour parfaire les 970,000 francs, que nous indiquons comme produit de la septième année de navigation.

Pour l'année 1840, nous annonçons une recette de 1,030,000 francs, ce qui suppose une augmentation de recette de 80,000 francs. Cette supposition sera très-modérée aux yeux de quiconque se rend compte de l'influence que les embranchements, ouverts le 5 août 1839, doivent exercer sur la navigation du canal principal.

ART. 3. — *Travaux d'amélioration aux canaux de Pommerœul à Antoing et de Maestricht à Bois-le-Duc, fr. 60,000.*

Cet article est la reproduction de l'art. 3 du chapitre *Travaux publics* du Budget de 1839.

Des travaux d'amélioration sont indispensables pour deux de nos canaux : le canal de Pommereul à Antoing et le canal de Maestricht vers Bois-le-Duc.

Au canal d'Antoing, ce sont les digues d'Archies et les berges de la tranchée de Grand-Camp, qui appellent surtout l'attention de l'administration.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, auquel le rétablissement des relations avec la Hollande donne une importance qu'il n'a pas eue depuis 1830, réclame de grands travaux, surtout en ce qui concerne les sas des écluses, que l'on a construits en fascinages, par une parsimonie mal entendue, et qui éprouvent de nombreux affaissements.

Il a paru convenable de répartir sur plusieurs exercices les travaux extraordinaires qu'exigent les deux canaux d'Antoing et de Maestricht à Bois-le-Duc : c'est ce qui explique la demande, au Budget de 1840, d'un crédit égal à celui qui a été accordé sur 1839.

ART. 4. — *Service de l'Escaut*, fr. 183,523.

Une somme de 95,000 francs a été accordée à l'art. 9, du chapitre *Travaux Publics* du Budget de 1839, pour la construction d'un barrage sur l'Escaut, entre Tournay et Audenaerde.

Aujourd'hui que la direction de l'Escaut va être reprise par l'État, en exécution de la loi du Budget de 1839, il faut pourvoir à tous les besoins du service de l'Escaut, service qu'il ne faut pas confondre avec le projet de canalisation qui reste ajourné.

Dans l'allocation de 183.523 francs qui est demandée, le service ordinaire est compris pour 23,023 francs ; ce chiffre est le résultat des demandes faites, pour le service de l'Escaut, par les ingénieurs chefs de service dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale ; les 160,500 francs qui complètent l'allocation, sont destinés à des travaux d'amélioration, en vue desquels surtout le Gouvernement a demandé et la Législature a ordonné qu'il fût fait usage de la faculté de retrait stipulée dans l'arrêté royal du 17 décembre 1819.

Le barrage à construire entre Tournay et Audenaerde sera établi à Autrive, conformément à la déclaration faite par le Ministre des Travaux Publics dans la discussion du Budget de 1839.

Les 95,000 francs alloués sur l'exercice 1839, forment le montant de la dépense d'exécution du barrage proprement dit, d'après les évaluations de l'avant projet dressé en 1835.

En étudiant le projet définitif de cet ouvrage, l'on a reconnu la nécessité d'ouvrir une dérivation dans laquelle le barrage serait établi. Cette modification des données primitives promet un résultat plus complet, principalement en ce qui concerne l'assèchement et l'irrigation des propriétés riveraines ; mais elle nécessite un excédant de dépense de 107,000 francs. Cette somme est comprise dans l'allocation demandée pour l'Escaut.

Le barrage d'Autrive permettra très-probablement de diminuer la hauteur de la retenue à Antoing, et de faire ainsi droit aux réclamations élevées par le Gouvernement Français dans l'intérêt de la vallée de la Scarpe.

Il conviendra en outre d'élargir le débouché de l'écluse d'Antoing, d'après l'engagement qui en a été pris vis-à-vis de la France, dans les conférences d'Antoing, engagement que nous devons tenir à honneur de remplir, par cela même que nous avons repoussé, d'une manière péremptoire, celles des

prétentions des riverains français que nous regardions comme non fondées. (Voir les procès-verbaux des conférences d'Antong, p. 24 des annexes du rapport fait à la Chambre le 27 décembre 1837, sur la canalisation de l'Escaut et de la Lys.)

Art. 5. — *Service de la Lys*. fr. 36.678 33 cs.

Dans cette allocation le service ordinaire, tant en travaux qu'en personnel, se trouve compris pour 24,345 francs.

On demande en outre francs 12,333 33 cs. pour supplément de subside pour l'établissement d'un chemin de halage dans Courtray.

L'établissement d'un chemin de halage le long de la Lys, dans la traverse de Courtray, a été primitivement estimé à la somme de 80,000 francs.

La ville de Courtray devait contribuer dans cette somme de la manière suivante :

1 ^o Pour la valeur d'un bâtiment démoli par la ville en 1834. fr.	5,500
2 ^o Pour la valeur d'un bâtiment à démolir.	15,000
3 ^o Pour la somme de	9,000
Fr.	29,500

Le conseil provincial de la Flandre occidentale, dans sa session de 1838, consentit à l'allocation d'un subside provincial égal au tiers de la dépense à faire, et vota provisoirement une somme de 18.000 francs, dans le Budget de la province. On comptait que la province contribuerait pour une somme totale de 27,000 francs.

Il restait donc une somme de 23,500 francs à fournir, pour parfaire la somme de 80,000 francs à laquelle la dépense était estimée devoir s'élever.

La loi du 31 décembre 1838 mit cette somme à la disposition du Gouvernement, pour être affectée à l'établissement du chemin de halage projeté.

Lorsqu'il fut question de l'exécution du projet, il se trouva que les propriétaires des bâtiments à démolir élevèrent d'abord leurs prétentions au chiffre de 96,000 francs, qu'ils consentirent enfin à réduire à 90,000 francs, ce qui constitue une différence de 10.000 francs en plus entre l'estimation primitive de la dépense et la somme réellement nécessaire à l'exécution de l'ouvrage projeté.

La ville de Courtray consent à supporter les deux tiers de cette augmentation de dépense, soit la somme de fr. 6,666 67 cs., ce qui porte, en définitive, sa part contributive à la somme de fr. 36,166 67 cs.

Dans sa session de 1839, le conseil provincial de la Flandre occidentale, considérant qu'à dater du 1^{er} janvier 1840 l'État reprendra l'administration de la Lys, et jouira des revenus de cette rivière, a décidé qu'il n'y a point lieu de majorer le subside de 18.000 francs voté au Budget provincial de 1838.

Les ressources au moyen desquelles doit s'exécuter le chemin de halage, dans la traverse de Courtray, sont donc aujourd'hui :

La part contributive de la ville, soit. fr.	36,166 67
Le subside de la province	18,000
La somme allouée au Budget de l'État pour l'exercice 1839 .	23,500
Fr.	77.666 67

Il manque une somme de fr. 12,333 33 c. pour atteindre le chiffre de l'estimation définitive de 90,000 francs : c'est cette somme qui figure à l'article 3 du chapitre III du projet de Budget pour l'exercice 1840.

ART. 6. — *Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur*; fr. 80,480.

Service ordinaire.	fr.	24,480
Subside à la société des bateaux à vapeur		6,000
Subside pour la dérivation de la Meuse, premier quart, transfert du Budget de 1839		50,000
	Fr.	<u>80,480</u>

Le service ordinaire ne comporte pas d'observation.

La province de Liège a pris l'engagement d'accorder à la société des bateaux à vapeur de la Meuse, pour l'indemniser des travaux de dragage qu'elle exécute en vue d'approfondir certaines passes, un subside de 30,000 francs payable en cinq ans. De là résulte une dépense annuelle de 6,000 francs à l'égard de laquelle l'État se trouve substitué aux obligations de la province.

Quant à la dérivation de la Meuse à Liège, les faits ont été exposés d'une manière très-détaillée dans une note du Ministre des Travaux Publics en date du 10 décembre 1838 (annexe au rapport de la section centrale, voir les pièces imprimées par ordre de la Chambre, n° 34, session 1838 à 1839).

ART. 7. — *Travaux aux rives de la Meuse dans le Limbourg*, fr. 40.000.

Allocation votée aux Budgets des précédents exercices.

Voir d'ailleurs ci-dessus les développements du Budget.

ART. 8. — *Service des Polders*, fr. 42,000.

Le service des polders, depuis 1830, a eu pour principal objet d'arrêter les inondations auxquelles les rives de l'Escaut ont été soumises par suite d'événements militaires.

Les points envahis par les eaux étaient, sur la rive gauche, le Doel et le Borgerweert; sur la rive droite, le polder de Lillo et les localités environnantes.

Le Doel a été asséché, dès 1837, en exécution de la convention avenue le 25 avril entre les commissaires belges et hollandais.

Le Borgerweert déjà asséché en 1835, au moyen du contournement de la coupure pratiquée à main armée dans sa digue en 1831, fut de nouveau envahi par les eaux à la suite de la marée extraordinaire du 24 février 1837.

Le 23 avril suivant, un contrat fut passé pour le réendiguement du polder, au moyen d'un barrage direct.

Comme résultat, le barrage direct l'emportait de beaucoup sur une digue de contournement, mais il présentait plus de difficultés d'exécution et plus de chances de perte pour l'entrepreneur.

Aux termes du contrat qui constituait un forfait absolu, l'entrepreneur s'engageait, pour une somme de 839,000 francs, à exécuter les travaux, à en répondre et à les entretenir jusqu'au 1^{er} mai 1839.

Les travaux qui, au 1^{er} mai dernier, se trouvaient dans l'état exigé par le contrat, ont été reçus définitivement; le 12 juin, remise en a été faite à la direction du polder, qui les a acceptés *sans aucune restriction*.

Le polder de Borgerweert se trouve ainsi replacé dans la position où il était avant 1830, et a cessé d'être une charge pour le Gouvernement. (*Moniteur*, n^o 190 de 1839.)

Le polder de Lillo a été réendigué en exécution de la convention du 23 avril 1837.

Les travaux ont été entrepris par la compagnie Vande Griendt, suivant soumission du 23 septembre 1837, pour la somme de 1,900,000 francs; ils se sont trouvés achevés avant l'hiver de 1838-1839. (*Moniteur*, n^o 345 de 1838.)

Aux termes du contrat, les entrepreneurs doivent répondre de leurs travaux, et les entretenir jusqu'au 1^{er} mai 1840, au prix de 30,000 francs par année.

Par convention du 21 juin 1839 avec la direction du polder, approuvée par arrêté royal du 24 septembre 1839 (*Moniteur*, n^o 269), il a été stipulé qu'à l'expiration du terme de garantie imposé aux entrepreneurs du réendiguement, la direction reprendrait, à ses frais, risques et périls, et sur le pied existant avant les événements de 1830, l'entretien et l'administration de tous les ouvrages du polder, et ce moyennant l'allocation d'un subside de 5,000 francs par an pendant 6 ans, à partir du 1^{er} mars 1840. Ces 5,000 francs seront affectés par la direction à l'entretien de la nouvelle digue de réendiguement. A partir de 1841, le service des polders n'exigera plus que cette somme de 5,000 francs, plus une somme peu importante pour frais de surveillance et dépenses éventuelles.

L'emploi des 42,000 francs demandés sur 1840 sera le suivant :

1 ^o Seconde année d'entretien à payer à la compagnie Vande Griendt, aux termes de sa soumission du 23 septembre 1837,	fr. 30,000
2 ^o Subside de 5,000 francs à payer à la direction du polder de Lillo, le 1 ^{er} mars 1840.	5,000
3 ^o Surveillance et dépenses éventuelles	7,000
Total.	fr. 42,000

ART. 9. — *Service des bacs et bateaux de passage*, fr. 75,972 13 c^s.

Il a paru plus conforme à la fois et à un bon système d'administration, et à l'esprit et à la lettre de la loi du 6 frimaire au VII, de diviser le service des passages d'eau en deux branches bien distinctes, comprenant l'une *l'administration du matériel*, qui serait attribuée au Département des Travaux Publics, et l'autre *la perception*, qui continuerait à ressortir au Département des Finances.

C'est par suite de ce système, adopté d'un commun accord par les deux départements ministériels, que figure au projet de Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1840, une allocation spéciale pour le service des bacs et bateaux de passage.

La somme de 69,658 francs allouée par la Législature au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1839, a été portée, pour l'exercice 1840, au projet de Budget du Ministère des Travaux Publics; pour ce qui concerne cette somme, on peut donc dire qu'en réalité ce n'est qu'un transfert.

Il est à remarquer que la somme de fr. 75,972 13 c., ou le montant de l'art. 9 du chapitre III, ne dépasse la somme allouée par la Législature, en 1839, que du montant du chiffre proposé comme subside à accorder à la commune de Tamise, pour la construction d'un embarcadère: l'augmentation de crédit demandée ne s'élève donc qu'à la somme de fr. 6,314 13 c.

L'établissement projeté d'un service de navigation à vapeur entre Anvers et Tamise, rendra nécessaire la construction d'un embarcadère dans cette dernière commune. L'administration communale de Tamise, dans la prévision de ce besoin, s'est adressée au Gouvernement à l'effet d'obtenir, sur les fonds du trésor de l'État, l'avance des fonds nécessaires à la construction d'un embarcadère, soit la somme de fr. 6,314 13 c., remboursable en sept années. C'est donc plutôt un prêt qu'il s'agit ici de faire à la commune de Tamise.

Les produits des droits de bacs et de passages d'eau figurent au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1839, pour une somme de 120,000 francs. Dans cette somme n'étaient pas compris les produits éventuels du service de navigation projeté entre Anvers et Tamise.

ART. 10. — *Études de travaux à faire à l'Escaut, à la Lys, à la Meuse, ainsi qu'à la Dendre, au Demer, au Rupel et à la Dyle, ces quatre rivières devant rentrer dans les attributions de l'État, à partir du 1^{er} janvier 1841.*

Des études de ce genre sont indispensables, surtout en ce qui concerne la Meuse, la plus négligée de nos grandes rivières. Un ingénieur est spécialement chargé de ce travail.

En France, une somme de 7,500,000 francs a été affectée, par une loi de 1837, à l'amélioration du cours de la Meuse, depuis Sedan jusqu'à notre frontière.

Ces travaux sont en cours d'exécution; ils doivent avoir pour résultat de donner un mouillage d'un mètre au moins dans les plus basses eaux avec une vitesse d'un mètre au plus par seconde.

L'intérêt que le Département des Ardennes attache à ces travaux s'explique par le besoin que ses usines ont de s'approvisionner de nos charbons. Les travaux qui s'exécutent en France et ceux que l'on projette en amont de Sedan, seront de la plus grande utilité pour la Belgique, pourvu qu'elle fasse, de son côté, quelques travaux d'amélioration, sur une échelle sans doute beaucoup moindre.

Indépendamment de l'allocation de fonds pour les études, l'art. 10 a pour objet de replacer plusieurs rivières sous la direction de l'État, ce sont le Rupel, la Dyle et le Demer, et enfin la Dendre.

Le Rupel a une importance particulière comme embouchure des canaux de Louvain et de Bruxelles.

L'arrêté de décembre 1819, en tant qu'il s'appliquait au Rupel, chargeait la province d'Anvers du soin de maintenir et d'améliorer une navigation dont le commerce de Bruxelles et de Louvain est seul appelé à recueillir les bénéfices.

Cette mesure ne pouvait évidemment produire aucun bon résultat.

Aussi le Rupel est-il resté, depuis 1819, dans un état complet d'abandon.

Par arrêté du 6 avril 1839, le Ministre des Travaux Publics a chargé un ingénieur en chef de l'étude des améliorations à apporter au régime du Rupel.

La députation permanente du conseil provincial du Brabant, demande que l'État reprenne l'administration de la Dyle et du Demer, confiée à la province par l'arrêté royal du 17 décembre 1819. C'est pour satisfaire à cette demande de l'autorité provinciale du Brabant, et par des considérations d'équité, qu'il est stipulé que la Dyle et le Demer rentreront dans les attributions de l'État, à partir du 1^{er} janvier 1841.

Il est à remarquer d'ailleurs que, tout en allouant au Budget provincial, pour l'exercice 1840, les fonds nécessaires pour assurer ce service, le conseil provincial du Brabant a, dans sa dernière session, manifesté l'intention de ne plus voter de fonds pour ces deux cours d'eau, après l'expiration de l'exercice 1840.

La députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale a fait, auprès du Gouvernement, une démarche tendant à ce que l'État reprenne l'administration de la Dendre, confiée à la province, par l'arrêté royal du 17 décembre 1819.

Le conseil provincial de la Flandre orientale a cependant assuré le service de cette rivière, pendant l'exercice 1840, en votant des fonds pour cet objet au Budget provincial de cet exercice.

C'est pour déférer à la demande de l'autorité provinciale, et par l'application d'un principe d'équité, qu'il est stipulé que la Dendre rentrera dans les attributions de l'État, à partir du 1^{er} janvier 1841.

CHAPITRE IV.

PORTS ET CÔTES.

ARTICLE PREMIER. — *Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe,*
fr. 229.044 15 c^s.

Cette allocation s'applique presque en totalité à des travaux d'entretien, ainsi que le prouvent les développements du Budget.

Il n'y aura en fait d'ouvrages neufs, qu'un prolongement, sur 50 mètres, du nouveau quai d'échouage. Cet ouvrage est estimé 36,000 francs.

Le chapitre *Ports et côtes* présente une économie de plus de 50,000 francs sur l'allocation portée au Budget de 1839.

CHAPITRE V.

CHEMIN DE FER, fr. 3,090,000.

Somme égale à celle qui est accordée aux Budgets de 1838 et 1839.

Le crédit de 3,090,000 fr., lorsqu'il fut alloué pour la première fois au Budget de 1838, supposait l'exploitation de huit sections, pendant toute l'année, et celle de deux sections pendant une partie de l'année.

Pour 1839, le Gouvernement s'est borné à demander la même somme, quoiqu'il eût à assurer, pendant l'année entière, le service de dix sections et, en outre, pendant une partie de l'année, le service de sections nouvelles.

En 1840, les besoins seront beaucoup plus étendus qu'ils ne l'auront été en 1839; le Gouvernement tentera néanmoins de faire face aux dépenses du chemin de fer avec les mêmes ressources.

Coutefois, afin que sa position soit bien appréciée, il étoit utile de mettre en parallèle l'étendue des lignes à desservir en 1839 et en 1840, et de tirer quelques conséquences de ce rapprochement.

Dix sections auront été exploitées pendant toute l'année 1839 : ce sont celles de

	Longueurs.
Bruxelles à Malines	20,300
Malines à Anvers	23,500
Malines à Termonde	26,700
Malines à Louvain	23,750
Louvain à Tirlemont	17,750
Termonde à Gand	30,300
Tirlemont à Waremmes	27,200
Waremmes à Ans	18,900
Gand à Bruges	44,500
Bruges à Ostende	23,500
Total pour l'année entière.	<u>256,600</u>

Trois sections nouvelles vont être livrées à la circulation et seront exploitées pendant trois mois, ce sont celles de

	Longueurs.
Gand à Deynze	17,175
Deynze à Courtray	26,615
Landen à St-Trond	10,802
Total pour trois mois.	<u>54,592</u>

Ce qui correspond, pour l'année entière, à une longueur de 13,648.

	METRES.
Nous avons donc, comme longueur à exploiter en 1839, d'une part, pour l'année entière, dix sections d'une longueur effective de.	256,600
D'autre part, pour trois mois, trois sections d'une longueur effective de 54,592 mètres, correspondant pour l'année entière à.	13,648
Total pour 1839	<u>270,248</u>

Pour 1840, les longueurs à exploiter se présentent de la manière suivante :	
Les dix sections exploitées pendant toute l'année 1839.	256,600
Les sections de Gand à Deynze et à Courtray et de Landen à St-Trond, longueur effective	54,592
La section de Bruxelles à Tubize, longueur effective 20,204 mètres soit, pour 9 mois.	15,153
Total pour 1840.	<u>326,345</u>

Les besoins du service, en tant qu'ils sont proportionnels aux longueurs des lignes à exploiter, sont donc représentés :

Pour 1839, par le nombre de kilomètres 270.

Pour 1840, par le nombre de kilomètres 326.

Il serait, dès lors, naturel de demander au Budget de 1840 des augmentations de crédit dans la proportion de 270 à 326, ce qui porterait le chiffre du chapitre V à 2,731,000 fr., au lieu de 3,000,000 fr.

Quoi qu'il en soit de cette considération, le Gouvernement croit pouvoir se dispenser, au moins quant à présent, de demander, pour l'exploitation du chemin de fer, un crédit plus élevé que celui qui lui a été ouvert aux Budgets de 1838 et 1839.

Mais il paraît indispensable d'apporter certaines modifications dans la répartition du crédit, en trois articles, d'après la nature de dépenses : *entretien, dépenses de transport, perception*.

Il semble possible de réduire l'article *entretien* de 935,000 fr. à 800,000 fr.

Mais il est nécessaire d'augmenter les deux articles *dépenses de transport* et *perception*, en répartissant la déduction faite sur l'article *entretien*, de la manière suivante :

<i>Dépenses de transport</i> , augmentation.	100,000
<i>Perception</i> idem.	55,000
Ensemble fr.	<u>155,000</u>

De ces modifications dérivent les chiffres portés au projet de Budget, savoir :

Art. 1. <i>Entretien</i> fr.	800,000
» 2. <i>Dépenses de transport</i>	1,830,000
» 3. <i>Perception</i>	460,000
Total. . . . fr.	<u>3,090,000</u>

La possibilité d'une réduction sur l'article *entretien*, résulte d'abord de ce que le plus grand nombre des sections sont parvenues à leur *minimum* de dépense d'entretien, et ensuite, de ce que l'entreprise du parachèvement des sections de Tirllemont à Waremmes et de Waremmes à Ans, entreprise qui constitue un forfait absolu, comprend le maintien des berges et des talus sous leurs profils jusqu'en mai 1841.

La nécessité d'une augmentation sur les articles *transport* et *perception*, est la conséquence, tout à la fois, de l'extension que prend le service sur les sections en exploitation, de l'établissement des convois spéciaux et directs et de l'ouverture de sections nouvelles.

Il reste maintenant à établir la corrélation entre les recettes et les dépenses du chemin de fer.

L'on a porté au Budget des Voies et Moyens de 1839, comme produit présumé du chemin de fer, une somme de 4,790,000 francs.

Aujourd'hui qu'une partie de l'année est révolue, et que les époques des ouvertures des sections nouvelles sont fixées, il est possible d'établir, avec plus de certitude, le chiffre probable de la recette de 1839.

Le tableau suivant fait connaître cette recette, d'une manière positive, pour les huit premiers mois de l'année, et, par estimation, pour les quatre derniers mois.

NATURE DES RECETTES.	MOIS.	RECETTES DE 1859.				TOTAUX PAR PÉRIODES ET TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
		VOYAGEURS.	BAGAGES.	MARCHANDISES.	TOTAUX PAR MOIS.		
Recette effective des dix sections en exploitation	Janvier	200,500 94	9,560 62	7,713 "	217,774 58		
	Février	163,726 02	9,485 91	7,159 50	182,371 43		
	Mars	202,004 72	9,562 61	6,277 50	217,844 83		
	Avril	253,469 24	9,899 "	13,097 "	281,465 24		
	Mai	311,146 52	10,607 38	24,291 50	346,045 40		
	Juin	329,091 22	11,488 82	37,998 "	378,578 04		
	Juillet	402,282 91	12,613 11	48,564 "	463,460 02		
	Août	443,110 12	13,904 39	64,272 70	521,287 21		
Recette présumée pour les dix sections en exploitation		2,313,331 69	87,121 84	209,373 20	2,609,826 73	2,609,826 73	Évaluations basées sur les recettes connues des mois antérieurs, en tenant compte de la décroissance qui se remplit toujours pendant les mois d'hiver.
	Septembre	420,000 "	13,000 "	67,000 "	500,000 (*)		
	Octobre	320,000 "	10,000 "	60,000 "	400,000 "		
	Novembre	280,000 "	10,000 "	60,000 "	350,000 "		
	Décembre	230,000 "	10,000 "	60,000 "	300,000 "		
Recette présumée pour les deux sections de Gand à Deynze et de Deynze à Courtray, et pour la demi-section de Landen à St-Trond, ainsi que l'augmentation sur les dix anciennes sections, par suite de l'ouverture des sections nouvelles		1,260,000 "	43,000 "	247,000 "	1,550,000 "	1,550,000 "	
	Octobre	"	"	"	60,000 "		
	Novembre	"	"	"	50,000 "		
	Décembre	"	"	"	40,000 "		
		"	"	"	150,000 "		
(*) Le résultat réel a été de fr 341.173 25 c. (Note ajoutée pendant la correction des épreuves.)						4,369,826 73	

C'est donc une recette de 4.300.000 francs que l'on doit aujourd'hui regarder comme probable pour 1839.

D'après les recettes de 1839 on peut établir, d'une manière assez certaine, celles de 1840.

PREVISIONS POUR 1840.	VOYAGEURS.	BAGAGES.	MARCHANDISES.	TOTAL.
1 ^{re} Ce que les dix sections en exploitation ont produit pour les huit premiers mois de 1839 pour les voyageurs, comme au tableau précédent.	2,313,331 69			
2 ^e La recette pour les mêmes sections et pour les quatre derniers mois de l'année, évaluée comme au tableau précédent. .	1,260,000 »			
Total pour les dix sections actuelles.	3,573,331 69			
3 ^e Recette présumée des sections de Gand à Courtray et de Landen à St-Trond pour l'année entière de 1840, à raison de 70,000 francs par mois	840,000 »			
4 ^e Recette présumée de la section de Bruxelles à Tubize pendant neuf mois, à raison de 25,000 francs par mois . . .	225,000 »			
5 ^e Le produit des bagages et des marchandises		160,000 »	800,000 »	
	4,638,331 69	160,000 »	800,000 »	5,598,331 69
Somme ronde. . . . fr.				5,600,000 »

Dans la supposition même que, par suite de l'ouverture des sections nouvelles, la dépense dût s'élever jusqu'au chiffre de 3.731,000 francs que nous avons indiqué ci-dessus, il y aurait un excédant de recette de près de deux millions, ce qui représente l'intérêt d'un capital d'environ 50 millions, à raison de 4 pour cent.

CHAPITRE VII.

PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES, fr. 415,150.

Somme égale à celle votée au Budget de 1839.

Malgré plusieurs promotions et de nouvelles admissions dans le corps, le Gouvernement espère faire face aux nécessités de cette branche de service, tout en maintenant le principe des indemnités et frais de déplacement, d'après le zèle déployé, aussi bien en faveur des conducteurs qu'en faveur des ingénieurs

CHAPITRE VIII.

MINES.

Les redevances des mines constituant un fonds spécial, il est nécessaire d'établir une corrélation entre cet impôt et les dépenses auxquelles il doit être affecté. Le résultat n'étant point encore connu quant à la division la plus importante, la première, qui comprend le Hainaut, ce travail comparatif fera l'objet d'un rapport ultérieur.

Nous nous bornerons aujourd'hui à faire remarquer :

Que l'allocation pour le conseil des mines est restée la même ;

Que l'allocation pour le personnel des ingénieurs et conducteurs est également reproduite sans augmentation.

Le projet de Budget ne présente que deux dépenses nouvelles, lesquelles, avec l'allocation pour le personnel des ingénieurs et conducteurs, constituent les frais proprement dits de l'administration des mines.

Nous dirons un mot de ces deux dépenses nouvelles et de l'état actuel du personnel du corps des mines.

Aucune augmentation, ainsi que nous venons de le dire, n'est demandée pour l'article 2, *Ingénieurs et conducteurs* ; les sommes allouées pour l'exercice courant suffiront pour l'année prochaine. Un arrêté royal du 4 juin dernier a cependant augmenté le cadre du personnel de l'administration des mines. D'après cet arrêté, le corps des ingénieurs se composera de :

3 ingénieurs en chef :

7 ingénieurs ;

9 sous-ingénieurs ;

40 conducteurs.

Le nombre des sous-ingénieurs et celui des conducteurs n'est pas au complet ; on ne parviendra que successivement à le remplir, au fur et à mesure que l'école spéciale des mines de Liège et les institutions libres fourniront des sujets capables. Des frais de route et de séjour ont été accordés, par le même arrêté du 4 juin, aux conducteurs des mines. Cette mesure était devenue indispensable à cause de la modicité des appointements de ces employés, et de la désertion trop fréquente qu'occasionnaient les offres brillantes que l'industrie leur adressait, pour leur confier la direction d'établissements particuliers. Le bon effet de cette mesure s'est déjà fait sentir dans le corps.

La publication du travail statistique, annoncée les années précédentes, et retardée par la pénurie du personnel, se fera incessamment ; elle sera achevée avant la fin de 1839.

Le § 2 de l'art. 9 de l'arrêté royal du 1^{er} octobre 1833, constitutif des écoles spéciales du génie civil et des mines porte :

« Pendant l'été de la deuxième année, le Ministre des Travaux Publics » pourra accorder aux élèves ingénieurs qui se seront jusqu'alors plus particulièrement distingués, une indemnité de déplacement et des frais de voyage, » à l'effet spécial de visiter les établissements industriels les plus remarquables » de la Belgique et de l'étranger. »

Ces dernières dépenses seront aussi imputées sur le même article 2. Le

Ministre des Travaux Publics pense cependant n'avoir pas besoin, cette année, de demander sur l'ensemble de cet article une augmentation de crédit.

Les articles 3 et 4 comprennent les dépenses nouvelles.

L'article 3 est ainsi conçu : *Subsides aux caisses de prévoyance : secours et récompenses aux personnes qui se sont distingués par des actes de dévouement, lors d'accidents survenus dans les mines.*

Un arrêté royal du 24 juin 1839 a approuvé les statuts adoptés par les exploitants de mines de la province de Liège, pour la création d'une caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.

Une semblable institution est de la plus grande utilité dans une profession qui offre autant de dangers que celle des mineurs.

Elle aura un autre résultat favorable : c'est d'attacher l'ouvrier à l'exploitation qui a reçu pendant plusieurs années le produit de ses économies, et qui, en cas d'accident, lui prodiguera des secours, ou assurera une pension à sa veuve, à ses vieux parents ou à ses orphelins.

La condition des ouvriers mineurs s'améliorera au fur et à mesure qu'ils apprécieront les bienfaits de l'économie, et qu'ils s'attacheront à l'exploitation à laquelle ils travaillent.

Le *Moniteur* du 30 juin 1839 renferme le rapport adressé au Roi sur l'établissement de la caisse de prévoyance de Liège, l'arrêté royal qui en approuve les statuts, la teneur de ces derniers; un second arrêté royal a accordé à la caisse liégeoise, sur le fonds des dépenses imprévues, un subside de 6,000 fr. pour les 6 derniers mois de 1839.

Le devoir du Gouvernement est de favoriser, dans toutes les provinces où il existe des mines, la création de caisses de prévoyance. Il n'y parviendra qu'en accordant un stimulant à l'intérêt privé. L'institution établie dans la province de Liège se compose d'une caisse commune et de caisses particulières créées près de chaque exploitation. La première, fondée sur un principe de mutualité, n'intervient que pour des dépenses qui, en général, dépassent les ressources des caisses particulières, telles que les pensions. Les caisses particulières de secours pourvoient à l'entretien et au traitement de l'ouvrier blessé ou malade. La somme versée dans la caisse commune est seule fixée par les statuts. Elle est, à Liège, de 1 pour cent du salaire des ouvriers. Mais, à la demande des principaux propriétaires de mines de cette province, il a été résolu que les ouvriers fourniraient seulement la moitié de cette quotité, soit 1,2 p. ‰, et que l'autre moitié serait suppléée par les exploitants. Ces derniers ont donc senti l'avantage qui allait résulter de la fondation de la caisse, pour le bien-être de la classe ouvrière et la conduite des travaux, et ont voulu contribuer, pour leur part, à assurer le succès de l'institution. Mais quelques esprits calculateurs restent impassibles au milieu de l'élan général; ils croient pouvoir se passer des bénéfices de l'association, qui ne leur présente pas assez de chances favorables. Le subside qu'accorde le Gouvernement a pour effet d'augmenter les avantages que trouve chaque exploitation à entrer dans l'association. Il est évident qu'après l'institution d'une caisse qui distribuera des secours réguliers et proportionnés aux victimes d'accidents, on ne trouverait plus, dans la bienfaisance publique, les ressources qui se sont manifestées lors des désastres survenus à la houillère de l'Espérance en 1838, et à celle de Horloz en 1839. Le Gouvernement, de son côté, en allouant une subvention aux institutions de prévoyance, ne viendra pas au secours des victimes d'accidents, lorsqu'elles ont refusé de prendre part à l'association qui a pour but de les secourir. Mais

si l'on veut que les caisses de prévoyance aient quelque fixité, qu'elles acquièrent un caractère général, il est essentiel que le Gouvernement leur assure son patronage, qu'il en approuve les statuts, et qu'il leur accorde annuellement des subsides proportionnés aux sacrifices que feront chacune de ces sociétés.

Avant la fin de l'année, on peut espérer voir établies, dans le royaume, quatre ou cinq de ces institutions. La caisse de prévoyance de la province de Liège est définitivement fondée et en plein exercice; les exploitants de l'arrondissement de Mons, convoqués pour la fin de septembre, érigeront la deuxième institution de ce genre; les exploitants de mines de l'arrondissement de Charleroy et ceux de la province de Namur se réuniront aussi prochainement, pour délibérer sur la fondation d'une caisse de prévoyance au profit de leurs ouvriers. Partout se manifestent les meilleures dispositions; chacun apprécie l'importance de cet établissement. Les exploitants de mines de fer des provinces de Namur et de Luxembourg se réuniront peut-être aussi, afin de s'associer entre eux. Voilà donc quatre ou cinq caisses qui seront en exercice, dès les premiers mois de 1840, au plus tard. Il est indispensable que le Gouvernement leur accorde des fonds qui constituent un premier noyau, et assure ainsi la durée de ces institutions.

Toutefois, lorsque des accidents sont arrivés, on voit ceux qui ont échappé au désastre, les ouvriers des exploitations de mines voisines, accourir sur le lieu du danger ou sur le théâtre de la catastrophe: on tente de porter des secours; souvent, à raison de leur promptitude, ils sont efficaces. C'est ainsi que Hubert Goffin et ses compagnons ont été sauvés en 1812 de la fureur des eaux, après être restés ensevelis plusieurs jours. C'est ainsi encore qu'en 1838 et 1839 on a pu sauver plusieurs victimes échappées à la mort, dans les houillères de l'Espérance et du Horloz. Il est nécessaire que l'administration des mines qui, en pareil cas, dirige les travaux, puisse accorder des secours et des récompenses aux ouvriers qui s'exposent, qui compromettent leur vie pour sauver celle de leurs semblables. Il faut avoir vu, après un accident, l'intérieur d'une mine, pour apprécier le degré de courage et de dévouement qui est nécessaire pour se plonger dans des galeries profondes, à plusieurs centaines de mètres sous terre. Ces secours, ces récompenses doivent être prompts. Pris sur le produit des redevances des mines, ils ne grèveront pas le trésor; payés par les travailleurs, ces fonds serviront à stimuler leur zèle et leur dévouement, dans des occasions importantes. On ne méconnaîtra pas l'utilité d'une telle allocation.

Passons à l'art. 4, ainsi conçu: *Encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires relatifs à l'art de l'exploitation.*

Notre pays, jusqu'ici, n'a produit aucun ouvrage sur l'art de l'exploitation, et sur les améliorations à apporter dans différentes branches de cette science. L'académie royale des belles-lettres et des sciences de Bruxelles a offert, dans son concours de 1840, une médaille d'or de la valeur de 600 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante: *Rechercher et discuter les moyens de soustraire les travaux d'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion.* Un arrêté royal du 22 juin dernier a ajouté à cette médaille une somme de deux mille francs, qui seront payés sur les fonds désignés au présent article, si les Chambres, comme on n'en peut douter, reconnaissent la justesse de cette allocation. Quel est l'auteur, en Belgique, qui osera se livrer à la publication d'un ouvrage ou même d'un simple mémoire sur une question d'art ou de science, s'il n'entrevoit pas au moins les moyens de rentrer dans ses avances? Les inconvénients d'une publicité restreinte se font encore mieux

sentir lorsqu'il s'agit de publications coûteuses, comme sont en général toutes celles qui sont accompagnées de cartes ou de plans. Au moyen de la subvention demandée, on pourra encourager la mise en lumière d'ouvrages utiles qui, sans cela, n'auraient jamais été publiés; on pourra renouveler les concours sur telle ou telle question, intéressant l'exploitation, telle que l'exhaure en commun, l'amélioration des moyens d'aciage, le perfectionnement des lampes de Davy, etc. On facilitera aussi la création de recueils périodiques traitant de ces différentes matières.

En recommandant les allocations portées aux deux derniers articles à la sollicitude des Chambres, le Ministre fera remarquer que ces dépenses ne constitueront pas une charge pour le trésor, eu égard au montant probable des redevances.

CHAPITRE IX.

POSTES ET MESSAGERIES, fr. 968,546.

Somme égale à celle portée au Budget de 1839.

Il a paru impossible de rien déduire du chapitre *Postes et Messageries*, quoique l'exécution du traité du 19 avril diminue les besoins de cette branche d'administration, d'une somme de 48,000 francs, qui se répartit de la manière suivante, sur les quatre articles du chapitre :

ART. 1 ^{er} . — <i>Personnel</i>	fr. 10,240
ART. 2. — <i>Matériel</i>	1,760
ART. 3. — <i>Transport des dépêches</i>	20,000
ART. 4. — <i>Service rural</i>	16,000
Total égal.	<u>fr. 48,000</u>

Nonobstant ces réductions, il est même indispensable d'augmenter les articles 1 et 2, au moyen d'un transfert de l'article 3, de manière à porter :

L'art. 1 ^{er} de fr. 320,000 à	fr. 355,210
L'art. 2 de 77,000 à	82,790
L'art. 3, au contraire, serait réduit de 341,546 à	300,546
L'art. 4 serait maintenu, sans modification, à.	230,000
Total du chapitre, comme au Budget de 1839.	<u>fr. 968,546</u>

ARTICLE PREMIER. — *Personnel*, fr. 355,210; augmentation de fr. 35,210.

Le personnel de l'administration des postes, *tel qu'il existe et au taux actuel des traitements*, exige, abstraction faite des réductions qui résultent de l'exécution du traité, une dépense annuelle de fr. 341,510

Les réductions qui résultent de l'exécution du traité s'élèvent, ainsi qu'on l'a vu. à. 10,240

Il reste donc comme dépense effective fr. 331,270

Somme supérieure de 11,270 francs au montant de l'allocation du Budget de 1839.

La somme de 331.270 francs dont il vient d'être fait mention, se répartit de la manière suivante entre les différentes catégories de fonctionnaires et d'employés de l'administration des postes :

2 inspecteurs	fr.	10,000
82 directeurs et percepteurs, y compris le caissier comptable de Bruxelles.		104,360
15 contrôleurs		40,150
68 commis de toutes classes		81,230
149 facteurs		70,660
77 distributeurs		22,280
17 boîtiers		1,770
3 Entreponeurs		620
413 personnes.	Total égal. fr.	331.270

Cette somme est inférieure au montant de l'allocation demandée de 23,940 fr. Cet excédant est destiné à recevoir l'emploi suivant :

Augmentation du traitement des facteurs	fr.	12,920
Augmentation du traitement des distributeurs.		11,020
Total égal.		fr. 23,940

Augmentation des traitements des facteurs, fr. 12,920.

Dans beaucoup de localités les facteurs ne jouissent que d'un traitement de 150 à 250 fr. Lorsque les traitements de ces agents ont été fixés, antérieurement à 1830, les facteurs n'avaient que deux ou trois heures de besogne par jour et pouvaient, par conséquent, consacrer à d'autres soins le reste de leur temps et suppléer ainsi à la modicité de leurs appointements.

Maintenant les facteurs de tous les bureaux sont employés pour l'administration, du matin au soir.

Il en résulte un grand préjudice pour le service, parce que les facteurs trouvant aisément à gagner davantage ailleurs, sans se donner autant de mal, désertent l'administration.

Les traitements des facteurs sont aujourd'hui, en moyenne, de 474, fr. Il est peu de localités du pays où le plus simple ouvrier ne gagne davantage.

Augmentation du traitement des distributeurs, fr. 11,020

Les traitements des distributeurs ne sont nullement en rapport avec l'importance du travail qui incombe à ces agents depuis l'organisation des postes rurales. Avant l'organisation du service rural, ces agents n'avaient que deux heures de travail par jour au plus, et presque aucune responsabilité.

Maintenant ils ont cinq à six heures de travail par jour, et une surveillance active à exercer sur les facteurs de leurs bureaux respectifs.

Les traitements des distributeurs varient de 200 à 500 fr.; ils sont en moyenne de 385 fr., ou un peu plus d'un franc par jour.

ART. 2. — *Matériel*, fr. 82,790.

Augmentation, fr. 5,790.

LITT. A. <i>Frais de tournée des inspecteurs</i>	fr. 8,550
LITT. B. <i>Frais de régie des inspecteurs, directeurs et percepteurs.</i>	27,620
LITT. C. <i>Indemnités de logement</i>	36,620
LITT. D. <i>Imprimés, registres, timbres.</i>	fr. 10,000

Le litt. B et le litt. C de cet article sont réduits chacun de 880 francs, par suite de l'exécution du traité du 19 avril.

L'excédant disponible de 1,760 francs résultant de cette modification est reporté sur le litt. A, de même qu'une somme de 1,790 francs, prise sur le chapitre III, ce qui porte l'allocation pour frais de tournée des inspecteurs de 5,000 à 8,550 francs.

Le litt. D de cet article est porté de 6,000 à 10,000 francs, au moyen d'un transfert de l'art. 3.

ART. 3. — *Transport des dépêches*, fr. 300,546.

Réduction, fr. 41.000.

L'exécution du traité du 19 avril entraîne une diminution de 20,000 francs environ dans les frais de transport des dépêches. D'autre part l'extension que prend le transport des dépêches par le chemin de fer, et diverses améliorations à introduire dans le service, permettent de faire une seconde réduction de 21,000 francs.

ART. 4. — *Service rural*, fr. 230,000.

Allocation votée au Budget de 1839.

L'exécution du traité du 19 avril réduit de 16,000 francs environ les frais du service rural. On pense néanmoins qu'il convient de maintenir l'allocation à son taux actuel, afin de pouvoir rendre journalières un certain nombre de tournées qui se font actuellement de deux jours l'un.

Pour bien apprécier les demandes de crédits faites par le Gouvernement, pour le service des postes, il est indispensable de connaître les recettes de cette administration, et la progression dans laquelle elles ont marché depuis 1830.

Voici qu'elles ont été les recettes des postes à partir de 1831 jusque et inclus le premier semestre de 1839.

*RELEVÉ des recettes et non-valeurs de l'administration des postes
de la Belgique.*

ANNÉES.	RECETTES BRUTES.	NON-VALEURS	RECETTES NETTES.	Observations.
1831	1,804,792 39	108,823 04	1,695,967 35	
1832	2,093,019 72	110,974 32	1,982,043 20	
1833	2,131,048 96	109,366 79	1,961,682 17	
1834	2,179,401 32	92,369 18	2,087,032 39	
1835	2,237,338 28	90,667 02	2,146,671 26	
1836	2,327,974 22	93,294 67	2,234,679 33	
1837	2,814,838 »	122,114 21	2,692,723 79	
1838	2,949,842 73	130,826 09	2,819,016 64	
1839	1,385,817 43	73,832 87	1,312,464 58	

(SIX MOIS)

La recette nette des six premiers mois de 1839 s'est élevée
à la somme de fr. 1,512,464 58

Les bureaux du territoire cédé ont contribué dans cette re-
cette pour la somme de 35,431 98

Reste pour les 6 derniers mois de 1839 1,477,032 60
ou pour l'année entière 2,989,497 »

Mais comme les 6 derniers mois de chaque année produisent toujours plus
que les 6 premiers, en raison de l'augmentation toujours progressive des
recettes, on peut hardiment avancer que les recettes nettes de la poste, pour
1839, s'élèveront à 3 millions.

Cette recette approche du double de celle de 1831.

Le rapprochement que nous faisons ici est le meilleur argument que l'on
puisse invoquer en faveur des augmentations demandées pour le personnel
des postes.

La même marche ascendante se remarquera sans doute dans les recettes de
1840; l'on propose cependant, pour ne pas sortir des hypothèses les plus
modérées et prévenir tout mécompte, de ne comprendre les postes au Budget
des Voies et Moyens, que pour une somme de trois millions.

CHAPITRE X.

MILICE ET GARDE CIVIQUE, fr. 26,600.

Mêmes allocations que pour 1839.

CHAPITRE XI.

SECOURS, fr. 2,500.

Même allocation que pour 1839.

CHAPITRE XII.

DÉPENSES IMPRÉVUES, fr. 30,000.

Même allocation que pour 1839.

150

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA MARINE,

Pour l'Exercice 1840.



NOMBRES des Dépenses par articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
ARTICLE PREMIER.	
<i>Administration centrale. (Personnel).</i>	
1	Traitement du Ministre Mémoire.
2	— du secrétaire-général. Mémoire.
3	— du chef de division Mémoire.
Ces fonctions sont remplies par un officier de la marine.	
4	Traitements des employés et d'un garde-magasin emballeur
Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Travaux Publics.	
ARTICLE 2.	
<i>Administration centrale. (Matériel).</i>	
1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures, achats de livres 3,000 »
2	Ports de lettres, chauffage et éclairage. 500 »
3,500 »	
CHAPITRE II.	
BÂTIMENTS DE GUERRE.	
La flottille se compose des bâtiments suivants :	
Le brigantin <i>le Congrès</i> armé de 8 pièces	
" <i>les quatre Journées</i> " 8 "	
Canonnière goelette n° 1	" 7 "
" 2	" 7 "
" 3	" 7 "
" 4	" 7 "
Canonnière chaloupe 5	" 5 "
" 6	" 5 "
" 7	" 5 "
" 8	" 5 "
" 9	" 5 "
" 10	" 5 "
" 11	" 5 "
" 12	" 5 "
Un aviso	" 2 "
Le personnel des équipages n'a pas subi d'augmentation.	

Dont
un Paixhans
de 80ⁿ.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS HONORÉS POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	<i>Observations.</i>
CHARGES PRÉVUES ET PER- MISES	CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES	TOTAL.		EN PLUS AU BUDGET DE 1840	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi	Dévelop- pements des articles.		
Voici les prix d'adjudication :			
		Pain, le kil.	0.21,00
		Viande fraîche	0.05,75
		Orge	0.43,20
		Lard fumé et salé,	1.45,80
		Pois verts	0.32,40
		Pois gris.	0.38,88
		Pois blancs.	0.27,00
		Beurre	1.02,00
		Fromage.	1.18,80
		Sel blanc	1.33,48
		Poivre	1.36,08
		Mustarde	0.75,60
		Genièvre, le litre	0.01,56
		Vinaigre.	0.55,60
On peut se convaincre, d'après le tableau ci-joint, que la ration de vivres frais coûte par jour fr. 0.84 ^e ,33.			
		Pour 640 hommes et 3 pilotes (643).	196,994 88
		De la somme demandée	200,000 »
		RESTE. fr	3,005 12
Pour subvenir aux droits d'octroi sur le pain et la viande dans la ville d'Anvers, à l'excédant de dépenses nécessaires pour les vivres de mer, biscuit et viande salée et à toutes les dépenses extraordinaires, tels qu'achats à l'étranger d'eau douce, vivres frais, ainsi que doubles rations, etc., et de la détérioration des comestibles.			
CHAPITRE III.			
ARTICLE UNIQUE.			
Magasin de la Marine.			
1	Traitement du garde-magasin	1,000	11,200 »
2	Salaire d'ouvriers à la journée	1,000	
3	Loyer du local	1,200	
4	Objets à renouveler pour tenir l'approvisionnement de rechange au complet	8,000	

CREDITS FONDS POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS TOUTES FONDS	DIFFERENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT ALLOUES POUR 1840	Observations
CHARGES DE L'EXERCICE 1840	CHARGES DE L'EXERCICE 1840	TOTAL	TOUT L'EXERCICE 1840	en plus AU BUDGET de 1840	en moins AU BUDGET de 1840		
11,200	"	11 200	11,200	"	"		
11,200	"	11 200	11.200	"	"		

NÚMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi.	Dévelop- pements des art. des.			
CHAPITRE IV.				
PILOTAGE				
ART. 1 ^{er} . — <i>Personnel</i> . (Traitement fixe).				
1	1	Inspecteur-général	(Mémoire)	
	2	Commissaires permanents de l'Escaut (1 pour mémoire).	2,500 »	
	2	Inspecteurs	6,000 »	
	2	Commissaires des pilotes	4,800 »	
	2	Sous-commissaires des pilotes	3,000 »	
	1	Greffier	2,400 »	
	2	Commis	3,000 »	
	2	Concierges	2,000 »	
	Station d'Anvers, pi- lotage intérieur.	1	Chef canotier.	1,200 »
		4	Rameurs	4,000 »
		10	Pilotes de 1 ^{re} classe à 80 fr. par mois	9,600 »
		10	» 2 ^e » 70 »	8,400 »
		10	» 3 ^e » 60 »	7,200 »
		6	Élèves.	2,160 »
		3	Patrons pilotes	3,600 »
		3	Pilotes de 1 ^{re} classe à 80 »	7,680 »
		8	» 2 ^e » 70 »	6,720 »
		8	» 3 ^e » 60 »	5,760 »
	Bouches de l'Escaut, pilotage de mer	6	Élèves pilotes	2,880 »
		6	Matelots	2,880 »
		2	Patrons pilotes	2,400 »
		4	Pilotes de 1 ^{re} classe 80 »	3,840 »
		6	» 2 ^e » 70 »	3,040 »
		6	» 3 ^e » 60 »	4,320 »
		4	Élèves.	1,920 »
		4	Matelots	1,920 »
		2	Patrons pilotes	2,400 »
		4	Pilotes de 1 ^{re} classe. 80 »	3,840 »
	Ostende, pilotage de mer	4	» 2 ^e » 70 »	3,360 »
		4	» 3 ^e » 60 »	2,880 »
		4	Élèves	1,920 »
		4	Matelots	1,920 »
	Station de relai aux bouches de l'Escaut.	1	Chef canotier.	1,200 »
4		Matelots	4,000 »	
Traitements des gardes fanaux sur la côte de Flandre		3,600 »		
Ostende à terre un signaleur à 1,200 francs		1,200 »		
			131,540 »	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839	DIFFÉRENCES		CRÉDITS disponibles alloués pour 1840.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
131,540	»	131,540	»	127,940	»		
»	»	»	3,600	»	»		
131,540	»	131,540	3,600	127,940	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pements des articles.		
ART. 2. — <i>Personnel.</i> (Dépenses variables.)			
		Remises à payer aux pilotes sur le droit de pilotage	67,000 »
		3 p. % sur le droit de pilotage pour alimenter la caisse des veuves.	9,800 »
		Restitution des droits de pilotage	2,000 »
			78,800 »
ART. 3. — <i>Matériel.</i>			
1		Entretien de huit bateaux pilotes	15,000 »
2		Entretien de deux maisons de pilotage, d'un observatoire et d'un poste de signaleur à Ostende	3,000 »
3		Entretien des embarcations pour le service intérieur	800 »
4		Feu et lumière dans les bureaux du pilotage, corps-de-garde et à bord des bateaux pilotes	1,800 »
5		Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes, élèves	3,000 »
6		Fournitures de bureau et impressions	1,200 »
7		Entretien de 4 bouées dans l'Escaut	2,800 »
8		Achat de pierres bleues pour orins et chaînes pour idem	1,000 »
9		Nourriture des pilotes embarqués sur le bateau-pilote d'Anvers en service extraordinaire	400 »
10		Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre.	3,400 (a)
11		Loyer d'un bateau-pilote jusqu'au 1 ^{er} mars 1840, en vertu d'un contrat passé le 1 ^{er} mars 1839, par le conseil des échevins d'Ostende, auquel l'État est substitué par la reprise du pilotage.	635 »
12		Dépenses extraordinaires et imprévues, telles que frais de pro- cédure au sujet du pilotage	4,000 »
			37,035 »
CHAPITRE V.			
ARTICLE UNIQUE.			
<i>Secours maritimes.</i> — (Sauvetage.)			
1		Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et primes.	16,800 (b)

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	<i>Observations.</i>
CHARGES administratives et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
78,500	"	"	"	"	"		
78,500	"	"	"	"	"		
37,035	"	37,035	"	33,635	"		
"	"	"	3,400	"	"		a) Transfert du Bud- get du Département des Travaux Publics (voir les explications ci-après).
37,035	"	37,035	3,400	33,635	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		b) Transfert du Bud- get du Département de l'Intérieur (voir les explications qui suivent).

NUMÉROS des Articles de la loi.	Dévelo- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VI. ARTICLE UNIQUE. Constructions (a (Mémoire).
		CHAPITRE VII. ARTICLE UNIQUE. Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse. . . . 4,000 "

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS définitivement alloués pour 1840.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		a) Le Gouvernement ayant l'intention de faire de cet article l'objet d'une disposition particulière, un projet séparé sera soumis aux Chambres, pour faire voter à cette dépense, soit au moyen d'un transfert, soit au moyen d'un crédit spécial destiné à compléter le système des chemins de fer par quelques bateaux à vapeur.
4,000	»	4,000	4,000	»	»		

NOMBRE		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
frs		
centimes	millièmes	
Récapitulation.		
I.	1	Administration centrale (<i>Personnel</i>) fr.
"	2	— (<i>Matériel</i>)
II.	1	Bâtiments de guerre (<i>Personnel</i>)
"	2	— (<i>Matériel</i>)
III.	Unique	Magasin de la marine
IV.	1	Pilotage. (<i>Personnel</i>). Traitement fixe.
"	2	— — Dépenses variables.
"	3	— (<i>Matériel</i>)
V.	Unique	Secours maritimes, sauvetage
VI.	Id.	Constructions (Mémoire).
VII.	Id.	Secours aux marins blessés, aux veuves d'officiers, etc.
		TOTAL. fr.

CREDITS			CREDITS Recette PROTECTORAT 1939	PRELÈVEMENTS		CREDITS DE DÉPENSEMENT MILITAIRES 1940	SOLDE
CHARGES nouvelles et renouvelées	CHARGES extérieures et temporaires	TOTAL		en plus de 1939	en moins de 1939		
6,050	"	6,050	6,050	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
830,524	"	830,524	830,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
181,540	"	181,540	"	181,540	"		
78,500	"	78,500	"	78,500	"		
37,035	"	37,035	"	37,035	"		
16,500	"	16,500	"	16,500	"		
"	"	"	"	"	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
912,726	"	912,726	649,151	263,575	"		

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LI

Budget de la Marine pour l'exercice 1840.

Le projet de Budget de la Marine pour l'exercice 1840 s'élève à	fr. 912,726 »
Le Budget de 1839 à	649,151 »
Différence en plus.	fr. 263,575 »

Cette différence provient exclusivement :

- 1^o De la reprise du pilotage par l'État, en exécution de la loi du 1^{er} juin 1839 ;
- 2^o De la réunion, au moyen d'un transfert, du service d'exploitation des phares et fanaux à celui du pilotage ;
- 3^o Du transfert de l'administration des secours maritimes, ou sauvetage, du Budget du Département de l'Intérieur à celui de la Marine.

Ces trois objets réunis comportent une dépense en plus de 263,575 francs, qui est la même que la différence indiquée ci-dessus, comme existant entre les chiffres du Budget de 1839 et du Budget proposé de 1840.

Plusieurs chapitres du Budget actuel sont maintenus sans aucune modification ; ce sont :

- 1^o le chapitre 1. — *Administration centrale.*
- 2^o » II. — *Bâtiments de guerre.*
- 3^o » III. — *Magasin de la marine.*
- 4^o » VI. — *Constructions* (portées pour mémoire).
- 5^o » VII. — *Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers, etc., etc.*

Le chapitre V comprend des chiffres sans influence sur la somme totale du Budget de l'État, puisqu'ils sont compensés par une réduction sur le Budget du Département de l'Intérieur, chapitre VI ; il en est de même des sommes portées aux articles 1 et 3 du chapitre IV, pour l'exploitation du service des phares et fanaux ; la somme qu'elles représentent (7,000 francs) se trouve également déduite de l'art. 6 du chapitre IV du Budget des Travaux Publics.

Les dépenses du pilotage sont également balancées par les recettes que rapporte ce service : le produit du droit de pilotage figure au Budget des Voies et Moyens pour 250.000 francs.

Après ces considérations générales, il reste à présenter quelques observations sur plusieurs chapitres ou articles du Budget, et sur les rapports qui existent entre quelques-uns d'entre eux et le Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE IV.

PILOTAGE.

ART. 1^{er}. *Personnel*. — Traitement fixe.

ART. 2. » — Dépenses variables.

Cet objet n'a jusqu'ici été compris ni dans les dépenses ni dans les recettes de l'État ; la loi du 1^{er} juin 1839 a fait rentrer cette branche du service public dans les attributions du Gouvernement qui, par suite d'un arrêté royal du 16 suivant, a été mis en possession de tout le matériel des administrations particulières d'Anvers et d'Ostende.

Il ne sera donc pas inutile de présenter à la Chambre tous les renseignements qu'elle pourrait désirer pour lui faciliter l'examen et l'appréciation des dépenses portées de ce chef au Budget.

Comme le service du pilotage devait être désormais dirigé avec une parfaite unité, un arrêté royal du 30 juin confia sans appointements, les fonctions d'inspecteur général du pilotage à M. le capitaine lieutenant de vaisseau Lahure, attaché à l'administration centrale.

Les administrations particulières étaient composées de la manière suivante, au 1^{er} juillet 1839, époque de la reprise du service par l'État ; à Ostende, le pilotage comprenait (*voir* le tableau n^o 1) :

Un inspecteur	}	Service à terre.
Un commis		
Un receveur		
Un concierge		
Un signaleur		
Deux patrons pilotes	}	Service à la mer.
Douze pilotes		
Deux aspirants ou élèves pilotes		
Six matelots		

La place de commissaire des pilotes était vacante par le décès du titulaire.

Le personnel actif se divisait en deux brigades, embarquées, la première sur un bateau pilote loué à la ville d'Ostende par l'État, la seconde sur un bateau loué également par le S^r Stranack, et dont le bail ne finit que le 1^{er} mars 1840. (La marine étant substituée aux obligations de la ville d'Ostende, et ne pouvant d'ailleurs employer, avant cette époque, les bateaux pilotes, dont la construction a été décrétée par la loi du 1^{er} juin, il a été porté à l'art. 3 du chapitre IV, une somme de 635 francs destinée à pourvoir à cette dépense).

Le personnel recevait :

1^o Un traitement fixe, réduit dans le projet ci-joint en francs à raison de 2 francs par florius.

2^o Un traitement éventuel consistant en une remise de 25 p. % sur le droit de pilotage payé par les navires ayant un pilote à leur sortie, et de 30 p. % sur le même droit à l'entrée. Le produit de ces remises était divisé au marc le franc entre tout le personnel actif. L'excédant des recettes sur les dépenses appartenait à la ville, qui pourvoyait au paiement des pensions des pilotes et de leurs veuves : ces pensions s'élevaient environ à 120 francs par mois, comme on peut le voir par le tableau ci-joint ; elles étaient si peu considérables qu'elles ne constituaient véritablement qu'un léger secours en faveur des veuves de pilotes. (*Voir* le tableau n^o 2).

L'encaisse au 1^{er} octobre 1830 avait été, d'après les règlements existants, converti en inscriptions au grand-livre de la dette publique, lesquelles étaient déposées au Ministère de la Marine à La Haye.

La régence d'Ostende, qui avait établi un pilotage municipal, en attendant que ce service fût remis à l'État, en a touché depuis lors les revenus, de sorte que l'État n'a rien repris à Ostende que le matériel, puisqu'aucune caisse particulière de pilotage n'existait dans ce port.

Les recettes et dépenses du pilotage d'Ostende depuis le 1^{er} décembre 1830 jusqu'au 1^{er} janvier 1839, s'élevaient comme suit :

	RECETTES.	DÉPENSES.
Du 1 ^{er} décembre 1830 au 31 décembre 1831 . fl.	37,610 11	fl. 24,183 27
1832 fl.	30,113 »	fl. 27,188 86
1833 fr.	103,998 02	fr. 55,582 57
1834	61,652 27	43,228 29
1835	58,813 27	40,459 47
1836	57,726 72	41,221 14
1837	64,246 43	47,247 86
1838	67,426 51	45,730 06

Rien n'a été changé dans le personnel actif de cette station, le traitement fixe en est porté avec une diminution de 6 p. % environ dans le tableau du chapitre IV, sous la rubrique *Station d'Ostende*.

A Anvers, le service était dirigé par trois négociants qui avaient sous leurs ordres (*voir* le tableau n^o 3) :

1 Chef des pilotes	} Service actif.
10 Pilotes de 1 ^{re} classe	
10 — de 2 ^{me} classe	
10 — de 3 ^{me} classe	
4 Élèves	} Service à terre.
1 Receveur greffier	
1 Commis	
1 Canotier	
4 Rameurs	
1 Matelot concierge	

Comme le pilotage d'Anvers est un pilotage intérieur, les pilotes ne conduisant les navires que jusqu'à Flessingue, où ils sont remplacés par le pilote de mer qui conduit le navire hors des passes, le matériel d'Anvers était moins considérable qu'on pourrait le supposer; il n'existe à Anvers qu'un bateau construit pour le service de la rivière, et quelques canots indispensables pour ramener et transporter les pilotes à bord des navires en partance et en rade.

A l'exception du personnel à terre, qui recevait le traitement pour lequel il est porté au Budget, sans changement, le personnel actif ne touchait aucun traitement fixe; mais par contre les pilotes partageaient entre eux 75 pour % du droit de pilotage payé par les navires à bord desquels se trouvait un pilote.

Ce mode de paiement adopté par la commission administrative du pilotage d'Anvers, dans un moment où elle se trouvait en déficit, présente le grave inconvénient de ne pas donner aux pilotes une existence assurée pendant la saison rigoureuse, où la navigation est interrompue, et de ne pas exciter entre eux l'émulation; parce que, partageant les bénéfices, qu'ils travaillent ou non, ils mettent généralement peu d'empressement à revenir du bas de la rivière pour piloter de nouveau des navires qui auraient besoin de leur aide.

Aussi n'a-t-on pas hésité à changer ce système vicieux, et à leur donner un traitement fixe avec une remise sur la recette du droit payé pour les navires pilotés par eux.

Le personnel actif de la station d'Anvers n'a donc pas changé. Le mode de paiement seulement a subi une modification; les pilotes recevront, comme à Ostende, un traitement fixe, plus une remise sur le droit de pilotage.

La recette brute des droits de pilotage à Anvers s'est élevée, pendant les dernières années, en

1836	fr. 106,147 01
1837	117,208 55
1838	118,358 24

L'excédant des recettes sur les dépenses servait de fonds spécial pour payer les pensions aux invalides, aux veuves et aux orphelins, et pour améliorer le service.

Les pensions s'élevaient à une somme mensuelle de 530 francs comme l'indique le tableau ci-joint n° 4.

Comme les fonds déposés dans la caisse du pilotage d'Anvers formaient, conjointement avec ceux de l'encaisse du pilotage d'Ostende, en 1830, la propriété d'une corporation particulière, il a été institué, le jour même de la reprise du service, une caisse de pensions et de secours pour les pilotes, leurs veuves, etc.

Par la création de cette caisse, l'État est déchargé de l'obligation de payer des pensions; il promet de lui venir en aide en cas d'insuffisance, mais la situation florissante de ce fonds spécial permet de compter que, moyennant la retenue de 5 p. % à faire sur le droit de pilotage, les pensions seront convenablement assurées à l'avenir.

La reprise du pilotage à Anvers, l'organisation future d'un semblable service aux bouches de l'Escaut et dans la Manche, rendaient nécessaire la nomination d'un inspecteur. A cette fonction vint bientôt se joindre celle de commissaire permanent de l'Escaut, à laquelle cet inspecteur fut appelé avec l'inspecteur-général du pilotage, par arrêté du 7 août dernier. La modicité du traitement

d'inspecteur a démontré la nécessité de lui allouer une indemnité comme commissaire permanent. L'inspecteur-général du pilotage n'en touche aucune de ce chef.

Les cinq bateaux pilotes actuellement en construction pourront commencer leur service dans les premiers mois de l'année 1840.

Le personnel à nommer ne concerne donc que les stations des bouches de l'Escaut et de la Manche, tout le reste existe tel qu'il est renseigné au Budget.

On voit par ce qui précède que l'article 2 du chapitre IV dépend tout-à-fait du droit de pilotage qui sera versé dans les caisses de l'État, et que cette dépense sera toujours en rapport direct avec le produit du pilotage. On a compris dans cet article la restitution des droits qui pourraient être indûment perçus.

A dater du 1^{er} janvier 1840, la recette du droit se fera par les agents du Département des Finances; l'importance de l'administration d'Anvers a fait conserver comme greffier, le receveur, qui, avant la création du pilotage de mer, remplissait ces fonctions avec celles de receveur.

CHAPITRE IV.

ART. 3. — *Matériel.*

Toutes les dépenses portées dans ce chapitre ont été calculées d'après les comptes des anciennes administrations de pilotage. Un seul objet est augmenté, c'est l'entretien des bouées dans l'Escaut. Par suite de l'exécution du traité, le Gouvernement belge est rentré en possession des bouées placées dans l'Escaut depuis Lillo jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas. Le procès-verbal de cette reprise est ci-annexé sous le n° 5.

172

N^o 1.

PILOTAGE D'OSTENDE.

ÉTAT NOMINATIF des pilotes, au 1^{er} juillet 1839.

NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS PAR MOIS.	QUOTE-PART.	ÂGE.	AU SERVICE	
					DEPUIS.	COMME PILOTE.
BRIGADE N° 1.						
Dewymmer, Joachim . . .	Patron.	Fr. 105 82 c ^s	Ces deux brigades ont en outre une quote-part dans les droits de pilotage, seulement sur les navires par eux pilotés, savoir : 30 p. o/o à l'entrée et 20 p. o/o à la sortie. Ceci se partage entre eux au marc le franc de leurs appointements.	64 ans.	1820	1820.
Helsmoortel, Pierre . . .	Pilote.	63 49		61 »	1814	1814.
Ocket, André	Id.	63 49		33 »	1824	23 septem. 1829.
Deweert, Jean	Id.	63 49		53 »	1819	20 février 1830.
Devos, Constantin . . .	Id.	63 49		33 »	1828	4 novem. 1831.
Poenjaert, Jacques . . .	Id.	63 49		36 »	1833	13 décem. 1833.
Bonnel, Joachim	Id.	63 49		38 »	1830	27 septem. 1833.
Neuts, François	Aspirant.	42 33		19 »	1836	
Clemmé, Louis.	Matelot.	42 33		32 »	1837	
Pooteman, Jacques . . .	Id.	42 33		43 »	1828	
Vanhooren, Jacques . . .	Id.	42 33		47 »	1835	
BRIGADE N° 2.						
Neuts, François	Patron.	105 82	Ces deux brigades ont en outre une quote-part dans les droits de pilotage, seulement sur les navires par eux pilotés, savoir : 30 p. o/o à l'entrée et 20 p. o/o à la sortie. Ceci se partage entre eux au marc le franc de leurs appointements.	57 »	1823	1823.
Vroome, Cornil	Pilote.	63 49		60 »	1820	1820.
Fonteyne, Jean.	Id.	63 49		49 »	1827	21 février 1827.
Dossaer, Jacques	Id.	63 49		32 »	1830	11 janvier 1832.
Poenjaert, André. . . .	Id.	63 49		29 »	1828	15 juin 1836.
Decooker, Benjamin. . .	Id.	63 49		30 »	1832	10 mars 1837.
Bonnel, Joseph	Id.	63 49		36 »	1832	30 mars 1839.
Helsmoortel, Jean. . . .	Aspirant.	42 33		26 »	1833	
Vercouille, Liévin. . . .	Matelot.	42 33		32 »	1839	
Dyserynck, André. . . .	Id.	42 33		54 »	1830	
Bens, François	Id.	42 33		59 »	1834	
SERVICE A TERRE.						
Vandersweep, Emmanuel .	Inspecteur.	»		»	»	
Ysingren	Receveur.	»		»	»	
Delcampe	Commis.	»		»	»	
Vercouille, Louis. . . .	Concierge.	42 33		65 »	1804	1804.
Vandenbroecke, Pierre . .	Signaleur.	15 87		70 »	1810	1810.

N. 2
— —

PILOTAGE D'OSTENDE.

 Veuves pensionnées au 1^{er} juillet 1839.

La veuve du pilote Jacques Pilaëys fr.	7	51	par mois
— — Jean Dewymmer	9	17	—
— — Pierre Maldegem	9	17	—
— — Jean Lauwereins	9	17	—
— du capitaine pilote Joseph Verburgh.	11	46	—
— du pilote Cornil Sesé.	9	17	—
— du capitaine pilote François Goddefroi	15	25	—
— du pilote Pierre Wolckers	9	17	—
— — J.-Jacques Depauw	9	17	—
— — Jean Deroy	9	17	—
— — J.-Auguste Depauw	9	17	—
— — Paul Depauw	9	17	—
	116	75	

N° 3.

*ÉTAT du personnel de l'administration du pilotage d'Anvers,
au 30 juin 1839.*

NOMS ET PRÉNOMS.	ÂGE.	FONCTIONS.	SALAIRE MINUTÉL
------------------	------	------------	--------------------

SERVICE DE LA NAVIGATION.

Janssens, Jean-Henri	39 ans.	Pilote de 1 ^{re} classe.	
Dewinter, Bruno	53 »	Id.	
Pluskens, Pierre	53 »	Id.	
Adriaenssens, Jean	61 »	Id.	
Figé, Égide	62 »	Id.	
Daes, Guillaume-Jean	59 »	Id.	
Dehecl, Guillaume	58 »	Id.	
Goedts, Pierre-Jean	39 »	Id.	
Adriaenssens, Pierre	39 »	Id.	
Adriaenssens, Pierre-Barthélemy	45 »	Id.	
Classens, Égide	36 »	Pilote de 2 ^e classe.	
Goedts, François	45 »	Id.	
Dillewyns, Jean	39 »	Id.	
Baert, Jean	40 »	Id.	
Vanslangen, Guillaume-Antoine	30 »	Id.	
Dewinter, Pierre	53 »	Id.	
Lamot, Barthélemy	33 »	Id.	
Cattreels, Jacques-Gommaire	56 »	Id.	
Janssens, Jean	56 »	Id.	
Van Eeckhoven, Melchior	54 »	Id.	
Cool, Jean-Joseph	26 »	Pilote de 3 ^e classe.	
Vanvreden, Pierre	32 »	Id.	
Wagemans, Pierre-Joseph	39 »	Id.	
Cool, Pierre	32 »	Id.	
Govaerts, Barthélemy	35 »	Id.	
Sibick, Jean-Baptiste	34 »	Id.	
Cool, Antoine	30 »	Id.	
Vanderheyden, Égide-Antoine	41 »	Id.	
Dehecl, Pierre	26 »	Id.	
Basten, Pierre	26 »	Id.	
Dewinter, Pierre	26 »	Apprenti pilote	Fr. 29 62 c ^s
Verschueren, Jean-Joseph	26 »	Id.	29 62
Janssens, François	27 »	Id.	29 62
Lamot, Barthélemy	24 »	Id.	29 62

SERVICE SÉDENTAIRE.

Vanden Bemden, Jacques-Antoine	51 ans.	Greffier-receveur	200 »
Boeykens, Jean-Baptiste	40 »	Chef pilote	200 »
Vanden Bemden, Philippe-Jacques-Antoine	26 »	Commis-greffier	50 »
Van Bortel, Tobie	65 »	Chef canotier	85 »
Vantongerren, Jean-Lambert	54 »	Rameur	69 83
Grolus, Jean	63 »	Id.	69 83
Moortgat, Arnold	48 »	Id.	69 83
Engels, Michel	67 »	Id.	69 83
Demoor, Pierre	52 »	Matelot	69 83

ÉTAT DES PENSIONS

*A payer aux invalides, veuves et orphelins des pilotes d'Anvers ,
au 1^{er} juillet 1839.*

La veuve	Joh. Boeykens.	fr.	50	»
—	Joh. Magnies		50	»
—	Vermeulen.		20	»
—	Dekleyn		40	»
—	Cathuyser		25	»
—	Leemans		25	»
—	Vermeiren.		25	40
—	P. Deheld		25	»
Les orphelins	Callé.		40	»
L'invalides	Joh. Daems		50	»
—	Joh. Meyers		60	»
—	Jos. Boone.		50	»
—	J. Jaussens.		29	63
—	P. Dillewyns		40	»
			Fr. 530 03	

PROCÈS-VERBAL

De la reprise et de la remise des sept bouées placées en aval des forts LILLO et LIEFKLAASHOECK, jusqu'à l'endroit où commence le territoire du royaume des Pays-Bas.

Aujourd'hui neuf septembre mil huit cent trente-neuf, se sont réunis en leur qualité de commissaires,

Pour le Gouvernement belge, Messieurs V. LAHURE et F. DONNET, commissaires permanents pour la navigation de l'Escaut,

Et pour le Gouvernement des Pays-Bas, Monsieur WELS, sous-inspecteur du pilotage des bouches de l'Escaut, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pouvoirs respectifs, et les ayant trouvés en bonne et due forme, se sont rendus à bord du bateau pilote d'Anvers, à l'effet de descendre l'Escaut pour vérifier, remettre et reprendre les bouées précitées et accessoires, lesquelles sont placées dans les relèvements suivants :

- | | |
|--|---|
| N ^o 1. UNE BOUÉE NOIRE,
<i>Relèvement.</i> | devant le <i>Doel</i> par trois et demi brasses.
Le moulin du <i>Doel</i> , porté sur l'extrémité de la jetée de ce village. |
| N ^o 2. UNE BOUÉE NOIRE,
<i>Relèvement.</i> | par trois brasses contre le <i>Ballast Plaet</i> .
Une église peinte en blanc avec une petite tour, portée dans une petite maison couverte en tuiles rouges. |
| N ^o 3. UNE BOUÉE NOIRE,
<i>Relèvement.</i> | par trois brasses contre le <i>Ballast Plaet</i> .
Le moulin du <i>Doel</i> , porté dans un arbre à couronne placé au Nord. |
| N ^o 4. UNE BOUÉE NOIRE,
<i>Relèvement.</i> | par trois brasses contre le <i>Ballast Plaet</i> .
Une petite tour blanche, portée dans une grande grange noire. |
| N ^o 5. UNE BOUÉE NOIRE,
<i>Relèvement.</i> | par trois brasses contre le <i>Ballast Plaet</i> .
Un moulin, porté dans une petite maison placée au nord contre une grange. |
| N ^o 6. UNE BOUÉE BLANCHE,
<i>Relèvement.</i> | par trois brasses sur le banc du <i>Vieux Doel</i> .
La tour du <i>Vieux Doel</i> , portée dans une ferme placée à la digue extérieure. |
| N ^o 7. UNE BOUÉE BLANCHE,
<i>Relèvement.</i> | par trois brasses sur le banc du <i>Vieux Doel</i> .
La tour du <i>Vieux Lillo</i> , portée dans le fort <i>Frédéric</i> . |

Les commissaires ne connaissant point le tracé exact de la ligne de démarcation entre le royaume des Pays-Bas et le royaume de Belgique, sont convenus

que dans le cas où la commission de délimitation trouverait, plus tard, que les bouées désignées ci-dessus ou autres, ne sont point situées dans le pays dont elles font actuellement partie, il serait procédé à la remise réciproque des bouées qui pourraient appartenir à l'un ou à l'autre des Gouvernements précités.

Les sept bouées ayant été en conséquence reprises aux conditions ci-dessus, les commissaires respectifs ont dressé et signé le présent procès-verbal.

(*Signé*) V. LAHURE,

F. DONNET,

M. WELS.

Budget

DES

Dépenses du Ministère de la Guerre,

Pour l'Exercice 1840.

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1840.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1839.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
CHAPITRE I ^{er} .			
<i>Administration centrale.</i>			
ART. 1. Traitement du Ministre	21,000 »	270,000 »	272,000 »
» 2. Traitement des employés et gens de service .	170,000 »		
» 3. Frais de route et de séjour	10,000 »		
» 4. Matériel du ministère.	44,000 »		
» 5. Dépôt de la guerre.	19,000 »		
» 6. Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	6,000 »		
CHAPITRE II.			
<i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.</i>			
SECTION 1 ^{re} .			
<i>Solde des états-majors.</i>			
ART. 1. État-major-général.	696,728 83	1,733,043 83	726,837 43
» 2. Indemnités aux généraux, commandants de corps et officiers dans une position spéciale.	69,300 »		93,900 »
» 3. État-major de place	274,302 33		273,496 40
» 4. Intendance	133,021 30		146,523 70
» 5. État-major particulier de l'artillerie	279,666 40		267,327 40
» 6. — — du génie.	300,024 73		307,667 73
SECTION 2.			
<i>Solde des troupes.</i>			
ART. 1. Infanterie	9,811,500 »	16,728,720 23	12,111,032 80
» 2. Cavalerie.	3,038,000 »		3,769,093 10
» 3. Artillerie.	2,032,347 33		2,870,583 03
» 4. Génie.	317,968 63		430,804 90
» 5. Gendarmerie	1,508,904 03		1,503,216 43
A REPORTER.		18,733,764 08	22,774,725 »

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1840.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
"	2,000 "		
"	30,128 60		
"	24,600 "		
805 93	"		
"	11,502 20		
12,139 "	"		
"	7,643 "		
"	2,299,552 80		
"	711,093 10		
"	838,237 50		
"	112,836 25		
3,687 53	"		
16,632 33	4,037,593 45		

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1840.		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1839.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
REPORT.		18,733,764 06	22,774,723 "
SECTION 3. <i>Masses des corps, frais divers, indemnités.</i>			
ART. 1. Masse de pain	1,624,264 "		1,811,443 83
" 2. — de fourrages	3,137,260 30		6,247,163 01
" 3. — d'habillement et d'entretien	2,964,525 30		5,183,135 43
" 4. — d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	170,000 "		368,764 80
" 5. — de renouvellement du harnachement et de la buffléterie	80,000 "		332,632 33
" 6. — du casernement des chevaux	92,733 20		139,967 72
" 7. — — des hommes	667,718 33		928,028 80
" 8. Frais de route et de séjour des officiers	140,000 "	10,184,703 83	130,000 "
" 9. Transports généraux et autres	100,000 "		130,000 "
" 10. Primes d'engagement et de rengagement	10,000 "		23,000 "
" 11. Chauffage et éclairage des corps-de garde.	83,000 "		93,000 "
" 12. Frais de police	10,000 "		33,000 "
" 13. Vivres au camp, logement et nourriture en route	693,202 48		2,103,937 33
" 14. Frais de découcher des gendarmes	70,000 "		70,000 "
" 15. Remonte.	20,000 "		1,879,480 "
" 16. Frais de bureau et d'administration des corps.	330,000 "		420,000 "
CHAPITRE III. <i>Service de santé.</i>			
ART. 1. Personnel de l'administration centrale	28,569 30		31,902 73
" 2. Pharmacie centrale	121,800 "		139,300 "
" 3. Hôpitaux sédentaires. (<i>Personnel</i>)	337,399 47	390,768 97	262,266 40
" 4. — — (<i>Matériel</i>)	80,000 "		100,000 "
" 5. Élèves de l'école vétérinaire	3,000 "		3,000 "
A REPORTER.		29,529,236 88	43,203,269 72

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	del. l'excédent de POUR 1840	
16,632 33	4,037,393 43		
"	187,181 88		
"	3,109,902 51		
"	2,168,610 13		
"	198,764 89		
"	232,632 33		
"	47,234 52		
"	260,310 45		
"	10,000 "		
"	50,000 "		
"	13,000 "		
"	10,000 "		
"	23,000 "		
"	1,472,753 10		
"	"		
"	1,839,480 "		
"	40,000 "		
"	3,833 25		
"	18,000 "		
93,133 07	"		
"	20,000 "		
"	"		
111,763 60	13,783,798 44		

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1840,		CRÉDIT TOTAL POUR 1839.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
REPORT. fr.		29,329,226 88	43,203,269 72
CHAPITRE IV. <i>École militaire.</i>			
Article unique	180,000 "	180,000 "	200,000 ,
CHAPITRE V. <i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
Art. 1. Matériel de l'artillerie.	910,000 "	2.663,000 "	1,880,300 "
" 2. — du génie	1,733,000 "		3.691,094 30
CHAPITRE VI. <i>Traitements divers.</i>			
Art. 1. Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.	238,023 64	347,800 22	203,683 30
" 2. Traitements des aumôniers	32,500 "		32,500 ,
" 3 Traitements d'employés temporaires	31,200 "		31,123 39
" 4. Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gov. et secours sur le fonds de Waterloo.	26,074 38		30,033 13
CHAPITRE VII. <i>Dépenses imprévues.</i>			
Article unique	69,862 90	69,862 90	106,438 53
TOTAL. fr.		32,780,000 "	49,398,498 70

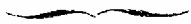
DIFFÉRENCES		CRÉDIT de paiement alloué pour 1840.	<i>Observations</i>
EXCÈS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
111,763 60	13,783,798 44		
"	20 000 "		
"	970,800 "		
"	1,938,094 50		
34,840 84	"		
"	"		
"	19,923 80		
"	4,010 57		
"	86,473 63		
166,103 94	16,774,604 64		

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'Exercice 1840.



DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT PAR ARTICLE.	CRÉDIT	
		DE JARDE POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »
ARTICLE 2.			
Traitements des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes et gens de service	170,000 »	170,000 »	170,000 »
ARTICLE 3.			
Frais de route et de séjour	10,000 »	10,000 »	10,000 »
ARTICLE 4.			
Matériel			
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, dé- penses diverses, ports de lettres	44,000 »	44,000 »	32,000 »
ARTICLE 5.			
Dépôt de la guerre.			
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, ali- mentation de la bibliothèque et de la collection de cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	19,000 »
ARTICLE 6.			
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	6,000 »	6,000 »	»
TOTAUX.	270,000 »	270,000 »	272,000 »

Administration centrale

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1870.	EN MOINS AU BUDGET DE 1870.	de financement, affecté pour 1870.	
	8,000		
6,000			
6,000	8,000		

NOMBRE		GRADES.	MONTANT du TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES	
DE CHEVAUX.	DE RATIONS.				
4	1464	1 Général de division, chef de l'état-major-général	24,100 "	24,100 "	
28	10248	7 Généraux de division	16,900 "	118,300 "	
38	13908	19 — de brigade	11,600 "	220,400 "	
8	2028	4 Colonels-commandants de province	8,400 "	33,600 "	
6	2196	3 — d'état-major	8,400 "	25,200 "	
2	732	1 — commandant de l'école militaire	8,400 "	8,400 "	
6	2196	3 Lieutenants-colonels.	1 à	7,100 "	7,100 "
			2 à	6,360 "	12,600 "
12	4392	6 Majors	4 à	6,300 "	25,200 "
			2 à	5,500 "	11,000 "
10	3660	10 Capitaines de 1 ^{re} classe	3 à	5,050 "	15,150 "
			7 à	4,650 "	32,550 "
6	2196	6 — de 2 ^e classe	3,800 "	22,800 "	
12	4392	12 Lieutenants	2,950 "	35,400 "	
Officiers adjoints à l'état-major-général.					
3	1098	1 Colonel de cavalerie, sous chef de l'état-major-général . .	9,500 "	9,500 "	
2	732	1 Lieutenant-colonel adjoint	6,300 "	6,300 "	
Supplément de traitement aux officiers d'infanterie, aides-de-camp, adjoints aux états-majors et employés au département de la guerre.					
"	"	1 Colonel.	1,000 "	1,000 "	
"	"	1 Major	450 "	450 "	
10	3550	10 Capitaines.	850 "	13,600 "	
10	3550	10 Lieutenants et sous-lieutenants.	1,060 "	16,960 "	
5	1830	5 — aides-de-camps des comd ^{ts} de province . .	640 "	3,200 "	
"	"	1 Capitaine du génie, aide-de-camp.	450 "	450 "	
Disponibilité.					
12	4392	3 Généraux de division	11 200 "	33,780 "	
6	2196	3 — de brigade	7,730 "	23,190 "	
			TOTAL.	700,230 "	
			A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.	3,501 15	
192	70272	TOTAUX.			

État-Major général.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	VALUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	débitivement alloué POUR 1840.	
698,728 85	726,857 45	"	30,128 60		
698,728 85	726,857 45	"	30,128 60		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. -- *Indemnités aux généraux*

GRADES.	MONTANT DE L'INDEMNITÉ ANNUELLE.	SOMMES ANNUELLES
1 Gouverneur de la résidence.	6,000 »	6,000 »
4 Généraux de division	5,000 »	20,000 »
6 Idem de brigade	3,000 »	18,000 »
27 Colonels ou chefs de corps	900 »	24,300 »
1 Commandant du camp de Brasschaet	1,000 »	1,000 »
		TOTAUX,

commandants des corps et officiers dans une position spéciale.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
69,800 »	93,900 »	»	24,600 »		
69,800 »	93,900 »	»	24,600 »		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.
D'ÉVALUATION.	DE RATIONS.			
16	3886	3 Commandants de 1 ^{re} classe	6,300 »	30,400 »
2	732	23 — de 2 ^e —	4,200 »	96,600 »
4	1464	15 Adjudants de place de 1 ^{re} classe	2,300 »	37,500 »
6	2196	23 — de 2 ^e —	2,100 »	48,300 »
3	1830	17 — de 3 ^e —	1,690 »	28,730 »
			TOTAL. . . .	261,530 »
			A déduire ½ p. ‰. . . .	1,307 63
			RESTE. . . .	260,222 35
»	»	19 Portiers consignes de 1 ^{re} classe	260 »	4,940 »
»	»	46 — de 2 ^e —	170 »	7,820 »
»	»	12 — de 3 ^e —	110 »	1,320 »
33	12078			TOTAL. . . .

— *État-Major des places.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	décaissement alloué POUR 1840.	
260,222 35					L'augmentation provient de l'établissement d'un état-major de place à Courtrai.
14,080 »					
274,302 35	273,496 40	805 95	»		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	FRAIEMENT INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.
DE CHEVAUX.	DE RATIONS.			
2	782	1 Intendant en chef	11,600 »	11,600 »
2	782	1 Intendant de 1 ^{re} classe.	8,400 »	8,400 »
10	8660	5 — de 2 ^e —	6,300 »	31,500 »
1	366	9 Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	5,500 »	49,500 »
1	366	5 — de 2 ^e —	3,800 »	19,000 »
"	"	5 Adjoints.	2,500 »	12,500 »
"	"	2 Aspirants.	1,600 »	3,200 »
			TOTAL.	135,700 »
			A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.	678 50
			RESTE.	135,021 50
16	5856	TOTAL.		

ART. 4. — *Intendance.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
DEMANDE POUR 1840.	ALIQUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET. DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
133,021 50	146,523 70	»	11,502 20		
133,021 50	146,523 70	»	11,502 20		

Etat-Major particulier de l'artillerie

CREDIT		DIFFERENCES		CREDIT	Observations
DEMANDE POUR 1840	ATTIQUE POUR 1839	ENVOIS AU TITRE DE 1840	ENVOIS AU TITRE DE 1840.	DEMANDE POUR 1840	
233,536 40					La 1^{re} cotation est celle qui a été faite le 2^e classe d plus en (a 183)
44,130 »					
279 666 40	267,527 40	12,139 »	»		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.
DE CHEVAUX.	DE RATIONS.			
6	2196	3 Colonels { 1 à	9,500 »	9,500 »
			2 à	8,400 »
12	4392	6 Lieutenants-colonels. { 3 à	7,100 »	21,300 »
			3 à	6,300 »
12	4392	6 Majors. { 2 à	6,800 »	12,600 »
			4 à	3,500 »
12	4392	12 Capitaines de 1 ^{re} classe. { 1 à	5,030 »	5,030 »
			11 à	4,200 »
12	4392	12 — de 2 ^e »	3,800 »	43,600 »
9	3294	9 Lieutenants	2,500 »	22,500 »
6	2196	6 Sous-lieutenants	2,100 »	12,600 »
TOTAL. . . .				233,050 »
A déduire $\frac{1}{2}$ p. %. . . .				1,163 25
»	»	10 Gardes du génie de 1 ^{re} classe	1,830 »	18,300 »
»	»	18 — de 2 ^e »	1,480 »	26,640 »
»	»	16 — de 3 ^e »	1,100 »	17,600 »
»	»	6 — de 4 ^e »	900 »	5,400 »
69	25234	TOTAUX. . . fr.		

Int-Major particulier du génie

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
231,884 75					
68,140 »					
300,024 75	307,667 75	,	7,643 ,		

DESIGNATION DES CORPS	PÉRIODE						MONTANT	
	PRÉSENTS		ABSENTS		CHEVAUX		Du TRAITEMENT des OFFICIERS	De la Solde DES SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	In congé pour l'année	A venir sous les armées pour 10 jours.	D'officiers	De troupe		
Infanterie de ligne . . .	1196	13390	18234	"	136	"	2,634,610 60	3,738,412 44
1 ^{er} Rég ^t de chasseurs à pied.	100	1400	1362	"	14	1	219,883 03	333,707 89
2 ^{me} et 3 ^{me} Id. . . .	194	2983	2623	"	26	"	429,621 10	704,223 26
Régiment d'élite. . . .	126	1874	1800	"	16	"	273,008 03	467,843 12
Bataillon de l'Escaut. .	28	423	444	"	8	"	70,326 60	106,830 04
Régiments de réserve . .	247	841	"	13000	37	"	616,601 50	203,24 74
Compagnies sédentaires. .	12	483	"	"	"	"	23,223 23	102,320 26
Id. de discipline . . .	10	404	"	"	2	"	23,979 30	84,194 64
Solde pour 122 enfants de troupe, 44.632 journées à 25 c ^t	"	"	"	"	"	"	"	11,163 "
TOTAL.	1918	23293	24663	13000	254	1	4,293,283 63	5,774,168 89

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche et au camp, 856,238 journées à 21 centimes	179,809 98
Pour diminution sur le traitement des officiers qui iront en congé à demi-solde	78,144 56

RESTE.

— *Solde de l'infanterie.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
DE L'ÉTATÉ POUR 1840.	VALORÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840	d'emboursement. Pour l'année 1840	
6,373,063 04					
873,592 44					
1,133,844 86					
742,331 17					
177,176 64					
622,326 24					
127,743 31					
108,174 14					
11,163 »					
10,069,454 54					
237,934 54					
9,811,500 »	12,111,032 80	»	2,299,532 80		

DESIGNATION DES CORPS.	EFFICIE.					MONTANT	
	PRÉSENTS.		EN CONGÉ pour l'année	CHEVAUX		Du FRAITEMENT des OFFICIERS	De la solde des SOLS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers	Sous-officiers et soldats		D'officiers	De troupe		
Chasseurs à cheval	135	1732	838	180	1380	493,949 83	343,388 88
Lanciers	136	1732	838	183	1380	441,063 60	343,388 88
Cuirassiers.	103	1064	390	140	930	837,036 33	842,737 04
Guides ¹	66	666	419	87	790	208,840 53	272,794 44
Solde pour 87 enfants de troupe, 13,542 journées à 23 centimes.	"	"	"	"	"	"	3,883 50
TOTAUX.	440	5394	2685	590	4900	1,420,889 83	1,710,094 74

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche et au camp, 134,634 journées à 21 centimes	28,273 14
Pour la demi-solde des officiers qui iront en congé	44,711 43

RESTE.

— *Solde de la cavalerie.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ATTOUÉ POUR 1839.	En PLUS AU BUDGET de 1840.	En MOINS AU BUDGET de 1840.	DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ POUR 1840.	
979,538 23					
986,652 48					
679,773 39					
481,634 99					
3,383 50					
3,130,984 59					
72,984 59					
3,058,000 »	3,769,093 10	»	711,093 10		

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.							MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS.		CHEVAUX			DU TRAITEMENT des OFFICIERS.	DE LA SOLDE DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.		d'officiers.	DE TROUPE de selle.	de trait.		
Trois régiments d'artillerie.	240	2941	4762	»	307	466	300	766,816 63	1,001,340 70
Escadron du train . . .	19	217	848	»	23	26	96	57,759 73	76,497 66
Compagnie d'ouvriers d'ar- tillerie.	4	122	»	»	4	»	»	10,843 50	39,667 08
Comp ^e . de pontonniers. .	6	137	38	»	6	»	»	17,114 »	44,172 34
Compagnie d'artificiers sé- dentaires	4	70	»	»	»	»	»	12,089 23	22,332 92
Solde pour 36 enfants de troupe, 13,176 journées à 23 centimes. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	3,294 »
TOTAUX. . .	273	3487	5163	»	340	492	396	864,625 15	1,187,724 90

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche et au camp, 93,250 journées à 21 centimes.

RESTE.

Solde de l'artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	de finitivement alloué pour 1840.	
1,768,357 83					
134 257 41					
50,512 38					
61,286 54					
84,642 17					
3,294 »					
2,052,350 03					
20,002 50					
2,032,347 53	2,870,585 03	»	838,237 50		

à huit compagnies, pour servir au calcul de la solde des troupes du genre

CREDIT		DIFFÉRENCES		CREDIT	Observations.
DEBET	LIGET	EXTRAS AU BUDGET	ANCIENS AU BUDGET	DEBET	
POUR 1840	POUR 1839.	IL 1840	DE 1840	POUR 1840.	
6 300					
5,500					
3,350					
1,900					
850					
2,500					
2,100					
37,800					
14,750					
10,050					
25,200					
15,000					
11,830					
6,300					
143,430					
717 15					
142,712 85					
849 12					
849 12					
424 50					
695 40					
695 40					
6,258 60					
38,968 02					
25,034 40					
14,625 38					
7,041 84					
1,383 48					
17,004 60					
76,091 40					
274 50					
190,795 80					
333,508 65					
15,540					
317,968 65	430,804 90	»	112,836 25		

GRADES.	EFFECTIF			NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
	Hommes.	CHEVAUX d'officiers.	de troupe.	De sous-officiers et gendarmes.	De chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Colonel	1	4	»	»	1,464	9,300	»
Lieutenant-colonel.	1	8	»	»	1,098	7,100	»
Majors	3	9	»	»	3,294	6,300	»
Capitaine-adjutant-major	1	2	»	»	732	5,030	»
Capitaines	9	18	»	»	6,588	5,030	»
Lieutenants.	9	18	»	»	6,588	2,930	»
Sous-lieutenants	19	38	»	»	13,908	2,500	»
	43	92	»				TOTAL. . .
							A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.
							RESTE. . .
Adjutants-sous-officiers	4	»	4	1,464	1,464	»	3 76
Maréchaux-des-logis-chefs	9	»	9	3,294	3,294	»	3 28
Maréchaux-des-logis à cheval	57	»	57	20,862	20,862	»	3 »
Brigadiers à cheval.	126	»	126	46,116	46,116	»	2 70
Gendarmes à cheval	793	»	793	290,970	290,970	»	2 07
Maréchaux-des-logis à pied	11	»	»	4,026	»	»	2 03
Brigadiers à pied	26	»	»	9,516	»	»	1 73
Gendarmes à pied.	197	»	»	72,102	»	»	1 43
396,378 journ ^s de fourrages à 1 ^{re} 05°.	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	1223	»	991	448,350	396,378	»	»

TOTAL GÉNÉRAL.

— Solde de la gendarmerie

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDE POUR 1840	AUTRE POUR 1839.	EXCÈS AU FUDGET DE 1840.	EXCÈS AU FUDGET DE 1840	de fin d'exercice POUR 1840	
9 500 »					L'augmentation provient de ce qu'il n'est pas 1840 est 1841
7,100 »					
18,900 »					
5,050 »					
43,450 »					
28,550 »					
47,500 »					
160,050 »					
800 25					
159,249 75					
8,504 64					
10,004 32					
62,586 »					
124,513 20					
602,807 90					
8,172 78					
16,462 68					
103,105 86					
416,196 90					
1,349,654 28					
1,503,904 08	1,503,216 45	3,687 58	»		

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	MONTANT DE LA MASSE d'alimentation de 16 CENTIMES PAR JOUR.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Infanterie de ligne.	3,632,740	901,238 40		
1 ^{er} régiment de chasseurs à pied	312,400	81,984 »		
2 ^{me} et 3 ^{me} Id.	1,091,778	174,684 43		
Régiment d'élite	685,884	109,741 44		
Bataillon de l'Escaut	134,818	24,770 88		
Régiments de réserve.	234,806	40,768 96		
Compagnies sédentaires	176,778	28,284 48		
— de discipline	147,864	23,638 24		
Régiments de chasseurs à cheval	633,912	101,423 92		
— de lanciers	633,912	101,423 92		
— de cuirassiers.	389,424	82,307 34		
— de guides.	316,936	50,712 96		
— d'artillerie.	1,076,406	172,224 96		
Escadron du train.	79,422	12,707 52		
Compagnies d'ouvriers d'artillerie	44,632	7,144 32		
— de pontonniers.	30,142	8,022 72		
— d'artificiers sédentaires	25,620	4,099 20		
Bataillon de sapeurs mineurs	230,946	36,931 86		
Pour 198 enfants de troupe; 72,468 journées à $\frac{2}{3}$ de ration, soit 48,312 rations	48,312	7,729 92		
TOTAL.	12,186,772	1,949,883 52		
A DEDUIRE : 1 ^o Pour les journées en marche et au camp	1,160,122	183,619 52		
2 ^o Pour les approvisionnements qui resteront approxim ^t disponibles au 1 ^{er} janvier 1840.	873,000	140,000 »		
TOTAL.	2,033,122	323,619 52		
RESTE.	10,151,650	1,624,264 »	1,624,264 »	1,811,443 88

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT DE LA DÉPENSE.		
	donnant droit à l'indemnité représentative de fourra- ges.	DE FOURRAGES EN NATURE.		INDENNITÉ représentative A FR. 1-25 cmes par jour.	RATIONS légères A FR. 1-10 cmes par jour.	RATIONS fortes A FR. 1-25 cmes par jour.
		RATIONS légères.	RATIONS fortes.			
État-major-général	70,272	"	"	87,840 "	"	"
— de place	12,078	"	"	13,097 50	"	"
Intendance	5,856	"	"	7,320 "	"	"
État-major d'artillerie . . .	13,006	"	"	18,757 50	"	"
— du génie	23,254	"	"	31,567 50	"	"
Infanterie.	93,330	"	"	116,662 50	"	"
Cavalerie.	"	1,289,418	719,922	"	1,418,359 80	889,902 50
Artillerie.	"	304,512	114,936	"	334,963 20	181,170 "
Génie	6,222	"	"	7,777 50	"	"
Service de santé.	2,562	"	"	3,202 50	"	"
Officiers en disponibilité . .	4,392	"	"	5,490 "	"	"
Fourrages pour les chevaux d'offic ^r de cavalerie à mettre en non-activité par suppres- sion d'emploi.	7,820	"	"	9,150 "	"	"
TOTAUX.	242,292	1,593,930	864,858	302,865 "	1,753,323 "	1,081,072 50

classe de fourrages.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ACTUEL POUR 1839.	EXCÈS AU BUDGET DE 1840.	MANQUE AU BUDGET DE 1840.	definitivement alloué POUR 1840.	
87,840 "					
" 13,097 50					
7,320 "					
18,757 50					
31,567 50					
116,662 50					
2,318,262 30					
516,133 20					
7,777 50					
3,202 50					
5,490 "					
9,150 "					
3,137,260 50	6,247,163 01	"	3,109,902 51		

DÉNIGNATION DES CORPS.	GRADES.	INDICATION du nombre de JOURNÉES DE CHAQUE GRADE.	ALLOCATION PAR JOUR.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
INFANTERIE ET SAPEURS MIXES.	Adjudants-sous-officiers et tambour-major .	28,548	» 60	17,128 80	2,012,210 04
	Musiciens	81,984	» 40	32,793 60	
	Sous-officiers	874,374	» 30	262,312 20	
	Caporaux et soldats	7,903,108	» 18	1,422,559 44	
	Première mise de petit équipement à 7706 miliciens à incorporer, à 36 fr. par homme.	»	»	277,416 »	
CHASSEURS A CHEVAL.	Adjudants-sous-officiers	1,464	» 60	878 40	183,408 04
	Trompettes maréchaux-des-logis	732	» 50	366 »	
	Sous-officiers et trompettes	62,052	» 30	18,885 60	
	Brigadiers et chasseurs	563,764	» 26	147,878 04	
	Première mise de petit équipement à 308 miliciens à incorporer, à 50 fr. par homme.	»	»	15,400 »	
LANCIERS ET GUIDES.	Adjudants-sous-officiers	2,196	» 65	1,427 40	291,879 14
	Trompettes maréchaux-des-logis	1,098	» 55	603 90	
	Sous-officiers et trompettes	94,428	» 32	30,216 96	
	Brigadiers et soldats	853,146	» 28	238,880 88	
	Première mise de petit équipement à 413 miliciens à incorporer, à 50 fr. par homme.	»	»	20,750 »	
CUIRASSIERS	Adjudants-sous-officiers	732	» 55	402 60	115,341 20
	Trompettes maréchaux-des-logis	732	» 45	329 40	
	Sous-officiers et trompettes	45,384	» 30	13,615 20	
	Brigadiers et cuirassiers	342,576	» 25	85,644 »	
	Première mise de petit équipement à 307 mi- liciens, à 50 fr. par homme	»	»	15,350 »	
ARTILLERIE.	Adjudants sous-officiers	2,196	» 60	1,317 60	292,506 38
	Trompettes maréchaux-des-logis	1,098	» 45	494 10	
	Sous-officiers montés et trompettes	116,022	» 30	34,806 60	
	— non montés.	95,892	» 25	23,973 »	
	Caporaux et canonniers montés.	294,264	» 25	73,566 »	
	— — non montés	637,206	» 18	114,697 08	
	Première mise de petit équipement à 657 miliciens non montés, à 36 francs	»	»	23,032 »	
	400 miliciens montés, à 50 francs	»	»	20,000 »	
	Adjudant sous-officier	306	» 50	183 »	
	Trompette maréchal-des-logis	306	» 40	146 40	
ESCADRON DU TRAIN ET PONTONNIERS. . . .	Sous-officiers et trompettes	20,130	» 30	6,039 »	39,179 90
	Brigadiers et soldats	108,702	» 25	27,175 50	
	Première mise de petit équipement à 94 mi- liciens montés, à 50 fr. par homme	»	»	4,700 »	
	Idem à 26 miliciens non montés, à 36 fr.	»	»	936 »	
	Indemnité d'équipement aux sous-officiers promus au grade d'officier.	»	»	30,000 »	
TOTAL. fr.		12,138,460	»	2,064,525 30	2,064,525 30

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse d'entretien*

DESIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	ALLOCATION par JOURNÉE.	CRÉDIT	
			demande pour 1840.	alloué pour 1839.
Chasseurs à cheval	878,280	» 09	52,043 20	
Lanciers	578,280	» 09	52,043 20	
Cuirassiers.	347,700	» 09	31,293 »	
Guides	289,140	» 09	26,022 60	
Artillerie	280,856	» 09	25,232 04	
Train	44,652	» 09	4,018 68	
TOTAL.	2,118,408	TOTAL.	190,656 72	
A DÉDUIRE :				
Le solde présumé disponible à cette masse au 1 ^{er} janvier 1840			20,656 72	
RESTE.			170,000 »	368,764 80

du harnachement, traitement et ferrure des chevaux

[illegible]

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masse de*

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF donnant droit à l'allocation.		ALLOCATION annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARMÉE.
	HOMMES.	CHEVAUX.			
Régiment d'élite.	3,672	"	1 "	3,672 "	47,668 "
Infanterie de ligne	33,684	"	1 "	33,684 "	
1 ^{er} régiment de chasseurs à pied	2,937	"	1 "	2,937 "	
2 ^{me} et 3 ^{me} Id.	5,602	"	1 "	5,602 "	
Bataillon de l'Escaut	866	"	1 "	866 "	
Compagnies sédentaires	463	"	1 "	463 "	1,464 "
— de discipline	404	"	1 "	404 "	
Bataillon de sapeurs-mineurs	1,464	"	1 "	1,464 "	
Chasseurs à cheval.	1,924	"	1 20	2,808 80	
	"	1,566	16 "	23,036 "	
Lanciers	1,924	"	1 30	2,886 "	83,967 60
	"	1,566	16 "	23,036 "	
Cuirassiers	1,836	"	" 70	935 20	
	"	1,066	16 "	17,036 "	
Guides.	668	"	6 20	4,141 60	
	"	533	16 "	8,528 "	11,130 40
	488	"	1 35	736 40	
— montées	3,764	"	" 30	1,882 "	
— non montées.	3,463	"	" 40	1,385 20	
Chevaux des batteries à cheval	"	352	7 25	2,552 "	
Chevaux des batteries montées	"	810	4 25	3,442 50	11,130 40
Train	591	"	" 30	293 50	
	"	152	4 25	646 "	
Compagnies d'ouvriers d'artillerie, de pontonniers et d'artificiers sédentaires	427	"	" 40	170 80	

A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.

RESTE.fr.

renouvellement du harnachement et de la bufflèterie

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AL BUDGET DE 1840.	EN MOINS AL BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
					La diminution provient de ce que l'effectif des corps en hommes et en chevaux est calculé sur le pied de paix, et que, d'après les prévisions, il y aura pour une somme de 66,230 francs d'objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année 1840.
146,230 »					
66,230 »					
80,000 »	332,632 33	»	252,632 33		

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DETROUPE.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Cavalerie.	1,793,400		
Artillerie.	280,356		
Train.	44,652		
Gendarmerie	362,706		
TOTAL. fr.	2,481,114		
A DÉDUIRE :			
Pour les chevaux en route et au camp.	162,784		
RESTE. fr.	2,318,330 (A 4 centimes).	92,733 20	139,967 72

Masse de casernement des chevaux.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT de paiement pour pour 1840.	<i>Observations</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
"	47,234 52		

DESIGNATION DES ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1840.	AT LOUÉ POUR 1839.
Troupes d'infanterie	8,637,068 »		
— de cavalerie	1,974,204 »		
— d'artillerie	1,276,242 »		
— du génie	230,946 »		
Gendarmerie.	448,330 »		
TOTAL. fr.	12,586,810 »		
À DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche et au camp	397,803 »		
RESTE.	12,189,007 »		
{ 1,010 lits à 2 places		22,795 »	
{ 19,590 — à 1 place		401,593 »	
{ 103 demi-fournitures		1,260 »	
TOTAL. . . . 20,600 fournitures à 366 jours d'oc-			
cupation donnent, pour 19,590 lits à 1 place. . . 7,169,940 journées.			
Pour les mariés 1,010 " à 2 places . . 369,660 —			
TOTAL. 7,539,600			
À DÉDUIRE : 1/10 ^{me} pour non-occupation. . . 753,960			
RESTE. 6,785,640			
Fournitures à l'État pour 3,000 hommes 1,098,000 à 2 c ^{mes} .		21,960 »	
— aux villes 4,303,367 à 5 —		215,268 35	
Total du nombre de journées. . . 12,189,007			
Location de la caserne de Lierre		4,840 »	
TOTAL. fr.		667,718 35	928,028 80

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR 1838.	CRÉDIT	
		DEMANDE POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Service général	152,811 77	140,000 »	150,000 »

Frais de route des officiers.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840	définitivement alloué POUR 1840	
	10,000		

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1838.	CRÉDIT	
		DIMINué POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Service général	118,086 02	100,000 »	150,000 »
Infanterie	68,938 09		
Cavalerie	8,000 67		
Artillerie	5,530 21		
Sapeurs-Mineurs	1,486 75		
Ambulances	75 51	100,000 »	150,000 »
TOTAL. fr.	202,187 25		

— *Transports généraux et autres.*

DIFFERENCES		CREDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
"	50,000 "		
"	50,000 "		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Primes d'engagement et de reengagement.	10,000 »	25,000 »

imes d'engagement et de rengagement.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
»	15,000 »		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Corps-de-garde des garnisons et du camp	85,000 »	95,000 »

Chauffage et éclairage des corps-de-garde.

DIFFERENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1840.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
"	10,000 "		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
Service général	10,000 »	35,000 »

ART. 12. — *Frais de police.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840	
"	25,000 "		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE DE JOURNÉES		
	AVEC LOGEMENT ET NOURRIURE, à 75 centes PAR JOUR.	AVEC VIVRES DE CAMPAGNE, POUR OFFICIERS, à 48 centes par jour	POUR LES TROUPES, à 52 centes par jour
Journées de marche de 9913 miliciens de la levée de 1838 à incorporer, à raison de 4 jours de marche	39,652 "	"	"
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>			
Troupes d'infanterie	20,000 "	"	"
— de cavalerie	3,000 "	"	"
— d'artillerie	2,000 "	"	"
— du génie	2,000 "	"	"
<i>Troupes qui camperont à Beersloo.</i>			
État-major-général	"	8,010 "	"
Troupes d'infanterie	109,632 "	32,760 "	411,120 "
— de cavalerie	23,104 "	11,530 "	86,640 "
— d'artillerie	5,100 "	1,290 "	13,300 "
— du génie	1,260 "	900 "	12,600 "
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>			
Troupes d'artillerie	23,300 "	4,788 "	49,350 "
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>			
Troupes d'infanterie	"	41,760 "	315,486 "
— de cavalerie	"	3,566 "	19,890 "
— du génie	"	4,590 "	53,140 "
Lavage des couvertures et des sacs à campement; menues réparations	"	"	"
Loyer des locaux pour l'état-major-général et le gouverneur de la résidence	"	"	"
TOTAL. fr.	231,248 "	109,033 "	968,526 "
A DEDUIRE :			
La valeur des approvisionnements qui existeront dans les magasins au 1 ^{er} janvier 1840 (approximativement).	"	"	"
RESTE. fr.	231,248 "	109,033 "	968,526 "

aux camps et indemnités de logement et nourriture

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	des inventaires alloués POUR 1840	
29,842 48					
14,800 "					
8,700 "					
1,480 "					
1,480 "					
.					
8,844 80					
310,634 88					
67,708 16					
12,349 20					
7,916 40					
45,850 24					
184,101 84					
11,958 48					
32,436 "					
15,000 "					
11,100 "					
753,202 48					
120,000 "					
633,202 48	2,105,957 58	"	1,472,755 10		

NATURE DE LA DEPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1840.	ALLUÉ POUR 1839.
Indemnité de découcher aux sous-officiers et gendarmes	70,000 »	70,000 »

ais de découcher des gendarmes.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1840.	ATTORÉ POUR 1839.
Chasseurs à cheval	"	"	"	
Lanciers	"	"	"	
Cuirassiers.	"	"	"	
Guides	"	"	"	
Artillerie et tram. {	Chevaux de selle. . . .	"	"	
	— de trait. . . .	50 "	400 " 20,000 "	
	50 "	400 "	20,000 "	1,879,480 "

DÉSIGNATION DES SERVICES.	GRADES.	MONTANT		
		INDIVIDUEL.	PAR GRAD	PAR SERVICE
ARTILLERIE.	1 Inspecteur-général	3,150 »	3,150 »	7,500 »
	3 Directeurs d'arrondissement	1,270 »	3,810 »	
	1 Inspecteur des armes de guerre	600 »	600 »	
GÉNIE.	1 Inspecteur général	3,150 »	3,150 »	6,900 »
	3 Directeurs d'arrondissement	1,270 »	3,810 »	
	4 Chefs d'état-major des divisions	1,800 »	7,200 »	
DIVISIONS TERRITORIALES.	9 Commandants de province	900 »	8,100 »	33,190 »
	31 commandants de place	3 à	1,270 »	
		2 à	900 »	
		7 à	510 »	
		19 à	300 »	
INTENDANCE.	5 Adjudants de place faisant fonctions de commandant	260 »	1,300 »	32,700 »
	4 Intendants dans les directions	3,800 »	15,200 »	
	7 Sous-intendants dans les provinces et au camp	2,500 »	17,500 »	
ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	1 Chef d'état-major-général	3,000 »	3,000 »	11,400 »
	12 Généraux de brigade	600 »	7,200 »	
	2 Adjoints près des divisions de cavalerie	600 »	1,200 »	
CORPS D'INFANTERIE.	15 Régiments d'infanterie de ligne et de chasseurs	12,000 »	180,000 »	218,500 »
	1 Régiment d'élite à 4 bataillons	13,500 »	13,500 »	
	7 Régiments de réserve	3,000 »	21,000 »	
	5 Compagnies sédentaires et de discipline	400 »	2,000 »	
	1 Bataillon de l'Escout	2,000 »	2,000 »	
CAVALLERIE.	4 Régiments de chasseurs et lanciers	7,000 »	28,000 »	47,000 »
	1 Régiment de guides	7,000 »	7,000 »	
	2 Régiments de cuirassiers	6,000 »	12,000 »	
ARTILLERIE.	3 Régiments d'artillerie	8,000 »	24,000 »	28,700 »
	1 Escadron du train	4,000 »	4,000 »	
	3 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie et artificiers sédentaires	»	700 »	
SAPEURS-MINEURS.	1 Bataillon	6,000 »	6,000 »	6,000 »
GENDARMERIE.	9 Compagnies	»	11,000 »	11,000 »
TOTAL.				403,010 »
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues				23,010 »

NOMBRE		SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT	
de chevaux.	de positions		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
1	366	ARTICLE PREMIER.		
		<i>Personnel de l'administration centrale et du magasin général des médicaments.</i>		
		1 Inspecteur-général	8,400 »	8,400 »
		1 Médecin en chef	3,500 »	3,500 »
		1 Médecin de garnison	3,800 »	3,800 »
		1 Pharmacien principal	3,800 »	3,800 »
		1 — de 2 ^e classe	2,500 »	2,500 »
		1 — de 3 ^e classe	2,100 »	2,100 »
		Total. fr.		26,100 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.		130 50
		Reste. fr.		25,969 50
		1 Élève de 1 ^{re} classe	500 »	500 »
		1 Commis aux écritures	2,100 »	2,100 »
		ART. 2.		
		<i>Pharmacie centrale.</i>		
		Location des bâtiments		3,800 »
		Achat de médicaments, lingerie et menues dépenses		118,000 »
3	1,098	ART. 3.		
		<i>Personnel des hôpitaux et infirmeries de garnison.</i>		
		5 Médecins principaux	5,050 »	25,250 »
		8 — de garnison	3,800 »	30,400 »
		2 — de régiment	3,350 »	6,700 »
		3 — de bataillon	2,500 »	12,500 »
		23 Médecins-adjoints	2,100 »	48,300 »
		1 Pharmacien principal	3,800 »	3,800 »
		3 Pharmaciens de 1 ^{re} classe	3,350 »	10,050 »
		9 — de 2 ^e »	2,500 »	22,500 »
		29 — de 3 ^e »	2,100 »	60,900 »
		Total. fr.		220,400 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.		1,102 »
		Reste. fr.		219,298 »
		3 Élèves de 1 ^{re} classe.	500 »	4,000 »
		8 — de 2 ^e »	300 »	2,400 »
7	2,562	A REPORTER. fr.		225,698 »

Service de santé

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	DEFINITIF POUR 1840.	
28,569 30	31,902 73	"	3,333 23		L'augmentation de l'article 1 de ce chapitre résulte de ce qu'il y a lieu de payer au personnel du service des hôpitaux sédentaires, les traitements d'une certaine partie des officiers de santé, pharmaciens et employés des ambulances qui desservent quelques hôpitaux et les infirmiers de garnison dans les villes où il n'existe pas d'hôpitaux, attendu la suppression des compagnes d'ambulances, qui étaient portées au Budget de 1839 pour une allocation de 414,501 fr 30 cts, et qui ne figuraient plus au Budget de 1840.
121,800 "	139,800 "	"	18,000 "		
150,369 30	171,702 73	"	21,333 23		

NOMBRE		SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT	
de chevaux.	de rations.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
7	2,562	REPORT. fr.		223,693 »
		7 Directeurs de 1 ^{re} classe { 2 Pensionnés à	1,690 »	3,380 »
		 { 1 — à	850 »	850 »
		 { 4 Non-pensionnés à	2,500 »	10,000 »
		14 Directeurs de 2 ^e classe { 2 Solde ancienne	»	4,000 »
		 { 12 — nouvelle	1,800 »	21,600 »
		8 Directeurs-adjoints de 1 ^{re} classe	1,400 »	11,200 »
		16 — — 2 ^e	1,200 »	19,200 »
		Total. fr.		70,230 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.		351 15
		Reste. fr.		69,878 85
		3 Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	900 »	7,200 »
		9 — — 2 ^e »	800 »	7,200 »
		42 Employés de 1 ^{re} classe dans les hôpitaux de 1 ^{re} classe	par jour 1 26	19,368 72
		73 Idem, dans les hôpitaux de 2 ^e classe et dans les infirmeries de garnison	— 1 05	28,053 90
		Total. fr.		131,701 47
				337,899 47
		ART. 4.		
		Matériel des hôpitaux.		
		Supplément de solde pour les militaires traités dans les hôpitaux dont la solde n'excède pas 52 centimes, traitement des militaires malades dans les hôpi- taux civils, etc.		55,000 »
		Location de bâtiments, menues réparations		25,000 »
		ART. 5.		
		Entretien de 5 élèves à l'école vétérinaire.		
7	2,562		TOTAL. fr.	

de santé (suite)

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN FAVEUR DU BUDGET DE 1840.	EN FAVEUR DU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840	
180,869 30	171,702 75	"	21,833 25		
357,399 47	262,266 40	95,133 07	"		
80,000 "	100,000 "	"	20,000 "		
8,000 "	8,000 "	"	"		
590,768 97	536,969 15	95,133 07	41,333 25		

CHAPITRE IV. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES		Observations.	
	PAR SPÉCIAUTE.	PAR ARTICIF.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS.				
ARTICLE PREMIER. — <i>État-major.</i>				
1 Commandant directeur des études	3,000		Conformément à l'engagement qui a été pris lors de la discussion du Budget de 1839, le chapitre IV est divisé par articles, comme les autres chapitres; ce que permet l'organisation actuelle de l'école.	
1 Commandant en second	1,500			
2 Examineurs permanents	8,000			
1 Instructeur	800			
2 Adjoints	1,200			
4 Inspecteurs des études	6,000			
1 Secrétaire.	1,500			
1 Désinateur militaire.	800			
— civil.	2,200			
1 Aumônier.	2,000			
1 Médecin	833		a) Les besoins du service pouvant obliger de nommer un employé nouveau dans le service intérieur, ou d'augmenter quelques-uns des traitements qui composent cet article, il est nécessaire que son montant excède d'une certaine somme le total des allocations attribuées au personnel existant.	
§ 2. <i>Employés du service intérieur.</i>				
1 Vaguemestre, conservateur des bâtiments	700			
1 Garde, conservateur du matériel.	360			
1 Infirmier	400			
1 Portier-consigne (quartier des officiers)	600			
2 Portiers (Athénée).	1,000			
4 Hommes de peine	1,600			
1 Conservateur des instruments	400			
1 Préparateur de chimie.	400			
2 Tambours.	366			
Nominations ou augmentations (a	1,000			
A REPORTER.		34,639		

CHAPITRE IV. — *École militaire (suite).*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES		<i>Observations.</i>
	PAR SPÉCIALITÉ.	PAR ARTICLE.	
REPORT. fr.	»	34,639	
ARTICLE 2. — <i>Enseignement.</i>			
7 Professeurs militaires	8,900		
11 — civils	30,000		
3 Répétiteurs militaires	3,116		
11 — civils	13,400		
1 Maître militaire	800		
5 — civils	3,000		
		(a) 59,216	
ARTICLE 3. — <i>Solde des élèves.</i>			
Pour 60 élèves	»	(b) 37,789	
ARTICLE 4. — <i>Dépenses d'administration.</i>			
Frais de bureau.	3,000		
Chauffage, éclairage, manège, manipulations, indemnités aux travailleurs, achats de livres et instruments, etc	25,000	(c)	
Dépenses diverses et imprévues.	5,336		
		33,336	
ARTICLE 5. — <i>École des sous-officiers.</i>			
Dépenses pour personnel et matériel	»	15,000	
TOTAL. fr.		180,000	

a) La loi admet pour le personnel enseignant 18 professeurs, 14 répétiteurs et 6 maîtres. Il n'y a en réalité maintenant encore que 15 professeurs, 9 répétiteurs et 2 maîtres, qui reçoivent 53,716 fr. L'augmentation de 5,500 fr. est motivée par la convenance d'augmenter le traitement de quelques professeurs (les professeurs civils n'ont que 3,000 fr. et le maximum est de 6,000 fr.) et d'avoir un traitement de professeur disponible.

b) Le solde des élèves est calculée sur les mêmes bases qu'au Budget de 1839, 1,625 fr. par jour, pour pourvoir à toutes les dépenses de l'entretien.

c) Les dépenses de cette nature n'avaient été évaluées au Budget de 1839 qu'à 20,000 fr. Mais, dans la répartition des fonds du chapitre, il a été reconnu nécessaire d'y consacrer 25,000 fr. On s'est conformé, pour 1840, à ce résultat d'expérience.

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ; achat d'outils et d'approvisionnement ; confection de munitions ; dépenses relatives aux exercices du polygone ; frais de bureau des comptables de l'artillerie ; confection de baquets pour l'emmagasinage des poudres ; achat de bois pour plates-formes ; solde des portiers d'arsenaux ; allocations accordées aux conducteurs temporaires accompagnant les convois de matériel ; frais d'encaissement des fonds ; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs ; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions formant l'approvisionnement des places de guerre ; savoir :			
Dans la 1 ^{re} direction	24,000 »	(a 90,000 »	
— 2 ^e —	22,000 »		
— 3 ^e —	44,000 »		
2 ^o Achat d'approvisionnement pour la place de Diest.	»	(b 50,000 »	
3 ^o Achat de poudre de guerre	»	(c 90,000 »	
4 ^o Achat de projectiles	»	(d 60,000 »	
5 ^o Fabrication et réparation d'armes de guerre.			
7,000 fusils d'infanterie à . . fr. 32 » l'un. . .	224,000 »		
300 mousquetons de cavalerie . 21 » . . .	6,300 »		
600 pistolets de cavalerie. . . 18 50 » . . .	11,100 »		
2,000 sabres d'infanterie . . . 6 » . . .	12,000 »		
500 sabres de cavalerie . . . 22 30 » . . .	11,150 »		
TOTAL. fr.	264,550 »		
Réparations d'armes	50,000 »		
Formant ensemble.	314,550 »		
A DÉDUIRE :			
Les frais de location de la fabrique dont la dépense est imputée à l'article 2 du chapitre V . . fr. 20,000			
La solde des ouvriers militaires » 26,000	46,000 »		
RESTE fr.	268,550 »	(e 268,550 »	
6 ^o Travaux de la fonderie de Liège en bouches à feu en fer et en bronze, projectiles, essieux en fer et autres ferrures pour matériel de siège et de place ; moyeux en fonte ; réparation de matériel ; constructions relatives à l'équipage des ponts, et dépenses concer-			
A REPORTER. fr.		558,550 »	»

Matériel de l'artillerie.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
			a) Ces fonds sont destinés : 1^o à l'entretien et à la conservation du matériel dont se compose l'armement des forteresses, et du matériel de campagne qui vient de rentrer en magasin ; 2^o au remplacement des divers attirails mis hors de service par l'usage, et des effets consommés. b) Ce crédit est nécessaire pour couvrir la dépense qu'occasionnera l'approvisionnement des magasins de Diest en armements, assortiments et dépendances des bouches à feu, évalués à une somme de 150,000 francs, indépendamment des pièces, affûts, projectiles, poudres et armes à feu dont se composera l'armement de la place. La même allocation, formant le 1/3 de la dépense à faire, a été portée au Budget de 1839. c) D'après le complet déterminé pour l'armement des places, il manque à l'approvisionnement des magasins 3,805,564 kilogrammes de poudre d'artillerie, et 303,196 kilogrammes de poudre d'infanterie, déduction faite de 24,000 kilogrammes de poudre de l'auc et de l'autre espèce qui sont en cours de fabrication, sur le Budget de l'exercice 1839. La somme de 90,000 francs demandée ci-contre est donc de la plus urgente nécessité, puisqu'elle donnera à peine le moyen de pourvoir au remplacement des poudres qui seront consommées pour le tir à la cible, les exercices à feu et le service des gardes dans les corps de l'armée, et pour les exercices du polygone des troupes d'artillerie, ainsi que pour couvrir les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités. d) Moyennant ce crédit, les fournitures de projectiles, restant à faire sur les anciens marchés, seront terminées. e) Les approvisionnements de réserve étant beaucoup au-dessous du chiffre qu'ils doivent atteindre, la confection des armes mentionnées ci-contre est indispensable pour compléter une partie de celles qui doivent se trouver en réserve, ainsi que pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service dans les corps de l'armée.
»	»	»	

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CREDIT	
		DEMANDE POUR 1840.	VELOS POUR 1839.
REPORT.		338,350 "	
nant l'entretien des fourneaux, instruments et outils, savoir :			
Achat de fontes fortes et douces.	40,000 "		
— de fers forgés, tôles et aciers, déduction faite du fer à provenir de vieilles ferrailles manipulées dans l'établissement au moyen du <i>moka</i> . . .	5,000 "	(a 130,000 "	
— de houille, menus charbons et <i>coak</i>	20,000 "		
— de bois de construction	6,000 "		
— de cordages, clous, huile, outils divers, etc. .	3,000 "		
Traitements des employés et salaire des ouvriers . .	50,000 "		
Menus achats et dépenses diverse, de la fonderie . .	6,000 "		
7° Constructions à l'arsenal d'Anvers			
5 affûts de place côte, pour canons de 24	Formant le 2/3 du ma- tériel néces- saire pour l'armement de Diest.		
11 — — — — — 18			
28 — — — — — 12			
5 affûts de siège — — — — — 6			
5 — — — — — pour obusiers de 20 cent.			
50 Charrettes à projectiles pour le service des diverses places.			
104 voitures.			
Achat de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois, achat de cuivre, de tôle, outils et ingrédients divers à l'usage des ateliers. .	85,400 "		
Achat de charbon de forge	6,000 "		
Salaire des ouvriers pour main-d'œuvre de 104 voitures.	39,401 "	(b 170,000 "	
Traitements des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, dessinateurs, commis, sous-surveillants des magasins, le portier de l'établissement et les journaliers	17,599 "		
Frais de bureau.	1,600 "		
8° Dépenses relatives à l'instruction théorique et pra- tique des officiers d'artillerie.	"	(c 10,000 "	
9° Achat de bois de construction pour former un appro- visionnement à l'arsenal d'Anvers	"	(d 25,000 "	
10° Dépenses résultant de la confection de modèles des constructions d'artillerie	"	(e 5,000 "	
11° Dépenses diverses et menus achats.	"	(f 11,450 "	
TOTAL GÉNÉRAL.		910,000 "	"

Matériel de l'artillerie (suite).

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué pour 1840.	
			a) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer une partie des bouches à feu nécessaires à l'armement de Diest, et d'une certaine quantité de projectiles pour l'approvisionnement de la même place. b) Cette dépense est motivée par le besoin de construire le tiers des affûts nécessaires à l'armement de la place de Diest, et de compléter une partie de ce qui manque dans d'autres places. Lorsque les commandes de matériel pour l'armement de Diest seront terminées, les travaux à exécuter à l'arsenal de construction exigeront que, pendant bon nombre d'années, il soit accordé un crédit analogue à celui porté ci-contre, pour compléter les divers attirails qui manquent à l'armement des forteresses du Royaume, et pour remplacer les avaries résultant de l'exposition d'un grand nombre d'affûts, etc., aux intempéries de l'air. Il en sera de même, concernant les travaux de la fonderie de canons, pour compléter les bouches à feu et les projectiles de toute espèce manquant à l'approvisionnement des places de guerre. c) Cette somme est indispensable au complément d'instruction à donner aux jeunes officiers de l'arme, qui, à cause des pressants besoins, n'ont pu achever leurs études. d) Cet approvisionnement est nécessaire pour procurer l'avantage de n'employer les bois qu'après le temps voulu pour opérer une complète dessiccation. e) Cette dépense est nécessaire pour avoir les modèles indispensables au perfectionnement du matériel d'artillerie et à l'instruction des officiers qui désirent les consulter. f) Ces fonds sont nécessaires pour faire face à diverses dépenses du service qui ne peuvent être prévues.
»	»		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT demandé pour 1840.
	FONCTIONNEMENT ordinaire.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS. Bâtimens	Fortifications	
Termonde	16,000	7,500	„	23,500
Nieupoort	11,000	„	5,400	16,400
Gand	12,000	11,700	3,700	27,400
Audenaerde	9,000	„	„	9,000
Menin	9,000	„	„	9,000
Ostende	18,000	3,700	„	21,700
Ypres	18,000	12,200	3,000	33,200
Ath	12,600	9,000	„	21,600
Mons	11,000	14,500	„	25,500
Tournay	16,000	1,600	1,500	19,100
Charleroy	18,500	29,200	3,000	44,400
Namur	21,000	13,900	„	34,900
Dinant	2,000	4,700	3,000	9,700
Mariembourg	2,500	„	5,000	7,500
Philippeville	3,000	9,000	„	12,000
Bouillon	3,000	2,500	6,200	11,700
Arlon	3,000	„	„	3,000
Place d'Anvers	20,000	24,354	94,367	138,721
Citadelle d'Anvers	6,000	8,500	„	14,500
Forts des rives de l'Escaut	3,000	„	„	3,000
Forts Lillo et Liefkenshoek	„	80,500	209,000	289,500
Liège	22,000	14,500	17,500	54,000
Huy	2,500	2,000	16,500	21,000
Malines	4,000	„	„	4,000
Lierre	7,000	3,000	„	10,000
Hasselt	9,200	7,500	„	16,700
Bruxelles	14,200	2,800	„	17,000
Louvain	4,600	1,500	„	6,100
Vilvorde	1,680	„	„	1,680
Diest	„	„	600,000	600,000
Postes fortifiés des Flandres	3,000	„	3,200	6,200
Camp de Beverloo	25,000	114,000	„	139,000
TOTAUX. fr.	309,780	371,834	971,367	1,653,000
Pour frais de surveillance générale des travaux du génie				24,784
— location de bâtimens pour le service militaire et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt et les forts situés dans les Flandres, etc.				41,870
— frais de bureau des commandans du génie dans les places				18,783
— frais de dessinateur, levé de plans, etc.				4,560
— école théorique et pratique du bataillon des sapeurs-mineurs à Liège.				10,000
TOTAUX. fr.				1,733,000

NOMBRE		GRADES ET EMPLOIS.	SOMMES	
de chevaux.	de rations.		Individuelles.	Annuelles.
		ART. 1 ^{er} — <i>Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.</i>		
		DISPONIBILITÉ.		
4	1,464	2 Colonels de cavalerie	5,600 "	11,200 "
2	732	1 Colonel d'infanterie	4,930 "	4,930 "
2	732	1 Lieutenant-colonel d'infanterie	3,930 "	3,930 "
2	732	1 Intendant militaire de 2 ^e classe	4,200 "	4,200 "
2	732	1 Major de cavalerie	3,600 "	3,600 "
		2 Sous-intendants militaires de 1 ^{re} classe	3,600 "	7,320 "
		NON-ACTIVITÉ.		
		2 Généraux de brigade	5,350 "	10,500 "
		1 Colonel	4,200 "	4,200 "
		1 —	3,700 "	3,700 "
		2 Lieutenants-colonels	3,150 "	6,300 "
		2 Majors	2,525 "	5,050 "
		1 —	2,500 "	2,500 "
		1 —	2,300 "	2,300 "
		9 Capitaines de 1 ^{re} classe	1,690 "	15,210 "
		7 —	1,475 "	10,325 "
		2 — de 2 ^e classe	1,270 "	2,540 "
35		1 — de corps francs	1,250 "	43,750 "
		19 Lieutenants	1,160 22	18,050 22
		1 — de corps francs	950 "	18,050 "
		18 Sous-lieutenants	871 08	871 08
		2 — de corps francs	740 "	13,320 "
		2 Intendants de 2 ^e classe	775 92	1,551 84
		1 Médecin de garnison	3,150 "	6,300 "
		1 — de régiment	1,475 "	1,475 "
		1 — de bataillon	1,250 "	1,250 "
		1 Pharmacien de 2 ^e classe	950 "	950 "
		1 Garde du génie de 2 ^e classe	950 "	950 "
		1 — de 3 ^e classe	740 "	740 "
		1 —	550 "	550 "
		RÉFORME.		
		1 Capitaine de 1 ^{re} classe	737 50	737 50
		5 — 2 ^e classe	625 "	3,125 "
		4 Lieutenants	475 "	1,900 "
		4 Sous-lieutenants	370 "	1,480 "
		Traitements de réforme éventuels	"	2,000 "
		PENSIONS.		
		Pensions temporaires d'un an accordées	"	20,840 "
		— — — à accorder	"	39,160 "
		ART. 2. — <i>Traitement des aumôniers et desservants.</i>		
		33 Aumôniers et desservants	"	32,500 "
		ART. 3. — <i>Traitement d'employés dans les magasins et boulangeries.</i>		
		1 Garde-magasin de 1 ^{re} classe	3,350 "	3,350 "
		1 — de 2 ^e classe	2,500 "	2,500 "
		15 Administrateurs de boulangeries	1,690 "	25,350 "
		ART. 4. — <i>Pensions des militaires décorés sous l'ancien gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.</i>		
		Pensions de 40 militaires décorés	"	10,313 83
		Secours sur le fonds de Waterloo à 180 militaires	"	16,760 76
12	4,302	TOTAUX fr.	"	347,800 22

Pratements divers

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1840.	VIOLÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840	EN MOINS LE BUDGET DE 1840	definitivement Memo POUR 1840.	
258,025 64	203,685 30	54,340 34	"		L'augmentation et le 1 ^{er} provient de ce que par suite de la mise de l'armée au pied de paix un certain nombre d'officiers a été mis en disponibilité ou en non-activité par suppression d'emploi
32,500 "	32,500 "	"	"		
31,200 "	61,125 50	"	19 925 50		
28,074 58	30,085 15	"	4 010 57		
347,800 22	317,385 85	54,340 34	23,935 07		

PIÈCES A L'APPUI.



de ligne à 3 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDE	ALLIÉE	EN PLUS	EN MOINS	définitivement Alloué	
TRAITEMENT annuel	LA SOLDE journalière	POUR 1840.	POUR 1839.	AU BUDGET DE 1840.	AU BUDGET DE 1840.	POUR 1840.	
7,400	»	63,800 »					
5,900	»	70,800 »					
5,050	»	181,800 »					
2,950	»	35,400 »					
2,950	»	35,400 »					
2,500	»	90,000 »					
1,900	»	45,600 »					
1,090	»	20,280 »					
1,900	»	22,800 »					
1,900	»	22,800 »					
3,350	»	40,200 »					
2,500	»	120,000 »					
2,950	»	354,000 »					
2,500	»	300,000 »					
1,900	»	471,200 »					
1,600	»	743,800 »					
TOTAL. . . .		2,647,880 »					
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o . . .		13,239 40					
RESTE. . . .		2,634,640 60					
»	2 11	27,801 36					
»	1 37	0,017 04					
»	1 09	7,422 48					
»	1 37	12,034 08					
»	» 74	0,500 16					
»	» 95	16,659 60					
»	»	73,142 76					
»	» 95	4,172 40					
»	1 69	148,449 60					
»	1 37	487,380 24					
»	1 37	120,340 80					
»	» 74	523,512 96					
»	» 63	110,073 40					
»	» 52	27,406 08					
»	» 58	427,107 36					
»	» 55	361,534 80					
»	» 52	1,375,252 32					
»	»	3,738,442 44					
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		6,373,083 04					

à 3 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
TRAITEMENT annuel	DE LA SOLDE journalière	DEMANDE POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU PRÉCÉDENT 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	de budgétisation pour l'année 1840.	
7,400 »	»	7,400 »					
5,900 »	»	5,900 »					
5,050 »	»	15,150 »					
2,950 »	»	2,950 »					
2,500 »	»	7,500 »					
2,950 »	»	2,950 »					
1,900 »	»	5,700 »					
1,690 »	»	1,690 »					
1,900 »	»	1,900 »					
3,350 »	»	3,350 »					
2,500 »	»	10,000 »					
2,950 »	»	29,500 »					
2,500 »	»	25,000 »					
1,900 »	»	38,000 »					
1,600 »	»	64,000 »					
TOTAL. . .		220,990 »					
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.		1,104 95					
RESTE . . .		219,885 05					
»	2 11	4,633 56					
»	1 37	501 42					
»	1 69	618 54					
»	1 37	1,504 26					
»	» 74	541 68					
»	» 95	1,043 10					
»	»	6,095 23					
»	1 69	12,370 80					
»	1 37	53,164 72					
»	1 37	10,028 40					
»	» 74	62,834 88					
»	» 63	13,834 80					
»	» 52	2,283 84					
»	» 53	53,539 28					
»	» 52	120,662 88					
»	»	353,707 39					
TOTAL GÉNÉRAL.		573,592 44					

TABLEAU C.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation des 2^{me} et 3^{me} régiments de chasseurs

GRADES.	EFFECT.F.		NOMBRE DE JOURNÉES DE				
	Hommes	Chevaux	Adjudants sous-officiers et sergents cornets	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux et chasseurs	Chevaux
Colonels	2	4	"	"	"	"	1,464
Lieutenants-colonels	2	4	"	"	"	"	1,464
Majors	6	10	"	"	"	"	3,600
Capitaines adjudants-majors.	2	2	"	"	"	"	732
Lieutenants adjudants-majors	6	6	"	"	"	"	2,196
Capitaines quartiers-maitres.	2	"	"	"	"	"	"
Lieutenants officiers-payeurs	4	"	"	"	"	"	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"
Officiers d'armement	2	"	"	"	"	"	"
Médecins de régiment	2	"	"	"	"	"	"
Médecins de bataillon	8	"	"	"	"	"	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"
Capitaines de 2 ^{me} classe	20	"	"	"	"	"	"
Lieutenants	40	"	"	"	"	"	"
Sous-lieutenants.	76	"	"	"	"	"	"
	194	26					
Adjudants sous-officiers	6	"	2,196	"	"	"	"
Sergents cornets.	2	"	732	"	"	"	"
Maitres armuriers	2	"	"	"	732	"	"
Waguemestres et gardes-magasins.	4	"	"	"	1,464	"	"
Maitres ouvriers.	4	"	"	"	"	1,464	"
Caporaux cornets	6	"	"	"	"	2,196	"
Musiciens d'état-major.	28	"	"	10,248	"	"	"
Sergents-majors	40	"	"	"	14,640	"	"
Sergents	162	"	"	"	59,292	"	"
Fourriers	42	"	"	"	15,372	"	"
Caporaux	324	"	"	"	"	118,584	"
Cornets	80	"	"	"	"	29,280	"
Élèves cornets	16	"	"	"	"	5,856	"
Carabiniers et sapeurs	384	"	"	"	"	140,544	"
Voltigeurs.	348	"	"	"	"	127,368	"
Chasseurs	1,535	"	"	"	"	561,810	"
En congé pour l'année :							
Carabiniers 420	2,623	"	2,928	10,248	91,500	987,102	9,510
Voltigeurs 420							
Chasseurs 1,783							
			1,091,778				

viés à 3 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1840.	ATTIQUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
7,400 »	»	14,800 »					
5,000 »	»	11,800 »					
5,050 »	»	30,300 »					
2,050 »	»	5,900 »					
2,500 »	»	15,000 »					
2,050 »	»	5,900 »					
1,900 »	»	7,600 »					
1,690 »	»	3,380 »					
1,900 »	»	3,800 »					
3,350 »	»	6,700 »					
2,500 »	»	20,000 »					
2,050 »	»	59,000 »					
2,500 »	»	50,000 »					
1,900 »	»	76,000 »					
1,600 »	»	121,600 »					
TOTAL. . .		431,780 »					
A déduire 1/2 p. o/o . .		2,158 90					
RESTE.		429,621 10					
»	2 11	4,633 56					
»	1 37	1,002 84					
»	1 60	1,237 03					
»	1 37	2,005 68					
»	» 74	1,083 36					
»	» 05	2,088 20					
»	»	12,190 46					
»	1 69	24,741 60					
»	1 37	81,230 04					
»	1 37	21,059 64					
»	» 74	87,752 16					
»	» 63	18,446 40					
»	» 52	3,045 12					
»	» 58	81,515 52					
»	» 55	70,052 40					
»	» 52	292,141 20					
»	»	704,223 26					
TOTAL GÉNÉRAL . . .		1,133,844 36					

4 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT	DE LA SOLDE :	demandé	alloué	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel.	journalière.	POUR 1840.	POUR 1839.	AU BUDGET DE 1840.	AU BUDGET DE 1840.	POUR 1840.	
7,400 »	»	7,400 »					
5,900 »	»	5,900 »					
5,050 »	»	20,200 »					
2,050 »	»	2,950 »					
2,050 »	»	2,950 »					
2,500 »	»	10,000 »					
1,000 »	»	3,800 »					
1,690 »	»	1,690 »					
1,900 »	»	1,900 »					
1,900 »	»	1,900 »					
3,350 »	»	3,350 »					
2,500 »	»	12,600 »					
2,850 »	»	38,350 »					
2,500 »	»	32,500 »					
1,800 »	»	49,400 »					
1,600 »	»	81,600 »					
TOTAL. . .		276,390 »					
A déduire 1/2 p. o/o. . .		1,381 95					
RESTE. . .		275,008 05					
»	2 16	3,162 24					
»	1 42	519 72					
»	1 42	519 72					
»	1 74	636 84					
»	1 42	1,039 44					
»	» 79	578 26					
»	»	6,095 28					
»	1 »	1,098 »					
»	1 »	732 »					
»	1 74	10,657 84					
»	1 42	54,570 60					
»	1 42	13,512 72					
»	» 79	61,008 54					
»	» 08	0,470 88					
»	» 08	0,470 88					
»	» 55	1,207 80					
»	» 55	2,415 60					
»	» 58	149,232 84					
»	» 55	141,513 00					
»	»	467,343 12					
TOTAL GÉNÉRAL. . .		742,351 17					

TABLEAU B.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation du bataillon

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX.	Adjudants sous-officiers.	sous- officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DE TRAITEMENT ANUEL	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
Major	1	2	»	»	»	732	6,060 »	»
Lieutenant adjudant-major	1	1	»	»	»	366	3,000 »	»
Lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	»	»	2,280 »	»
Médecin de bataillon	1	»	»	»	»	»	3,000 »	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	3	»	»	»	»	»	3,540 »	»
Capitaines de 2 ^{me} classe	3	»	»	»	»	»	3,000 »	»
Lieutenants	6	»	»	»	»	»	2,280 »	»
Sous-lieutenants	12	»	»	»	»	»	1,920 »	»
	28	3					TOTAL.	
							A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100.	
							RESTE.	
Adjudant sous-officier.	1	»	366	»	»	»	»	2 18
Caporal tambour	1	»	»	»	366	»	»	1 »
Maître armurier	1	»	»	366	»	»	»	1 74
Sergents-majors	6	»	»	2,196	»	»	»	1 74
Sergents	24	»	»	8,784	»	»	»	1 42
Fourriers	6	»	»	2,196	»	»	»	1 42
Caporaux	48	»	»	»	17,568	»	»	» 79
Tambours	12	»	»	»	4,392	»	»	» 68
Soldats.	324	»	»	»	118,584	»	»	» 68
En congé pour l'année :								
Soldats. 444								
TOTAUX.	423	»	366	13,542	140,910	1,098	»	»
			154,818				TOTAL GÉNÉRAL.	

de l'Etat, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DIMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
8,080 »					
3,000 »					
2,280 »					
3,000 »					
10,620 »					
9,000 »					
13,680 »					
23,040 »					
70,680 »					
353 40					
70,326 60					
790 56					
366 »					
636 84					
3,821 04					
12,473 28					
3,118 32					
13,878 72					
2,986 56					
68,778 72					
108,850 04					
177,176 64					

TABLEAU F.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de sept régiments de réserve*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE			
	Hommes présents.	Hommes en congé et à venir 10 jours sous les armes.	Chevaux.	Adjudants-sous- officiers.	Sous- officiers.	Caporaux et soldats.	Chevaux.
Colonels	4	"	8	"	"	"	2,928
Lieutenants-colonels	3	"	6	"	"	"	2,196
Majors	23	"	23	"	"	"	8,418
Lieutenants adjudants-majors	12	"	"	"	"	"	"
Lieutenants quartiers-maîtres	7	"	"	"	"	"	"
Officiers payeurs	12	"	"	"	"	"	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	35	"	"	"	"	"	"
Capitaines de 2 ^{me} classe	35	"	"	"	"	"	"
Lieutenants	68	"	"	"	"	"	"
Sous-lieutenants	68	"	"	"	"	"	"
	247	"	37				
Adjudants sous-officiers	7	"	"	2,562	"	"	"
Sergents-majors	69	"	"	"	25,254	"	"
Sergents	42	"	"	"	15,372	"	"
Fourriers	69	"	"	"	25,254	"	"
Caporaux	42	"	"	"	"	15,372	"
Tambours	42	"	"	"	"	15,372	"
Soldats	70	"	"	"	"	25,620	"
Soldats à rappeler 10 jours	"	13,000	"	"	"	130,000	"
TOTAUX.	341	13,000	"	2,562	65,880	186,364	13,542
						254,800	

en 23 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DE TRAITEMENT	DE LA SOLDE	demande	alloué	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel.	journalière.	POUR 1840	POUR 1839.	AU BUDGET DE 1840.	AU BUDGET DE 1840	POUR 1840.	
7,400 »	»	29,600 »					
5,900 »	»	17,700 »					
5,050 »	»	116,150 »					
2,500 »	»	30,000 »					
1,900 »	»	13,300 »					
1,600 »	»	19,200 »					
2,950 »	»	103,250 »					
2,500 »	»	87,500 »					
1,900 »	»	110,200 »					
1,600 »	»	92,800 »					
Total. .		619,700 »					
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.		3,098 50					
Reste. . .		616,601 50					
»	2 11	5,405 82					
»	1 69	42,679 26					
»	1 37	21,059 64					
»	1 37	34,597 93					
»	» 74	11,375 28					
»	» 63	9,684 36					
»	» 52	13,322 40					
»	» 52	67,600 »					
»	»	205,724 74					
TOTAL GÉNÉRAL. . .		822,326 24					

TABLEAU G.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de trois compagnies*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaines avec rang de major	3	»	»	3,350 »	»
Lieutenants	3	»	»	1,900 »	»
Sous-lieutenants	6	»	»	1,600 »	»
	12				TOTAL. . . .
					A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .
					RESTE. . . .
Sergents-majors	3	1,098	»	»	1 60
Sergents	18	6,588	»	»	1 37
Fourriers	3	1,098	»	»	1 37
Caporaux	30	»	10,980	»	» 74
Tambours	9	»	3,294	»	» 63
Soldats	420	»	153,720	»	» 52
TOTAUX.	483	8,784	167,994	»	»
		176,778		TOTAL GÉNÉRAL. . . .	

sédentaires, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
10,050 »					
5,700 »					
9,600 »					
25,350 »					
126 75					
25,223 25					
1,855 62					
9,025 50					
1,504 26					
8,125 20					
2,075 22					
79,934 40					
102,520 26					
127,743 51					

TABLEAU II.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de deux compagnies*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Majors	2	2	»	»	732	5,050	»
Lieutenants	4	»	»	»	»	1,900	»
Sous-lieutenants	4	»	»	»	»	1,600	»
	10	2				TOTAL. . . fr.	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100. .	
						RESTE. . . .	
Sergents-majors	2	»	732	»	»	»	1 69
Sergents	12	»	4,392	»	»	»	1 37
Fourriers	2	»	732	»	»	»	1 37
Caporaux	24	»	»	8,784	»	»	» 74
Tambours	4	»	»	1,464	»	»	» 03
Soldats	360	»	»	131,760	»	»	» 52
TOTAUX.	404	»	5,850	142,008	732	»	»
			147,864			TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.	

e discipline, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
10,100 »					
7,600 »					
6,400 »					
24,100 »					
120 50					
23,979 50					
1,237 08					
6,017 04					
1,002 84					
0,500 16					
922 33					
68,515 20					
84,194 64					
108,174 14					

à cheval à 6 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
8,400 "	"	10,800 "					
6,300 "	"	12,000 "					
5,500 "	"	33,000 "					
3,800 "	"	7,000 "					
3,800 "	"	7,000 "					
3,550 "	"	7,100 "					
3,150 "	"	6,300 "					
2,950 "	"	5,900 "					
1,900 "	"	3,800 "					
1,600 "	"	3,350 "					
2,950 "	"	5,900 "					
3,350 "	"	6,700 "					
2,500 "	"	5,000 "					
2,100 "	"	4,200 "					
4,650 "	"	60,450 "					
3,800 "	"	45,000 "					
2,950 "	"	70,800 "					
2,500 "	"	120,000 "					
2,500 "	"	5,000 "					
2,100 "	"	8,400 "					
TOTAL. . . .		436,130 "					
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .		2,180 65					
RESTE. . . .		433,949 35					
"	2 32	3,298 48					
"	1 70	1,310 28					
"	1 70	1,310 28					
"	1 58	1,156 56					
"	2 22	1,625 04					
"	" 74	1,625 04					
"	2 22	11,375 28					
"	1 79	52,411 20					
"	1 79	9,171 06					
"	1 60	9,806 64					
"	" 95	54,241 20					
"	1 37	21,069 64					
"	" 74	7,583 52					
"	" 74	360,425 70					
"	"	545,538 88					
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		970,538 23					

à 6 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDE POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué pour 1840.	
8,400	»	16,800	»				
6,300	»	13,900	»				
5,500	»	33,500	»				
3,800	»	7,600	»				
3,800	»	7,600	»				
3,550	»	7,100	»				
3,150	»	6,300	»				
2,950	»	5,900	»				
1,900	»	3,800	»				
1,690	»	3,380	»				
2,950	»	5,900	»				
3,350	»	6,700	»				
2,500	»	5,000	»				
2,100	»	4,200	»				
4,650	»	55,800	»				
3,800	»	45,600	»				
2,950	»	70,800	»				
2,500	»	120,000	»				
2,500	»	5,000	»				
2,100	»	8,400	»				
TOTAL . . .		443,280	»				
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.		2,216	40				
RESTE. . .		441,063	60				
»	2 32	3,308	48				
»	1 79	1,310	23				
»	1 79	1,310	28				
»	1 68	1,156	56				
»	2 22	1,025	04				
»	» 74	1,625	04				
»	2 22	11,375	28				
»	1 79	52,411	20				
»	1 79	9,171	96				
»	1 69	9,896	64				
»	» 95	54,241	20				
»	1 37	21,059	64				
»	» 74	7,593	62				
»	» 74	309,425	78				
»	»	545,583	88				
TOTAL GÉNÉRAL. . .		986,652	48				

TABLEAU I.

CHAPITRE II. SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux régiments de cuirassiers*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux		Adjudants sous-officiers.	Trompettes maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et cuirassiers.	Chevaux	
		d'officiers	de troupe					d'officiers	de troupe
Colonels	2	6	"	"	"	"	"	2,196	"
Lieutenants-colonels	2	6	"	"	"	"	"	2,196	"
Majors	6	12	"	"	"	"	"	4,392	"
Capitaines instructeurs	2	4	"	"	"	"	"	1,464	"
— adjudants-majors	2	4	"	"	"	"	"	1,464	"
Lieutenants adjudants-majors	2	4	"	"	"	"	"	1,464	"
Sous-lieutenants adjudants-majors	2	4	"	"	"	"	"	1,464	"
Capitaines quartiers-maitres	2	2	"	"	"	"	"	732	"
Lieutenants officiers-payeurs	2	2	"	"	"	"	"	732	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	2	"	"	"	"	"	732	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	"	732	"
— de bataillon	2	2	"	"	"	"	"	732	"
— adjoints	2	2	"	"	"	"	"	732	"
Capitaines commandants	9	18	"	"	"	"	"	6,588	"
— en second	8	16	"	"	"	"	"	5,856	"
Lieutenants	16	16	"	"	"	"	"	5,856	"
Sous-lieutenants	32	32	"	"	"	"	"	11,712	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	"	"	"	"	"	732	"
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	4	4	"	"	"	"	"	1,464	"
	103	140	"						
Adjudants sous-officiers	2	"	2	732	"	"	"	"	732
Trompettes maréchaux-des-logis	2	"	2	"	732	"	"	"	732
Vaguemestres maréchaux-des-logis	2	"	2	"	"	732	"	"	732
Trompettes brigadiers	2	"	2	"	"	732	"	"	732
Maitres armuriers	2	"	"	"	"	732	"	"	"
Maitres ouvriers	6	"	"	"	"	"	2,196	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs	10	"	10	"	"	3,660	"	"	3,660
Maréchaux-des-logis	56	"	48	"	"	20,496	"	"	17,568
Maréchaux-des-logis fourriers	10	"	10	"	"	3,600	"	"	3,600
Fourriers	12	"	10	"	"	4,392	"	"	3,600
Brigadiers	108	"	96	"	"	"	39,528	"	35,136
Trompettes	30	"	30	"	"	10,980	"	"	10,980
Maréchaux ferrants	22	"	"	"	"	"	8,052	"	"
Cuirassiers	800	"	738	"	"	"	292,800	"	270,108
En congé pour l'année :									
Cuirassiers	590.								
TOTAUX	1,064	"	950	732	732	45,384	342,576	51,240	347,200
				389,424					

4 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde

MONTANT		CREDIT		DIFFERENCES		CRÉDIT	Observations.
OU TRAITEMENT	DE LA SOLDE	DEMANDE	ATTENDU	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel	journalière	POUR 1840.	POUR 1839.	AU BUDGET DE 1840.	AU BUDGET DE 1840.	POUR 1840.	
8,400 "	"	10,800 "					
6,300 "	"	12,600 "					
5,500 "	"	33,000 "					
3,800 "	"	7,000 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,550 "	"	7,100 "					
3,160 "	"	6,300 "					
2,950 "	"	5,000 "					
1,900 "	"	3,800 "					
1,690 "	"	3,380 "					
2,960 "	"	5,900 "					
3,360 "	"	6,700 "					
2,500 "	"	5,000 "					
2,100 "	"	4,200 "					
4,650 "	"	41,850 "					
3,800 "	"	30,400 "					
2,050 "	"	47,200 "					
2,500 "	"	80,000 "					
2,500 "	"	5,000 "					
2,100 "	"	8,400 "					
TOTAL . .		338,730 "					
A déduire 1/2 p o/o. .		1,093 65					
RESTE . .		337,636 35					
"	2 32	1,098 24					
"	1 79	1,310 28					
"	1 79	1,310 28					
"	1 58	1,156 56					
"	2 22	1,625 04					
"	" 74	1,625 04					
"	2 22	8,125 20					
"	1 79	36,687 84					
"	1 79	6,551 40					
"	1 69	7,422 48					
"	" 95	37,551 60					
"	1 37	15,042 60					
"	" 74	5,958 48					
"	" 74	216,672 "					
"	"	342,737 04					
TOTAL GENERAL. . .		679,773 39					

6 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde

MOUVANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DE TRAITEMENT	DE LA SOLDE	DE MANDÉ	VALOIR	EN PLUS	EN MOINS	débitivement alloué	
annuel.	journalière.	POUR 1840.	POUR 1839.	AL BUDGET DE 1840.	AL BUDGET DE 1840.	POUR 1840.	
6,300		6,300					
5,500	"	16,500	"				
3,800	"	3,800	"				
3,800	"	3,800	"				
3,550	"	3,550	"				
3,150	"	3,150	"				
2,950	"	2,950	"				
1,900	"	1,900	"				
1,690	"	1,690	"				
2,950	"	2,950	"				
3,350	"	3,350	"				
2,500	"	2,500	"				
4,650	"	32,550	"				
3,800	"	22,800	"				
2,950	"	35,400	"				
2,500	"	60,000	"				
2,500	"	2,500	"				
2,100	"	4,200	"				
TOTAL . . fr.		209,890	"				
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o . .		1,049 45					
Reste . . .		208,840 55					
"	2 32	1,693 24					
"	1 79	655 14					
"	1 70	655 14					
"	1 53	573 23					
"	2 22	812 52					
"	" 74	812 52					
"	2 22	5 687 64					
"	1 79	21,205 60					
"	1 73	4,585 98					
"	1 09	4,948 32					
"	" 05	27,120 60					
"	1 37	10,629 82					
"	" 74	3,791 70					
"	" 74	184,712 88					
"	"	272,791 44					
TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.		491,634 99					

Letter A

Continued from Section 2, lines 3

Formation de trois régiments

[illegible]

d'artillerie, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDE	ATTOUL	PLUS	MOINS	définitivement alloué	
HAUTEMENT ARRIÉRÉ	LA SOLDE pour l'année	POUR 1840.	POUR 1839.	AU BUDGET DE 1840.	AU BUDGET DE 1840.	POUR 1840.	
8,400	"	25,200	"				
6,000	"	18,000	"				
1,000	"	20,000	"				
1,500	"	15,000	"				
1,650	"	13,950	"				
2,000	"	8,800	"				
1,900	"	3,700	"				
1,000	"	4,800	"				
1,600	"	5,070	"				
3,300	"	10,050	"				
2,100	"	6,000	"				
2,500	"	7,500	"				
2,100	"	12,600	"				
4,650	"	100,050	"				
3,800	"	76,000	"				
2,950	"	97,350	"				
2,500	"	90,000	"				
4,250	"	81,000	"				
"	"	"	"				
2,500	"	50,000	"				
2,100	"	81,000	"				
TOTAL		770,670	"				
A déduire 1/4 p. o/o		3,853 45					
RESTL.		766,816 65					
"	2 32	5,091 72					
"	2 11	2,316 78					
"	1 79	1,965 42					
"	1 38	1,731 84					
"	" 74	3,250 68					
"	2 22	3,250 68					
"	1 79	23,385 04					
"	" 95	11,111 50					
"	" 84	5,855 68					
"	1 37	6,017 04					
"	" 84	4,919 04					
"	" 74	1,053 56					
"	" 79	23,111 20					
"	" 74	41,167 68					
"	" 74	21,607 20					
"	2 11	14,672 94					
"	1 69	115,048 44					
"	" 95	54,036 00					
"	" 84	46,730 88					
"	1 26	26,286 12					
"	" 84	14,757 12					
"	" 74	51,419 00					
"	" 63	47,810 20					
"	" 74	72,043 44					
"	1 90	19,958 "					
"	1 58	104,090 40					
"	" 95	53,632 "					
"	" 84	38,592 80					
"	1 26	18,446 40					
"	" 84	18,446 40					
"	" 74	75,833 20					
"	" 63	78,497 20					
"	"	1,001,540 70					
TOTAL GÉNÉRAL		1,768,337 35					

TABLEAU C.

CHAPITRE II. SECTION 2. ART. 3. — Formation d'un escadron du

GRADES.	EFFICIEF.				NOMBRE DE JOURNÉES DE							MONTANT		CREDIT			
	HOMMES.	CHEVAUX			Adjoints sous-officiers.	Trompettes-marschal-des-logis.	Sous-officiers trompettes.	Vingtièmes et soldes.	CHEVAUX			D'officier.	De selle.	De trait.	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	DEMANDE POUR
		D'officiers.	DE TROUVES						DE TROUVES.								
			Desellés.	De trouves.					D'officier.	De trouves.							
																	1840.
Lieutenant colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	732	»	»	6,300	»	6,300			
Lieutenant adjudant major	1	1	»	»	»	»	»	»	366	»	»	3,200	»	3,200			
Lieutenant quartier-maître	1	1	»	»	»	»	»	»	366	»	»	1,900	»	1,900			
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	850	»	850			
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	»	»	»	366	»	»	2,500	»	2,500			
— adjoint.	1	1	»	»	»	»	»	»	366	»	»	2,100	»	2,100			
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	»	»	»	»	366	»	»	2,500	»	2,500			
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	4	»	»	»	»	»	»	1,464	»	»	4,650	»	9,300			
— de 2 ^e classe	2	4	»	»	»	»	»	»	1,464	»	»	3,800	»	7,600			
Lieutenants	4	4	»	»	»	»	»	»	1,464	»	»	2,950	»	11,800			
Sous-lieutenants	4	4	»	»	»	»	»	»	1,464	»	»	2,500	»	10,000			
	19	23										TOTAL.		58,050			
												A déduire 1/2 p. 100.		290 25			
												RESTE.		57,759 75			
Adjudant sous-officier	1	»	1	»	366	»	»	»	»	366	»	»	2 32	640 12			
Trompette maréchal-des-logis . . .	1	»	1	»	»	366	»	»	»	366	»	»	1 79	655 12			
Maîtres ouvriers	3	»	»	»	»	»	1,098	»	»	»	»	»	74	812 50			
Maréchaux-des-logis-chefs	4	»	»	»	»	1,464	»	»	»	»	»	»	2 22	3 254 00			
Maréchaux-des-logis.	24	»	»	»	»	8,784	»	»	»	»	»	»	1 79	15,713 12			
Fourniers	4	»	»	»	»	1,464	»	»	»	»	»	»	1 79	2,620 50			
Bugadiers	24	»	24	96	»	»	8,784	»	8,784	35 136	»	»	95	8,344 80			
Trompettes	8	»	»	»	»	2,928	»	»	»	»	»	»	1 37	4,011 80			
Maréchaux-ferrants	4	»	»	»	»	»	1,464	»	»	»	»	»	74	1,683 50			
Selliers	4	»	»	»	»	»	1,464	»	»	»	»	»	84	1 229 70			
Soldats	140	»	»	»	»	»	51,240	»	»	»	»	»	74	37,917 60			
En congé pour l'année : Soldats 343	217	»	26	96	366	366	14640	64,030	8,448	9,516	35,136	»	»	76,497 60			
							79,422			44,652		TOT. GÉN.		134,257 20			

rain à 4 compagnies, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

[illegible]

TABLEAU P.

CHAPITRE II. SECTION 2. ART. 3. — *Formation d'une compagnie d'ouvriers.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	Caporaux et soldats.	Chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe.	1	1	»	»	366	4,200 »	»
Lieutenant.	1	1	»	»	366	2,500 »	»
Sous-lieutenants.	2	2	»	»	732	2,100 »	»
	4	4					TOTAL. . .
							A déduire $1\frac{1}{2}$ p. %o. . .
							RESTE. . .
Sergent-major.	1	»	366	»	»	»	2 42
Sergents.	6	»	2,196	»	»	»	2 »
Fourrier.	1	»	366	»	»	»	2 »
Caporaux.	8	»	»	2,928	»	»	1 05
Trompettes.	2	»	732	»	»	»	1 20
Ouvriers de 1 ^{re} classe.	32	»	»	11,712	»	»	» 95
— de 2 ^{me} classe.	48	»	»	17,568	»	»	» 74
— de 3 ^{me} classe.	24	»	»	8,784	»	»	» 63
TOTAUX.	122	»	3,660	40,992	1,464	»	»
			44,652			TOTAL GÉNÉRAL. . .	

militaires d'artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
RELEVÉ POUR 1840.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
1,200 »					
2,500 »					
4,200 »					
10,900 »					
54 50					
10,845 50					
555 72					
4,392 »					
732 »					
3,074 40					
922 32					
11,126 40					
13,000 32					
5,533 92					
39,667 08					
50,512 58					

TABLEAU C.

CHAPITRE II. SECTION 2. ART. 3. — *Formation d'une compagnie d.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	Caporaux et soldats.	Chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	366	4,050	»
— de 2 ^{me} classe	1	1	»	»	360	3,350	»
Lieutenants	2	2	»	»	732	2,500	»
Sous-lieutenants	2	2	»	»	732	2,100	»
	6	6					
							TOTAL. . . fr.
							A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.
							RESTE. . . .
Sergent-major	1	»	366	»	»	»	2 11
Sergent-major constructeur	1	»	366	»	»	»	2 11
Sergents	10	»	3,660	»	»	»	1 79
Fourrier	1	»	366	»	»	»	1 79
Caporaux	10	»	»	3,660	»	»	1 05
Trompettes	2	»	732	»	»	»	1 26
Maîtres ouvriers.	20	»	»	7,320	»	»	» 95
Pontonnières de 1 ^{re} classe	20	»	»	7,320	»	»	» 79
— de 2 ^{me} classe	72	»	»	26,352	»	»	» 65
En congé pour l'année :							
Soldats 58.							
TOTAL.	137	»	5,490	44,652	2,196	»	»
				50,142			TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.

contenants, pour servir au calcul des traitements et de la solde

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
INDÉTERMINÉ POUR 1840.	ATTENDU POUR 1839.	EXPLIQUÉ DE 1840.	NON EXPLIQUÉ DE 1840.	déterminé pour 1840	
4 650					
3,850 »					
5,000 »					
4,200					
17,200 »					
86					
17,114					
772 26					
772 26					
6,561 40					
655 14					
3,843 »					
922 32					
6,954 »					
5 782 80					
17,919 36					
44,172 51					
61,286 54					

TABLEAU R.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une compagnie d'artificiers*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	DE TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	"	"	4,200 "	"
— de 2 ^{me} classe.	1	"	"	3,350 "	"
Lieutenant	1	"	"	2,500 "	"
Sous-lieutenant.	1	"	"	2,100 "	"
	4				TOTAL.
					A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.
					RESTE.
Sergent-major	1	366	"	"	1 90
Chef artificier	1	366	"	"	1 90
Sergents	6	2,196	"	"	1 58
Fourrier	1	366	"	"	1 58
Caporaux	8	"	2,928	"	" 95
Artificiers de 1 ^{re} classe	8	"	2,928	"	" 84
Trompettes	2	"	732	"	1 26
Charpentier.	1	"	366	"	" 84
Charron	1	"	366	"	" 84
Forgeron.	1	"	366	"	" 84
Artificiers de 2 ^{me} classe	20	"	7,320	"	" 74
— de 3 ^{me} classe	20	"	7,320	"	" 63
TOTAUX.	70	3,294	22,326	"	"
			25,620		TOTAL GÉNÉRAL.

Adjudicataires, pour servir au calcul des traitements et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
TOUJOURS POUR 1840.	ADJOLÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	définitivement alloué POUR 1840.	
1,200					
3,350					
2,500					
2 100					
12,150					
00 75					
12,059 25					
695 40					
695 40					
3,469 08					
578 28					
2,781 60					
2,459 52					
022 32					
307 44					
307 44					
307 44					
5,416 80					
4,011 00					
22,552 92					
34,042 17					

RÉCAPITULATION de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1840, et pour leur logement et leur nourriture en marche.

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Détachés d'infanterie.	Détachés pour la troupe.	De journées de marche.	Pour rations d'officiers.	Pour rations de troupe.	Pour logement avec nourriture.	
État-major	43	»	8,010	»	»	3,844 80	»	»	3,844 80
Infanterie.	348	8,858	32,760	411,120	109,632	15,724 80	213,782 40	81,127 68	310,634 88
Cavalerie.	122	1,444	11,580	88,640	23,104	5,558 40	45,052 80	17,080 00	67,708 16
Artillerie.	14	255	1,290	25,300	5,100	610 20	7,958 »	3,774 »	12,349 20
Génie	10	210	900	12,600	1,260	432 »	8,552 »	932 40	7,019 40
TOTAUX.	537	8,761	54,540	525,660	139,096	20,179 20	273,343 20	102,031 08	402,453 48
A déduire les sommes réduites sur les autres articles. . . fr.									267,738 38
Reste, dépense effective.									134,715 10

INDICATION des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.

DÉSIGNATION			DÉSIGNATION des ARTICLES.	NOMBRE de JOURNÉES	TROUPES				TOTAL.
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	De CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie . .	520,752	109,357 92	»	»	»	109,357 92
2	2	2	— de la cavalerie. . .	100,744	»	23,040 24	»	»	23,040 24
2	2	3	— de l'artillerie . . .	20,400	»	»	4,284 »	»	4,284 »
2	2	4	— du génie	13,860	»	»	»	2,910 60	2,910 60
2	3	1	Masse de pain	684,756	83,320 32	17,559 04	3,264 »	2,217 60	106,360 93
2	3	6	Casernement des chevaux .	128,944	»	4,389 76	768 »	»	5,157 76
2	3	7	— des hommes	332,378	13,018 80	2,743 60	510 »	348 50	16,618 90
TOTAUX . . . fr.					205,697 04	47,738 64	8,826 »	5,474 70	267,736 38

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major-général, pendant soixante jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées dou- nant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.
Généraux de division	2	12	120	12	1,440
— de brigade	4	12	240	8	1,920
Colonels, lieutenants-colonels et majors	6	12	360	3	1,080
Intendant militaire	1	2	60	3	180
Sous-intendants militaires	2	4	120	3	360
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance	12	24	720	2	1,440
Waguemestre	1	2	60	2	120
Médecin principal	1	2	60	2	120
Médecins de bataillon	3	»	180	2	360
— adjoints	4	»	240	1½	360
Économe d'hôpitaux	1	»	60	1½	90
Commis aux écritures	6	»	360	1½	540
Totaux	43	70	2,580	»	8,010

Montant de la Dépense.

8,010 rations de vivres de campagne sans genièvre, à 48 c. . . fr. 3,844 80

INFANTERIE.

*Dévis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie,
pendant trente jours et huit jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVALS.	De journées don- nant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées de marche avec logement et nourriture.
Colonels	4	8	120	4	480	„
Majors	12	24	360	2	720	„
Capitaines adjudants-majors	4	4	120	1 $\frac{1}{2}$	180	„
Lieutenants —	12	12	360	1 $\frac{1}{2}$	540	„
Officiers-payeurs	8	„	240	1 $\frac{1}{2}$	360	„
Porte-drapeaux	4	„	120	1 $\frac{1}{2}$	180	„
Médecins de régiment	4	„	120	2	240	„
— de bataillon	12	„	360	2	720	„
Capitaines	72	„	2,160	1 $\frac{1}{2}$	3,240	„
Lieutenants	72	„	2,160	1 $\frac{1}{2}$	3,240	„
Sous-lieutenants	144	„	4,320	1 $\frac{1}{2}$	6,480	„
Total de la 1 ^{re} période	348	48	10,440	„	16,380	„
A ajouter le même nombre pour la 2 ^e période.	„	„	10,440	„	16,380	„
Totaux	348	48	20,880	„	32,760	„
Adjudants-sous-officiers	12	„	360	1	360	96
Tambours-majors	4	„	120	1	120	32
Armuriers	4	„	120	1	120	32
Caporaux tambours	12	„	360	1	360	96
Musiciens	56	„	1,680	1	1,680	448
Caporaux-cornets	4	„	120	1	120	32
Sergents-majors	72	„	2,160	1	2,160	576
Sergents	288	„	8,640	1	8,640	2,304
Fourriers	72	„	2,160	1	2,160	576
Caporaux	576	„	17,280	1	17,280	4,608
Tambours et cornets	144	„	4,320	1	4,320	1,152
Soldats	5,608	„	168,240	1	168,240	44,864
Total de la 1 ^{re} période	6,852	„	205,560	„	205,560	54,816
A ajouter le même nombre pour la 2 ^e période.	„	„	205,560	„	205,560	54,816
Totaux	6,852	„	411,120	„	411,120	109,632

MONTANT DE LA DÉPENSE.

32,760 rations d'officiers sans genièvre, à 48 cs	fr.	15,724	80
411,120 — de sous-officiers et soldats à 62 cs		213,782	40
Totaux		229,507	20
109,632 journées de marche avec logement et nourriture		81,127	68
TOTAL GÉNÉRAL		310,634	88
<i>Il y a à déduire :</i>			
Du chap. II, sect. 2, art. 1 ^{er} . 21 cs par journée de solde. sur 520,752 journées.	109,357	92	} 205,097 04
„ II, „ 3, „ 1 10 pour le pain . . . „ 520,752 „	83,320	32	
„ II, „ 3, „ 7 5 pour le casernement. „ 260,376 „	13,018	80	
RESTE	fr.	104,937	84

CAVALERIE.

Personnel et dépenses relatives au campement de 12 escadrons de cavalerie pendant trente jours et huit jours de marche.

GRADES	EFFECTIF.		NOMBRE				
	Hommes.	Chevaux.	De journées domanant droit par rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Colonels	2	0	60	4	240	»	»
Lieutenants-colonels ou majors	6	12	180	2	360	»	»
Capitaines adjutants-majors	2	4	60	1 $\frac{1}{2}$	90	»	»
Lieutenants	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	150	»	»
Officiers-payeurs	2	2	60	1 $\frac{1}{2}$	90	»	»
Porte-étendard	2	2	60	1 $\frac{1}{2}$	90	»	»
Médecins de régiment	2	2	60	2	120	»	»
— bataillon	2	2	60	2	120	»	»
Capitaines	24	48	720	1 $\frac{1}{2}$	1,050	»	»
Lieutenants	24	48	720	1 $\frac{1}{2}$	1,050	»	»
Sous-lieutenants	48	96	1,440	1 $\frac{1}{2}$	2,160	»	»
Vétérinaires	4	4	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Total de la 1 ^{re} période	122	234	3,660	»	5,760	»	»
A ajouter le même nombre pour la 2 ^e période	»	»	3,660	»	5,760	»	»
Total	122	234	7,320	»	11,580	»	»
Adjutants-sous-officiers	6	0	180	1	180	48	223
Trompettes-marcheurs-logis	2	2	60	1	60	16	78
Wagnemestres	2	2	60	1	60	16	78
Trompettes-brigadiers	2	2	60	1	60	16	78
Marcheurs-logis-chefs	12	12	360	1	360	96	456
Marcheurs-logis	72	72	2,160	1	2,160	576	2,736
— fourriers	12	12	360	1	360	96	456
Fourniers	12	12	360	1	360	96	456
Brigadiers	144	144	4,320	1	4,320	1,152	5,472
Trompettes	36	36	1,080	1	1,080	288	1,368
Marcheurs-ferrants	24	24	720	1	720	192	912
Cavaliers	1,120	1,120	33,600	1	33,600	2,960	42,560
Total de la 1 ^{re} période	1,444	1,444	43,320	»	43,320	11,152	54,872
A ajouter le même nombre pour la 2 ^e période	»	»	43,320	»	43,320	11,152	54,872
Total	1,444	1,444	86,640	»	86,640	22,304	109,744

MONTANT DE LA DÉPENSE.

11,580 rations d'officiers, sans genièvre à 48 cs.	fr.	5,538 40
86,640 — de sous-officiers et soldats à 52 cs.		45,052 80
TOTAL		50,611 20
22,304 journées de marche avec logement et nourriture.		17,096 96
TOTAL GÉNÉRAL		67,708 16

Il y a à déduire :

Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 cs par journée de solde . . . sur 109,744 journées.	23,058 24	
» II, » 3, » 1, 10 pour le pain	109,744	17,559 04
» II, » 3, » 6, 4 pour le casernement des chev. »	109,744	4,389 76
» II, » 3, » 7, 5 — — — — —	54,872	2,743 60
RESTE	fr.	19,969 52

ARTILLERIE.

Deris de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant trente jours, et dix jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées dom- nant droit aux rations	De rations par jour	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Major	1	2	30	2	60	"	"
Capitaines	1	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	"	"
Lieutenants	4	4	120	1 $\frac{1}{2}$	180	"	"
Sous-lieutenants	2	2	60	1 $\frac{1}{2}$	90	"	"
Médecin-adjoint.	1	1	30	1 $\frac{1}{2}$	45	"	"
Vétérinaires.	2	2	60	1 $\frac{1}{2}$	90	"	"
Total de la 1 ^{re} période	14	19	420	"	645	"	"
A ajouter le même nombre pour la 2 ^e période	"	"	420	"	645	"	"
TOTAUX.	14	19	840	"	1,290	"	"
Maréchaux des logis chefs	2	2	60	1	60	20	80
Maréchaux des logis	20	20	600	1	600	200	800
Fourniers	4	4	120	1	120	40	160
Brigadiers	16	8	480	1	480	160	320
Artificiers	16	8	480	1	480	160	320
Trompettes	6	6	180	1	180	60	240
Ouvriers	8	"	240	1	240	80	"
Maréchaux ferrants	4	2	120	1	120	40	80
Canoniers							
Conducteurs.	179	190	5,370	1	5,370	1,790	7,600
Total de la 1 ^{re} période	255	240	7,650	"	7,650	2,550	9,600
A ajouter le même nombre pour la 2 ^e période.	"	"	7,650	"	7,650	2,550	9,600
TOTAUX.	255	240	15,300	"	15,300	5,100	19,200

MONTANT DE LA DEPENSE.

1,290 rations d'officiers sans genièvre à 43 c ^s	fr.	549	20
15,300 " de sous-officiers et soldats à 52 "		7,956	"
TOTAL.		8,505	20
5,100 journées de marche avec logement et nourriture.		3,774	"
TOTAL GÉNÉRAL.		12,279	20
<i>Il y a à déduire :</i>			
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c ^s par journée de solde sur 20,400 journées.	4,264	"	
" II, " 3, " 1, 16 pour le pain	20,400	"	3,264
" II, " 3, " 6, 4 pour le casernement des chevaux.	19,200	"	768
" II, " 3, " 7, 5 " hommes.	19,200	"	510
RESTE.	fr.	3,523	20

GENIE.

Devis de la dépense résultant du campement de 2 compagnies de sapeurs-mineurs, pendant soixante jours, et six jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.
Capitaines	4	»	240	1½	360	»
Lieutenants	4	»	240	1½	360	»
Sous-lieutenants	2	»	120	1½	180	»
TOTAUX	10	»	600	»	900	»
Sergents-Majors	2	»	120	1	120	12
Sergents	12	»	720	1	720	72
Fourriers	2	»	120	1	120	12
Caporaux	16	»	960	1	960	96
Vice-Caporaux	12	»	720	1	720	72
Tambours	6	»	360	1	360	36
Sapeurs-mineurs	160	»	9,600	1	9,600	960
TOTAUX	210	»	12,600	»	12,600	1,260

MONTANT DE LA DÉPENSE.

900 rations de vivres pour officiers sans genièvre, à 48 cs fr.		432	»
12,600	» pour sous-officiers et soldats à 52	6,552	»
TOTAL		6,984	»
1,260 journées de marche avec logement et nourriture à 74 cs		932	40
TOTAL GÉNÉRAL		7,916	40
<i>Il y a à déduire :</i>			
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 cs par journée de solde. . . . sur 13,860 journées. 2,910		60	5,474 70
» II, » 3, » 1, 16	» pour le pain . . » 13,860	» 2,217	
» II, » 3, » 7, 5	» pour casernem ^t . . » 6,930	» 348	
RESTE fr.		2,441	70

*Deris de la dépense pour vivres de campagne pour 3 bataillons d'infanterie
'qui garderont le camp pendant trois cent six jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		TOTAL des RATIONS.
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées dou- nant droit aux rations.	De rations par JOUR.	
Colonel	1	2	306	4	1,224
Majors.	3	6	918	2	1,836
Capitaine-adjutant-major	1	1	306	1 $\frac{1}{2}$	459
Lieutenants-adjutants-majors	3	3	918	1 $\frac{1}{2}$	1,377
Porte-drapeau	1	»	306	1 $\frac{1}{2}$	459
Médecin de régiment	1	»	306	2	612
Médecins de bataillon	3	»	918	2	1,836
Officiers-payeurs	2	»	612	1 $\frac{1}{2}$	918
Capitaines	18	»	5,508	1 $\frac{1}{2}$	8,262
Lieutenants.	18	»	5,508	1 $\frac{1}{2}$	8,262
Sous-lieutenants	36	»	11,016	1 $\frac{1}{2}$	16,524
TOTAUX.	87	12	26,922	»	41,769
Adjutants-sous-officiers.	3	»	918	1	918
Tambour-major	1	»	306	1	306
Armurier	1	»	306	1	306
Caporaux-tambours	3	»	918	1	918
Musiciens	14	»	4,284	1	4,284
Caporaux-cornets.	1	»	306	1	306
Sergents-majors	18	»	5,508	1	5,508
Fourriers.	18	»	5,508	1	5,508
Sergents	72	»	22,032	1	22,032
Caporaux	144	»	44,064	1	44,064
Tambours et cornets.	30	»	11,016	1	11,016
Soldats	720	»	220,320	1	220,320
TOTAUX.	1,031	»	315,486	»	315,486

MONTANT DE LA DÉPENSE.

41,769 rations d'officiers sans genièvre, à 48 c. fr.	20,049 12
315,486 » de sous-officiers et soldats à 52	164,032 72
TOTAL.	184,101 84
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art 1 ^{er} , 21 c sur la solde sur 315,486 journées. 66,252 06	116,729 82
» II, » 3, » 1 10 pour le pain. . . . » 315,486 » 50,477 76	
RESTE. fr.	67,372 02

*Devis de la dépense pour vivres de campagne d'un demi-escadron de cavalerie
qui gardera le camp, pendant trois cent six jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées don- nant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées de chevaux de troupe.
Capitaine	1	2	300	1 $\frac{1}{2}$	450	»
Lieutenant	1	1	300	1 $\frac{1}{2}$	450	»
Sous-lieutenants	2	2	612	1 $\frac{1}{2}$	918	»
Officier-payeur	1	1	300	1 $\frac{1}{2}$	450	»
Médecin de bataillon	1	1	300	2	612	»
Vétérinaire	1	1	300	1 $\frac{1}{2}$	450	»
TOTAL.	7	8	2,142	»	3,360	»
Adjudant-sous-officier	»	»	»	»	»	»
Trompette-brigadier	1	1	300	1	300	300
Maréchal-des-logis-chef	1	1	300	1	300	300
Maréchaux-des-logis	3	3	918	1	918	918
Maréchal-des-logis-fourrier	1	1	300	1	300	300
Fourrier	»	»	»	»	»	»
Brigadiers	6	6	1,830	1	1,830	1,830
Trompettes	2	2	612	1	612	612
Maréchal-ferrant	1	1	300	1	300	300
Cavaliers	50	50	15,300	1	15,300	15,300
TOTAL.	65	65	19,890	»	19,890	19,890

MONTANT DE LA DÉPENSE.

3,366 rations d'officiers sans genièvre, à 48 c ^s fr.	1,615 68
19,890 » de sous-officiers et soldats, à 52	10,342 80
TOTAL.	11,958 48
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 c ^s sur la solde. sur 19,890 journées, 4,176 90	8,154 90
» II, » 3, » 1, 16 pour le pain » 19,890 » 3,182 40	
» II, » 3, » 0, 4 pour le casernement des chev. » 19,890 » 705 00	
RESTE fr.	3,803 58

Coût de la dépense pour vivres de campagne pour 2 compagnies de sapeurs-mineurs qui garderont le camp, pendant trois cent six jours.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	2	612	1 $\frac{1}{2}$	918
Lieutenants	4	1,224	1 $\frac{1}{2}$	1,836
Sous-lieutenants	4	1,224	1 $\frac{1}{2}$	1,836
TOTAUX.	10	3,060	»	4,590
Sergents-Majors	2	612	1	612
Sergents	12	3,672	1	3,672
Fourriers	2	612	1	612
Caporaux	10	4,896	1	4,896
Vice-Caporaux	12	3,672	1	3,672
Tambours	6	1,836	1	1,836
Sapeurs-mineurs.	140	42,840	1	42,840
TOTAUX.	190	58,140	»	58,140

MONTANT DE LA DÉPENSE.

1,590 rations d'officiers sans genièvre, à 48 c ^s fr.		2,203 20
58,140 » de sous-officiers et soldats à 52		30,232 80
TOTAL.		32,436 »
<i>Il y a à déduire :</i>		
Du chap. II, sect. 2, art. 4, sur la solde 21 c ^s	sur 58,140 journées.	12,209 40
» II, » 3, » 1, sur le pain 16	» 58,140 »	9,302 40
RESTE. fr.		21,511 80
		10,924 20

Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant vingt et un jours, et dix jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Officiers	152	192	3,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	»	»
Sous-officiers et soldats	3,350	450	49,350	1	49,350	23,500	13,950

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,788 rations d'officiers sans genièvre, à 48 c ^s fr.	2,298 24
49,350 » de sous-officiers et soldats à 52 »	25,662 »
TOTAL.	27,960 24
23,500 journées de marche avec logement et nourriture.	17,390 »
TOTAL GÉNÉRAL.	45,350 24
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c ^s par journée de solde sur 72,850 journ. 15,298 50	29,333 75
» II, » 3, » 1, 16 pour le pain » 72,850 » 11,650 »	
» II, » 3, » 6, 4 pour le casernement des chevaux. » 13,950 » 558 »	
» II, » 3, » 7, 5 » hommes. » 36,425 » 1,821 25	
RESTE. fr.	16,016 49

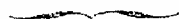
306

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES FINANCES,

Pour l'Exercice 1840



NUMÉROS		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
Articles de la loi	Développement des articles						
CHAPITRE PREMIER.							
Administration centrale. — PERSONNEL.							
1	Unique	Traitement du Ministre	1	21,000	21,000	21,000	
TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.							
1		Traitement du secrétaire-général	1	9,000	9,000	9,000	
Secrétariat-général.							
		Traitements des chefs de bureau et employés	16	500 à 3,690	25,000	45,000	
Bureau de liquidation avec les Pays-Bas.							
2		Traitement du directeur	1	7,000	20,000		
		Indemnités aux employés	"	13,000			
2		Par arrêté royal en date du 20 juin dernier, il a été institué au secrétariat-général un bureau spécial chargé des travaux des diverses liquidations à opérer avec la Néerlande, en exécution des articles 13, 15, 21 et 22 du traité du 19 avril, de l'examen et de l'instruction préparatoire de toutes les réclamations de nature à être comprises dans les négociations que des sujets belges ont à faire valoir, et, quoiqu'aux termes du même arrêté, le traitement du directeur du bureau et les indemnités accordées aux employés y dénichés, soient payés pour l'exercice 1839 sur le crédit alloué au Département des Affaires Étrangères par la loi du 5 juin dernier, il a paru plus rationnel de porter l'allocation nécessaire pour ce service en 1840, au Budget du Département des Finances, ce bureau en étant une dépendance.					
Trésor public.							
3		Traitement du directeur de l'administration.	1	10,500	10,500	92,000	
		— de l'inspecteur du Trésor	1	4,500	4,500		
		— des chefs de division	2	5,250	10,500		
		— des chefs de bureau et employés	39	de 500 à 3,600	56,500		
Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.							
4		Traitement du directeur de l'administration	1	9,000	9,000	100,000	
		— des inspecteurs principaux et inspecteurs en chef, chefs de division.	4	de 5 250 à 7,000	25,000		
		— des inspecteurs-chefs de bureau, contrôleurs, employés et expéditionnaires.	39	de 400 à 4,600	56,000		
A REPORTER. fr.						246,000	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840			CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLUÉS POUR 1840	DIFFÉRENCES		Observations
CHARGES DE L'ÉTAT	CHARGES DE L'ÉTAT	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1840	en moins AU BUDGET de 1840	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
9,000	"	9,000	9,000	"	"	
25,000	20,000	45,000	25,000	20,000	"	
92,000	"	92,000	92,000	"	"	
100,000	"	100,000	100,000	"	"	
226,000	20,000	246,000	226,000	20,000	"	

N ^{OS} DÉFINITIFS des articles de l'Lo.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Dévelop- pements des articles.					
			MOYEN d'acquies- cences	AMOUNT PAYÉ PAR AN.	TOTAL de la DÉPENSE.
					TOTAL par SÉRIE.
		<i>Suite de l'administration centrale (Personnel).</i>			
		REPORT. fr.	"	"	"
					246,000
		<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>			
Suite de l'art. 2.	3	Traitement du directeur de l'administration	1	10,500	10,500
		— de l'inspecteur-général	1	9,000	9,000
		— des directeur et inspecteur, chefs de divi- sion	2	de 6,500 à 8,000	14,500
		— des vérificateurs	3	de 3,600 à 4,500	12,100
		— des employés et expéditionnaires	20	de 900 à 3,000	84,900
					81,000
		<i>Commission des monnaies.</i>			
6		Traitement du président.	1	8,400	8,400
		— des commissaires et de l'inspecteur-général.	3	5,250	15,750
		— du graveur, du contrôleur, des employés et expéditionnaires	7	de 900 à 4,200	17,850
					42,000
		<i>Huissiers et gens de service.</i>			
7		Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveil- lante et nettoyeuses	36	de 365 à 1,200	27,000
					27,000
		La majoration de 2,000 fr. que présente cet article n'est que fictive ; elle résulte de ce que, lors de la réu- nion à l'administration des contributions de la vérification centrale de la comptabilité, il a fallu augmenter le personnel des gens de service, et que, pendant deux exercices, ces nouveaux agents ont été salariés sur l'art. 5 du Budget. Il a paru plus régulier de comprendre ces salaires dans le chiffre spécialement destiné à rétribuer les services de cette nature, et de diminuer d'autant l'allocation pétitionnée audit art. 5.			
		TOTAL de l'article 2. fr.			
		<i>Vérification centrale de la comptabilité.</i>			
3	Unique	Traitement de l'inspecteur-chef de bureau, et des em- ployés	19	de 700 à 3,600	30,200
					30,200
		TOTAL de l'article 3. fr.			
		<i>Frais de tournées.</i>			
4	Unique	Frais de tournées des Ministre et des fonctionnaires supérieurs			
		TOTAL de l'article 4. fr.			

CREDITS AFFECTÉS POUR L'EXERCICE 1910			CREDITS DE TRAVAIL	DIFFÉRENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT AFFECTÉS POUR 1910.	Observation
CHARGES en dépenses monétaires.	CHARGES en dépenses non monétaires.	TOTAL	1899.	en plus au budget de 1899.	en moins au budget de 1899.		
226,000	20,000	246,000	226,000	20,000	"		
81,000	"	81,000	81,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
27,000	"	27,000	25,000	2,000	"		
376,000	20,000	396,000	374,000	22,000	"		
30,200	"	30,200	30,200	"	"		
30,200	"	30,200	30,200	"	"		
12,000	"	12,000	8,000	4,000	"		
12,000	"	12,000	8,000	4,000	"		

NOMBRES des articles de la loi.	Désignation des articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Suite de l'administration centrale.</i>		
<i>Matériel.</i>		
5	1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais. 20,000
	2	Éclairage et chauffage de toute l'administration 10,000
	3	Entretien des locaux du Ministère et de l'hôtel des monnaies, achat et entretien des meubles, assurance contre l'incendie, etc. 10,000
	4	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, cadastre, etc. 3,000
		La diminution de 2,000 francs, est la conséquence de la majoration portée à l'art 2, pour salaires des gens de service.
		TOTAL de l'article 5. fr.
<i>Service de la monnaie.</i>		
6	1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais 1,200
	2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'inscriptions et autres ustensiles 6,000
		TOTAL de l'article 6. fr.
7	Unique	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage
		TOTAL de l'article 7. fr.
<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1840.</i>		
Prime destinée à la fabrication de la monnaie d'argent, à l'exclusion des pièces de 5 francs.		
8	Unique	Perte et frais résultant de la refonte d'anciennes monnaies provinciales, par évaluation.
		Cette dépense a pour objet la refonte des anciennes monnaies provinciales et du pays hors d'usage, qui se trouvent encore dans les caisses du trésor public; un projet de loi relatif à cet objet est préparé, et sera présenté incessamment à la sanction des Chambres Législatives.
		TOTAL de l'article 8. fr.

CREDITS DEMANDES POUR L'AN 1840			CREDITS FACULTATIFS 1840	BILANCIÉS		CREDITS DEFINITIFS ALLOUÉS POUR 1840	Observations
CHARGES ORDINAIRES IMPRÉVUES	CHARGES ORDINAIRES IMPRÉVUES	TOTAL		CHARGES ORDINAIRES DU BUDGET DE 1840.	CHARGES ORDINAIRES DU BUDGET DE 1840		
43,000	"	43,000	43,000	"	2,000		
43,000	"	43,000	43,000	"	2,000		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
"	"	"	5,000	"	5,000		
"	125,000	125,000	"	125,000	"		
"	125,000	125,000	"	125,000	"		

NUMÉROS		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
Varch d l'Etat	Payé des cancels										
Suite de l'administration centrale.											
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.											
9	1	Pour l'administration centrale et l'administration du Trésor dans les provinces . . .	12,000								
	2	— des contributions directes, cadastre, etc	40,000								
	3	— de l'enregistrement et des domaines.	23,000								
	4	Papiers à timbrer.	40,000								
On espère que les diminutions à résulter de l'exécution du traité du 19 avril, en ce qui concerne l'adminis- tration des territoires cédés, pourront compenser l'accroissement de dépenses que nécessiteront l'adminis- tration de la Dette Publique et la confection de cartes stratégiques de douanes, dont le specimen sera distribué incessamment à Messieurs les membres de la Législature											
TOTAL de l'article 9. . .			fr.								
Statistique.											
10	Unique	Frais de publication et de rédaction de documents statistiques									
TOTAL de l'article 10.			fr.								
CHAPITRE II.											
Administration du Trésor dans les provinces. — PERSONNEL.											
1	Unique	Traitement des directeurs	<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL du SERVICE.</th></tr><tr><td>9</td><td>,</td><td>86,550</td><td>86,550</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL du SERVICE.	9	,	86,550	86,550
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL du SERVICE.								
9	,	86,550	86,550								
TOTAL de l'article 1 ^{er}			fr.								
2	Unique	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux									
TOTAL de l'art. 2.			fr.								
Caissier général de l'État.											
3	Unique	Service de la caisse générale de l'État									
TOTAL de l'article 3.			fr.								

CREDITS			CREDITS DE COURTAGE	DIFFERENCES		CREDITS FINANCIERS	Observations
CHARGES DE FINANCE	CHARGES DE FINANCE	TOTAL		PLUS AU BUDGET	MOINS AU BUDGET		
117,000	"	117,000	117,000	"			
117,000	"	117,000	117,000	"			
5,000	"	5,000	5,000	"			
5,000	"	5,000	5,000	"			
86,550	"	86,550	86,550	"			
86,550		86,550	86,550	"			
"	5,900	5,900	5,900	"	"		
"	5,900	5,900	5,900	"	"		
220,000	"	220,000	220,000	"	"		
220,000	"	220,000	220,000	"	"		

NOMBRES

de

DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE III.

Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie et des poids et mesures.

Traitement des employés du service sédentaire.

		NOMBRE d'employés	MONTANT de la dépense
1	Directeurs	9	72 000
2	Inspecteurs du cadastre et ingénieurs pour le Limbourg et le Luxembourg	11	47,800
3	Inspecteurs d'arrondissement	26	119 400
4	Receveurs à appointements fixes	93	102.000
5	Entreponeurs	9	19,200
6	Contrôleurs et employés près des directions	48	76.000
7	Contrôleurs et géomètres du cadastre près les directions	41	47,500
8	Vérificateurs des douanes	83	160.000
9	Teneurs de livres	60	93 000

Des diminutions ont été opérées pour 1840 sur plusieurs paragraphes de cet article, et des augmentations ont eu lieu sur quelques autres, de ces mutations il résulte en définitive une différence en moins de 950 francs, dans la comparaison de l'article ci-dessus avec celui correspondant du Budget de 1839.

Le détail qui suit expliquera l'opération :

DIMINUTIONS.

§ 3. — *Inspecteurs d'arrondissement* fr. 16,800

Cette somme est le traitement de trois fonctionnaires de ce grade supprimés dans le Limbourg et le Luxembourg, et de l'inspecteur de la douane à Ostende, qui, par ses fonctions, doit appartenir au service actif et qui, pour ce motif, a été transféré de l'art. 1^{er} à l'art. 2.

§ 4. — *Receveurs à traitements fixes* 15,000

Cette somme forme le traitement de dix agents de l'espèce, dont les emplois se trouvent supprimés dans le Limbourg et le Luxembourg.

Total des diminutions fr. 31,800

MAJORATIONS.

§ 2. — *Inspecteurs et ingénieurs du cadastre.* 12,250

Cette somme est destinée. 1^o au traitement de deux ingénieurs-vérificateurs du cadastre, à créer dans le Limbourg et le Luxembourg pour l'achèvement des opérations cadastrales; 2^o à majorer le traitement des inspecteurs de ces deux provinces qui, n'ayant été chargés jusqu'ici que d'un travail moins important, n'ont joui que d'un traitement peu élevé; 3^o à faire face à la dépense résultant de l'augmentation accordée pour les quatre années qui viennent de s'écouler, à quelques anciens fonctionnaires du même grade, qui n'avaient pas reçu primitivement le traitement normal affecté à leur emploi.

§ 7. — *Contrôleurs et géomètres du cadastre près des directions.* 9,460

Cette somme sera affectée au traitement de treize places d'aspirants-géomètres, à créer dans les bureaux de la conservation du cadastre, dont le personnel a été reconnu insuffisant pour tenir le travail au courant.

Cette mesure, dont on avait déjà reconnu la nécessité, est une de celles qui ont été proposées dans une des réunions de la commission que le Ministre des Finances a créée le 1^{er} juin 1839, pour aviser au moyen de réprimer la fraude en matière de douanes, ainsi que pour assurer l'achèvement du cadastre dans le Limbourg et le Luxembourg, et pour introduire dans la conservation les améliorations dont cette branche du service est susceptible.

§ 9. — *Teneurs de livres* 9,200

Total des augmentations. fr. 30,910

Deux emplois de teneurs de livres ont été supprimés dans le Limbourg, mais, par contre, on a dû en créer trois dans la province de Liège et huit dans d'autres provinces, où le travail toujours croissant des bureaux de recettes nécessite le concours d'un plus grand nombre d'employés; c'est ainsi qu'entre autres à Lillo, bureau de nouvelle création, il a été placé deux teneurs de livres, et que le personnel du bureau d'Anvers a dû être majoré de deux autres.

TOTAL de l'article 1^{er}. fr.

CHARGES DEMANDÉES POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 1840	DIFFÉRENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT FICUS POUR 1840.	Observations
CHARGES ordinaires et mixtes	CHARGES extraordinaires et mixtes	TOTAL		CHARGES DE L'ÉTAT DE 1840	CREDITS DE L'ÉTAT DE 1840		
829,800	,	829,800	330,780	"	980		
829,800	"	829,800	330,780	"	980		

NUMÉROS Article de la loi.	DES ARTICLES DES LOIS.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
<i>Suite de l'administration des contributions directes, etc.</i>																																																		
<i>Remises et indemnités des comptables.</i>																																																		
2	Unique	Remises proportionnelles et indemnités des receveurs																																																
La différence de 100,000 francs en moins qui figure au Budget de 1840, comparé à celui de 1839, provient de la suppression de plusieurs recettes qui existaient dans le Limbourg et le Luxembourg.																																																		
Total de l'article 2. fr.																																																		
<i>Service actif.</i>																																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Nombre d'agents</th><th>Montant de la dépense</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Inspecteurs en chef</td><td>9</td><td>47,700</td></tr> <tr> <td>2 — des douanes</td><td>6</td><td>27,000</td></tr> <tr> <td>3 Contrôleurs de toutes les catégories</td><td>178</td><td>488,300</td></tr> <tr> <td>4 Lieutenants et sous-lieutenants</td><td>146</td><td>213,000</td></tr> <tr> <td>5 Brigadiers et sous-brigadiers</td><td>930</td><td>1,012,000</td></tr> <tr> <td>6 Préposés de 1^{re} et de 2^e classe</td><td>2782</td><td>1,933,000</td></tr> <tr> <td>7 Brigades { à pied, { Brigadiers et sous-brigadiers</td><td>38</td><td>61,000</td></tr> <tr> <td>8 { à pied, { Préposés de 1^{re} et de 2^e classe</td><td>168</td><td>110,000</td></tr> <tr> <td>9 ambulantes. { à cheval, { Brigadiers et sous-brigadiers</td><td>8</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>10 { à cheval, { Préposés de 1^{re} classe</td><td>23</td><td>21,000</td></tr> <tr> <td>11 Service maritime { Lieutenants et sous-lieutenant</td><td>3</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>12 { Matelots de 1^{re} et de 2^e classe et mousques</td><td>44</td><td>38,700</td></tr> <tr> <td>13 Accises { Commis à cheval de 1^{re} et de 2^e classe</td><td>102</td><td>142,800</td></tr> <tr> <td>14 { — à pied de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>332</td><td>390,800</td></tr> <tr> <td>15 Cadastre { Géomètres de 1^{re} et de 2^e classe</td><td>73</td><td>79,100</td></tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents	Montant de la dépense	1 Inspecteurs en chef	9	47,700	2 — des douanes	6	27,000	3 Contrôleurs de toutes les catégories	178	488,300	4 Lieutenants et sous-lieutenants	146	213,000	5 Brigadiers et sous-brigadiers	930	1,012,000	6 Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2782	1,933,000	7 Brigades { à pied, { Brigadiers et sous-brigadiers	38	61,000	8 { à pied, { Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	168	110,000	9 ambulantes. { à cheval, { Brigadiers et sous-brigadiers	8	8,000	10 { à cheval, { Préposés de 1 ^{re} classe	23	21,000	11 Service maritime { Lieutenants et sous-lieutenant	3	4,000	12 { Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousques	44	38,700	13 Accises { Commis à cheval de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	102	142,800	14 { — à pied de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	332	390,800	15 Cadastre { Géomètres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	73	79,100
	Nombre d'agents	Montant de la dépense																																																
1 Inspecteurs en chef	9	47,700																																																
2 — des douanes	6	27,000																																																
3 Contrôleurs de toutes les catégories	178	488,300																																																
4 Lieutenants et sous-lieutenants	146	213,000																																																
5 Brigadiers et sous-brigadiers	930	1,012,000																																																
6 Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2782	1,933,000																																																
7 Brigades { à pied, { Brigadiers et sous-brigadiers	38	61,000																																																
8 { à pied, { Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	168	110,000																																																
9 ambulantes. { à cheval, { Brigadiers et sous-brigadiers	8	8,000																																																
10 { à cheval, { Préposés de 1 ^{re} classe	23	21,000																																																
11 Service maritime { Lieutenants et sous-lieutenant	3	4,000																																																
12 { Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousques	44	38,700																																																
13 Accises { Commis à cheval de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	102	142,800																																																
14 { — à pied de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	332	390,800																																																
15 Cadastre { Géomètres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	73	79,100																																																
La diminution de 61,000 francs, que présente l'article ci-dessus, provient de la suppression de plusieurs emplois dans les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, et ne frappe que sur les contrôleurs de toutes les catégories, sur les lieutenants et sous-lieutenants et sur les commis à cheval et à pied des accises. (§§ 3, 4, 13 et 14 dudit article.) Le § 2 du même article se trouve majoré de 4,300 francs, résultant du transfert de l'inspecteur de la douane d'Ostende, ainsi qu'il a été expliqué dans la note de l'art. 1 ^{er} et le § 15, de 100 francs.																																																		
La nécessité de renforcer en général la ligne de douanes, et d'augmenter les moyens de surveillance et de répression de la fraude, a empêché d'apporter des diminutions dans les autres §§ de cet article, qui sont relatifs au service actif; une demande nouvelle et spéciale de crédit du même ordre a été faite d'après le vœu émis par la commission dont il a été question ci-dessus, pour tâcher d'atteindre le but désiré, ainsi qu'il sera expliqué à l'article suivant.																																																		
Total de l'article 3. fr.																																																		
4	1	Frais de police, de douane, primes et encouragements pour la répression de la fraude 50,000																																																
	2	Renforcement du personnel de la douane 175,000																																																
La commission, créée par arrêté du 1 ^{er} juin dernier, dont il a déjà été fait mention, et qui se trouvant composée de sénateurs, de membres de la Chambre des Représentants et de plusieurs fonctionnaires supérieurs du Département des Finances et d'un ancien fabricant, membre de la chambre de commerce de Bruxelles, avait été instituée dans l'intérêt de l'industrie et du commerce, afin d'aviser aux mesures les plus propres à réprimer																																																		
Total de l'article 4. fr.																																																		

CRÉDITS DEMANDE POUR L'EXERCICE 1940			CRÉDITS Hors pour l'exercice 1939	DIFFÉRENCES		CRÉDITS FINANCIALEMENT DEUITS pour 1940.	Observations
CHAPITRES classés par nature	CHAPITRE 1 unifié	TOTAL		en plus au total de 1939	en moins au total de 1939		
1,630,000	"	1 630 000	1,730 000	"	100 000		
,630,000	"	1,630,000	1,730,000	"	100,000		
,578,400	"	4 578,400	4,640,000	"	61,600		
578,400	"	4,578,400	4,640,000	"	61,600		
225,000	"	225,000	25,000	200,000	"		
225 000	"	225,000	25 000	200,000	"		

NUMÉRO DES chapitres et articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>		
	la fraude en matières de douanes, et à calmer la crise industrielle qui se fait sentir en Belgique, comme dans plusieurs autres pays voisins.	
	Cette commission s'est livrée avec le plus grand zèle à de longues investigations; elle s'est transportée sur différents points du royaume, où des enquêtes ont été faites par elle, et entre autres mesures qu'elle a cru devoir proposer pour atteindre, autant que possible, le but de son institution, elle a été unanime pour demander que le personnel de la douane fût augmenté considérablement.	
	Ce n'est donc que parce qu'on espère les résultats les plus salutaires de beaucoup d'autres mesures proposées par la commission, et qui seront l'objet d'un projet de loi qui va être soumis à la législature, que l'on s'est borné à demander 150,000 fr. en plus de ce chef.	
	Une partie de cette somme sera affectée au service maritime, qui exige impérieusement une augmentation de personnel, et 125 à 130 places de douaniers seront créées avec le restant.	
	Une somme de 25,000 fr. qui figurait à l'art. 3 du Budget de 1839, avait été allouée pour les brigades mixtes formées de militaires et de préposés des douanes, et qui ont été placées temporairement dans les provinces de Limbourg et d'Anvers; aujourd'hui il est demandé, indépendamment de cette somme, celle de 200,000 fr., ce qui porte l'article à 225,000 francs, dont 50,000 sont destinés à être employés en primes et encouragements pour la répression de la fraude.	
	<i>Garantie.</i>	
3	Unique Traitements des employés	28 43,860
	Diminution, 2,640 francs, formant le traitement de deux agents supprimés.	
	TOTAL de l'article 3.	fr.
	<i>Poids et mesures.</i>	
6	Idem. Traitement du vérificateur principal et des vérificateurs	27 58,100
	Diminution, 3,900 francs, traitement de deux agents supprimés.	
	TOTAL de l'article 6.	fr.
	<i>Avocats de l'administration.</i>	
7	Idem. Traitements.	16 33,670
	TOTAL de l'article 7.	fr.
	<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection et d'impression des rôles.	102,330
2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.	36,500
3	— des contrôleurs de la garantie.	4,000
4	Frais de tournées des inspecteurs en chef.	13,900
5	— des contrôleurs et employés de la garantie.	6,500
6	Frais de bureau et de tournées du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures.	19,400
7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province.	4,000
	Différence en moins, 8,760 francs. Cette somme provient des réductions qui ont été opérées par suite de la diminution de notre territoire; il est à observer cependant que le § 5 de cet article a été majoré d'une somme de 800 francs, pour faire face aux exigences du service de la garantie, des tournées plus fréquentes devant être opérées dans l'intérêt du trésor et des contribuables.	
	TOTAL de l'article 8.	fr.

CREDITS DEMANDES LOCALES EXERCICE 1910.			CREDITS LOCAUX TOTALS	DELLRENGES		CREDITS DELLRENGES TOTALS	CREDITS DELLRENGES TOTALS
CHARGES LOCALES EXERCICE 1910.	CHARGES LOCALES EXERCICE 1910.	TOTAL		CHARGES LOCALES EXERCICE 1910.	CHARGES LOCALES EXERCICE 1910.		
43,860	"	43,860	46,300	"	2,640		
43,860	"	43,860	46,300	"	2,640		
58,100	"	58,100	62,000	"	3,900		
58,100	"	58,100	62,000	"	3,900		
33,670	"	33,670	33,670	"	"		
33,670	"	33,670	33,670	"	"		
126,630	"	126,630	193,400	"	8,730		
126,630	"	126,630	193,400	"	8,730		

		DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
		<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>	
		<i>Indemnités.</i>	
	1	Indemnités des brigades ambulantes.	58,000
	2	— des répartiteurs pour les patentes.	28,400
	3	— des porteurs de contraintes.	8,300
	4	— de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts pour la contribution personnelle.	1,500
	5	Primes pour saisie de sel et de boissons distillées, découvertes de distilleries clandestines et arrestation de fraudeurs inconnus ou étrangers.	8,000
9	6	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces.	10,000
	7	— aux employés pour maladies, accidents, etc., provenant de l'exercice de leurs fonctions.	20,000
	8	— aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc., et pour les mutations dans le Limbourg et le Luxembourg.	8,500
	9	— des géomètres du cadastre.	48,100
	10	— pour tenue de chevaux et frais de route.	184,000
	11	— des experts de la contribution personnelle.	10,000
		Cette diminution provient également de l'exécution du traité des 24 articles. Elle eût dû être plus considérable par suite de la suppression de huit employés à cheval des accusés, mais la somme provenant de ce dernier objet a été absorbée par les contrôleurs des douanes de la Flandre occidentale et de la province d'Anvers, qui ont reçu ordre de se pourvoir d'un cheval pour l'exercice de leurs fonctions, mesure qui n'a été adoptée à leur égard qu'à partir de 1839.	
		TOTAL de l'article 9.	fr.
		<i>Matériel.</i>	
	1	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achats d'instruments, etc.	30,000
	2	Loyer, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations.	85,000
	3	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration.	12,000
	4	Ports de lettres, transport de matériel, passage d'eau, etc.	14,000
10	5	Matériel pour les poids et mesures.	5,000
	6	Frais de procédure.	20,000
	7	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie.	9,000
	8	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane.	5,000
	9	Matériel relatif à l'exécution de la loi sur les bestiaux.	10,000
		Diminution, 6,000 francs, par suite également de l'exécution du traité du 19 avril 1839.	
		TOTAL de l'article 10.	fr.
		<i>Cadastre.</i>	
		<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1840.</i>	
11	11	Indemnités aux agents non remplacés du cadastre.	
		TOTAL.	fr.

CREDITS DEMANDES POUR L'ANCIEN 1890			CREDITS Tous TOUJOURS 1890	DIFFERENTS		CREDITS DIFFERENTS VIEUX POUR 1890	Observations
CHARGES ordonnés par le 1 ^{er} août	CHARGES ordonnés par le 1 ^{er} août	TOTAL		en plus au budget de 1890	en moins au budget de 1890		
334 800	"	334 800	338,600	"	3 800		
334,800	"	334,800	338 600	"	3,800		
140,000	"	140 000	146,000	"	6 000		
140,000	"	140 000	146,000	"	6,000		
"	"	"	2 000	"	2,000		
"	"	"	2,000	"	2,000		

NUMÉROS des Articles de la loi		Dépense- ments des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Suite de l'administration des contributions.						
11	Unique	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	Une somme de 200,000 francs est présumée nécessaire pour faire face à toutes les dépenses que les travaux du cadastre, dans les deux provinces du Limbourg et du Luxembourg, pourront occasionner pendant l'année 1840. Les traitements fixes et les indemnités des agents de tous grades qui seront chargés de l'achèvement des travaux (à l'exception du traitement des inspecteurs et ingénieurs qui figurent à l'art. 1 ^{er} , paragraphe 3, du précédent Budget), les frais de bureau, de matériel, etc., seront généralement imputés sur le crédit spécial. Il est à observer qu'il n'a été fait aucun usage du crédit de 50,000 francs alloué pour le même objet au Budget de 1838, et qu'aucun paiement n'a encore été ordonné sur les 10,000 francs portés au Budget de 1839.			
			TOTAL de l'article 11. fr.			
12	Unique	Indemnité pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres journaux, qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées.	L'allocation de 15,000 francs portée au Budget de 1839, pour la transcription des mutations cadastrales, a été calculée à raison de 8 centimes par parcelle, et l'on a supposé que, pour opérer les transcriptions de trente à trente-cinq parcelles mutées, il faudrait l'emploi d'une journée ordinaire de travail; cette rétribution, qui n'est en résultat que deux francs par jour, est évidemment trop faible en égard à la cherté du salaire des employés aptes à faire, d'une manière convenable, les écritures dont il s'agit; il n'est guère possible de s'en procurer à moins de fr. 3 50 c., et sur ce pied, il y aurait nécessité de porter l'article de dépense à 25,000 francs. Une circonstance qui peut aussi être invoquée à l'appui de la majoration sollicitée, c'est que le surcroît de besogne provient principalement de mutations qui ont pour objets des changements de limites, et qu'ainsi les transcriptions exigent beaucoup de temps et l'emploi de commis très au fait du travail des mutations.			
			TOTAL de l'article 12. fr.			
CHAPITRE IV.						
Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.						
TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS DE L'ENREGISTREMENT.						
Employés supérieurs.						
1		Traitements des directeurs	9	de 8,000 à 9,000	76,800	304,300
2		— des inspecteurs	21	de 5,000 à 6,500	122,800	
3		— des vérificateurs	26	de 3,600 à 4,500	105,800	
Commis de direction.						
4		Traitements des premiers commis	9	de 2,100 à 2,450	20,700	42,290
5		— des seconds commis	17	de 1,000 à 1,270	21,590	
Surveillants aux ventes.						
6		Traitement du surveillant à Anvers	1	1,900	1,900	3,800
7		— — à Bruxelles.	1	1,900	1,900	
Agents de change.						
8		Indemnité des agents de change chargés de la publication des prix courants des effets publics pour la perception du droit de succession	4	"	2,100	2,100
Le chiffre des Budgets précédents est réduit de 5,000 francs, par suite de la suppression d'une inspection de 3 ^e classe dans le Limbourg, économie résultant de l'exécution du traité de paix. Cette circonstance n'a jusqu'ici permis d'autres économies. Les employés supérieurs attachés aux territoires cédés étant utilisés dans l'intérêt de plus prompts et plus fortes recettes et pour ne pas leur appliquer la loi du 4 juin.						
TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.						

CREDITS MANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CREDITS NON MANDÉS POUR L'EXERCICE 1840	DIFFÉRENCES		CREDITS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE 1840	Observations
CHARGES du matériel et autres dépenses	CHARGES extraordinaires et dépenses exceptionnelles	TOTAL		en plus au budget de 1840	en moins au budget de 1840		
	200 000	200,000	10,000	190,000			
	200,000	200,000	10,000	190,000			
25,000		25,000	15,000	10,000			
25,000	"	25 000	15 000	10,000	"		
352,490		352,490	337,490	"	5,000		
352 490		352,490	337,490	"	5,000		

NOMBRES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
1		2			
3		4			
5		6			
7		8			
9		10			
11		12			
13		14			
15		16			
17		18			
19		20			
21		22			
23		24			
25		26			
27		28			
29		30			
31		32			
33		34			
35		36			
37		38			
39		40			
41		42			
43		44			
45		46			
47		48			
49		50			
51		52			
53		54			
55		56			
57		58			
59		60			
61		62			
63		64			
65		66			
67		68			
69		70			
71		72			
73		74			
75		76			
77		78			
79		80			
81		82			
83		84			
85		86			
87		88			
89		90			
91		92			
93		94			
95		96			
97		98			
99		100			
101		102			
103		104			
105		106			
107		108			
109		110			
111		112			
113		114			
115		116			
117		118			
119		120			
121		122			
123		124			
125		126			
127		128			
129		130			
131		132			
133		134			
135		136			
137		138			
139		140			
141		142			
143		144			
145		146			
147		148			
149		150			
151		152			
153		154			
155		156			
157		158			
159		160			
161		162			
163		164			
165		166			
167		168			
169		170			
171		172			
173		174			
175		176			
177		178			
179		180			
181		182			
183		184			
185		186			
187		188			
189		190			
191		192			
193		194			
195		196			
197		198			
199		200			
201		202			
203		204			
205		206			
207		208			
209		210			
211		212			
213		214			
215		216			
217		218			
219		220			
221		222			
223		224			
225		226			
227		228			
229		230			
231		232			
233		234			
235		236			
237		238			
239		240			
241		242			
243		244			
245		246			
247		248			
249		250			
251		252			
253		254			
255		256			
257		258			
259		260			
261		262			
263		264			
265		266			
267		268			
269		270			
271		272			
273		274			
275		276			
277		278			
279		280			
281		282			
283		284			
285		286			
287		288			
289		290			
291		292			
293		294			
295		296			
297		298			
299		299			
300		300			
301		301			
302		302			
303		303			
304		304			
305		305			
306		306			
307		307			
308		308			
309		309			
310		310			
311		311			
312		312			
313		313			
314		314			
315		315			
316					

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

3

CREDITS DEMANDES AU TITRE DE 1910			CREDITS HORS DE L'ORDRE DE 1899	DIFFERENTIALS		CREDITS DE MINISTÈRE ANTÉRIEURS TOUS LES 1910	Observations
CHARGES ordinaires moyennes	CHARGES extraordinaires moyennes	TOTAL		plus ou moins de 1899	moins ou plus de 1899		
50,520	"	50,520	50,520	"	"		
50,520	"	50,520	50,520	"	"		
87,490	"	87,490	48,795	"	11,805		
87,490	"	87,490	48,795	"	11,805		

NUMÉROS		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Article de loi.	Développements des articles.	

Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.

1 ^{re} Suppression du personnel de la houlrière de Kerkaede	fr.	9,070	»
2 ^e Report au Budget du Département des Travaux Publics des frais d'administration des bateaux à vapeur à Anvers		17,505	»
3 ^e Suppression du concierge à l'imprimerie Normale		770	»
TOTAL		fr.	27,405
Par contre, la reprise de possession du canal de Charleroy a nécessité l'introduction d'un nouveau service de dépense s'élevant à			
	fr.	14,300	»
Ensuite le traitement des délégués à la recette du bateau à vapeur, constitué ici un nouveau chef de dépense.			
		1,800	»
			16,100
Différence égale.		fr.	11,305

TRAITEMENTS DES AGENTS FORESTIERS.

		nombre d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	Traitements des inspecteurs	6	de 3,150 à 5,600	28,200	223,000
2	— des sous-inspecteurs	8	de 2,000 à 3,600	19,800	
3	— des gardes-généraux	17	1,390	27,030	
4	— des gardes	460	»	154,970	

L'économie de 30,000 francs provient de la diminution du personnel forestier, dans les provinces du Limbourg et du Luxembourg, par suite du traité de paix. Elle se divise comme suit :

7 Inspecteurs	réduit à.	6.
9 Sous-inspecteurs	—	8.
20 Gardes-généraux	—	17.
553 Gardes forestiers	—	460.

TOTAL de l'article 4. fr.

Remises des receveurs (tarif du 17 janvier 1831).

DÉSIGNATION DES RECETTES.		MONTANT des RECETTES.	TAUX moyen de la REMISE.	MONTANT de la REMISE.	TOTAL.
1	Recettes portées au Budget. {	Ordinaires	27,281,000	3 p. o/o	818,430
2		Capitaux de l'industrie et bâtiments d'école.	345,000	1	3,450
		TOTAL fr.	27,626,000		874,820
3	Recettes non portées au Budget. {	Pour compte de tiers	1,098,000	3	32,940
4		Caisse de consignation	2,000,000	1	20,000
		TOTAL GÉNÉRAL. fr.	30,724,000		

La variation de cet article de dépense est la conséquence de la fluctuation des recettes et de l'évaluation du Budget des Voies et Moyens, dont le chiffre est ici reproduit comme base de la dépense.

TOTAL de l'article 5. fr.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS Hors Casse	DIFFERENCES		CREDITS DEMANDES POUR 1840.	Observations
CAPITALS à décaisser en 1840.	CHARGES à décaisser en 1840.	TOTAL	1840	Capitaux à décaisser de 1840.	CREDITS à décaisser de 1840.		
225 000	"	225,000	235,000	"	30,000		
225,000	"	225,000	235,000	"	30,000		
874,820	"	874,820	860,000	14,820	"		
874,820	"	874,820	860,000	14,820	"		

NUMÉROS		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<i>Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.</i>
6	Unique	Remises accordées aux greffiers par la loi du 21 ventôse, an VII.
		L'économie de 1,000 francs est la conséquence de l'exécution du traité de paix qui a réduit de deux le nombre des greffiers.
		Total de l'article 6. . . . fr.
		<i>Frais de bureau.</i>
7	Unique	Frais de bureau des directeurs
		Total de l'article 7. . . . fr.
		<i>Matériel.</i>
8	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre 1,000
	2	Confection de timbres, registres et impressions 19,000
	3	Frais d'emballage, ports de lettres (a) 8,000
		(a) Majoration de 1,500 francs, qui se justifie par le chiffre de la dépense des années précédentes, qui présente pour les exercices 1834 à 1836, une moyenne de fr. 9,570 01 c ^s . En demandant 8,000 francs, on présume la dépense des bureaux cédés à fr. 1,570 01 c ^s .
		Total de l'article 8. . . . fr.
9	Unique	Frais de poursuites et d'instances
		Cette allocation a toujours été insuffisante; elle n'a pas été majorée dans la supposition que cette insuffisance sera comblée par l'économie résultant de la cession et le grand nombre de procès terminés. Cette dépense sera réduite à 38,000 fr., par les frais qui sont recouverts sur les parties (Voir le Budget des Voies et Moyens).
		Total de l'article 9. . . . fr.
		<i>Dépenses du domaine.</i>
10	1	Entretien de bâtiments, digues, polders, chemins et fossés. 15,000
	2	Charges et contributions sur les domaines 6,500
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois 8,000
	4	Frais de culture et travaux d'améliorations (b) 30,000
	5	Remboursement de prix d'engagères et réméré de biens 2,500
	6	— de prix de ventes et de transfert dont on n'a pu faire suivre l'objet. 3,000
	7	Frais de ventes et autres actes. 500
		Diminution de 52,593 francs, résultant du report au Budget des travaux publics :
		1 ^o Des frais d'entretien des bacs et bateaux 20,000
		2 ^o Du service des bateaux à vapeur. 32,093
		3 ^o De la réduction des frais d'arpentage, conséquence de la cession d'une partie des forêts 500
		Différence égale. 52,593
		Total de l'article 10. . . . fr.

CREDITS N. 1015 POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS P. 1015	DIFFÉRENCES		CREDITS FONCTIONNEMENT P. 1015	Observation
CHARGES N. 1015	CHARGES N. 1015	TOTAL	CHARGES N. 1015	CHARGES N. 1015	CHARGES N. 1015	TOTAL	
41,000	"	41,000	42 000	"	1,000		
41,000	"	41 000	42,000	"	1,000		
20,000	"	20 000	20,000	"	"		
20,000	"	20 000	20,000	"	"		
28,000	"	28,000	28 500	1 500	"		
28,000	"	28 000	28 500	1,500	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
55,000	"	55,000	55 000	"	"		
60,300	"	60,300	112 893	"	52,593		
60,300	"	60,300	112,893	"	52,593		

b) La somme de 30,000 livres est destinée à la continuation des travaux de repeuplement
 Elle se divise ainsi qu'il suit
 Forêt d'Herlogenwald, ensemencement 15,000
 Forêt d'Herthausen 6,000
 Travaux divers, autres forêts 9,000

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi.	Décl. p- p. minute des articles.	
		<i>Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.</i>
		<i>Entrepôt d'Anvers.</i>
11	Unique	Frais généraux d'administration, entretien de bâtiments, etc.
		TOTAL de l'article 11. fr.
		<i>Article qui ne figure plus au Budget.</i>
		Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede (service supprimé par suite de l'exécution du traité de paix).
		CHAPITRE V.
		<i>Employés en disponibilité.</i>
Unique	1	Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises. Traitement des employés rentrés en Belgique. (Loi du 4 juin 1839). 20,000
	2	Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. (Idem.) 12,000
		Cette somme sera affectée au traitement des employés en disponibilité, en vertu de la loi du 4 juin 1839, n° 258, et, quoique la dépense soit maintenant beaucoup plus élevée, le Ministre espère pouvoir la réduire pour 1840, au chiffre demandé.
		Le remplacement successif des agents en disponibilité permettra encore de couvrir la dépense que pourra occasionner la rentrée des employés qui profiteront du délai de 6 mois accordé par la loi précitée.
		TOTAL du chapitre V. fr.
		CHAPITRE VI.
		<i>Dépenses accidentelles et imprévues.</i>
Unique	1	Administration centrale. 6,000
	2	— des contributions directes, cadastre, douanes et accises. 8,000
	3	— de l'enregistrement, des domaines et des forêts 6,000
	4	Indemnité des commissaires du Gouvernement, près de la Banque de Belgique. . . 12,000
		TOTAL du chapitre VI. fr.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CREDITS ORDRES POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCES		CREDITS DIFFÉRENCIÉS ATTOUTÉS POUR 1840.	Observations
CHARGES ordinaires et extraordinaires.	CHARGES extraordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840	en moins AU BUDGET de 1840		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
"	"	"	140,000	"	140,000		
"	32,000	32,000	"	32,000	"		
"	32,000	32,000	"	32,000	"		
20,000	12,000	32,000	20,000	12,000	"		
20,000	12,000	32,000	20,000	12,000	"		

NOM
DES ARTICLES
DE LA LOI.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

1	Traitement du Ministre
2	— des fonctionnaires et employés
3	— de l'inspecteur-chef de bureau, et des employés de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, etc.
4	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs
5	Matériel
6	Service de la monnaie.
7	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des monnaies, et frais de comptage.
8	Perte et frais résultant de la refonte d'anciennes monnaies provinciales, par évaluation. . .
9	Magasin général des papiers.
10	Frais de publication et de rédaction de documents statistiques

CHAPITRE II.

Administration du Trésor dans les provinces.

1	Traitement des directeurs
2	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux
3	Caissier-général de l'État.

CHAPITRE III.

Administration des contributions directes, cadastre, douanes, etc.

1	Traitement des employés du service sédentaire.
2	Remises et indemnités des comptables.
3	Traitement des employés du service actif.
4	Renforcement du personnel de la douane, et primes d'encouragement pour la répression de la fraude
5	Traitement des employés de la garantie
6	— du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures
7	— des avocats de l'administration
8	Frais de bureau et de tournées
9	Indemnités
10	Matériel
11	Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg
12	Indemnités pour les transcriptions des mutations, etc., dans les bureaux de conservation aux chef-lieux des sept provinces entièrement cadastrées.

À REPORTER. fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
21,000	"						
376,000	20,000						
30,200	"						
12,000	"						
43,000	"	786,400	642,400	144,000	"		
7,200	"						
30,000	"						
"	123,000						
117,000	"						
5,000	"						
86,550	"						
"	5,900	312,450	312,450	"	"		
220,000	"						
829,800	"						
1,630,000	"						
4,578,400	"						
225,000	"						
43,860	"						
58,100	"	8,287,280	8,076,950	210,330	"		
35,670	"						
186,650	"						
334,800	"						
140,000	"						
"	200,000						
25,000	"						
9,035,230	350,900	9,386,130	9,031,800	354,330	"		

CHAPITRE	RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
11	REPORT. fr.
CHAPITRE IV. <i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>	
1	Traitement des employés de l'enregistrement
2	— — du timbre
3	— — du domaine
4	— des agents forestiers
5	Remises des receveurs
6	— des greffiers
7	Frais de bureau des directeurs
8	Matériel
9	Frais de poursuites et d'instances
10	Dépenses du domaine.
11	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers
CHAPITRE V.	
Unique.	Employés en disponibilité. (Loi du 4 juin 1839)
CHAPITRE VI.	
Unique.	Dépenses accidentelles et imprévues
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

BUDGET DU MINISTRE DES FINANCES

CHARGES			CHARGES en millions de francs	DIFFÉRENCES		CRÉDITS en millions de francs	Observations
CHARGES en millions de francs	CHARGES en millions de francs	TOTAL		en millions de francs	en millions de francs		
9,033,230	550,900	9,586,130	9,031,600	354,350			
332,490	"						
50,520	"						
37,490	"						
225,000	"						
874,820	"						
41,000	"	1,773,620	1,999,198		223,578		
20,000	"						
28,000	"						
55 000	"						
60 800	"						
31 000	"						
	32 000	32,000		32 000	"		
20 000	12.000	32 000	20,000	12,000			
10 830,830	394,900	11,225,730	11,050,998	398,380	223,578		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . .				174 732			

DÉVELOPPEMENTS
DU BUDGET DES NON-VALEURS

ET REMBOURSEMENTS,

Pour l'Exercice 1840.



NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
Article 1.	Non-valeurs sur le foncier
— 2.	— sur l'impôt personnel
— 3.	— sur les patentes
— 4.	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité
— 5.	Non-valeurs sur les redevances des mines
TOTAL du chapitre I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
Article 1.	Restitution des droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.
— 2.	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts, frais d'adjudications et charges des successions vacantes ou en deshérence
— 3.	Remboursements des postes aux offices étrangers
— 4.	Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux
— 5.	Attributions d'amendes forestières
TOTAL du chapitre II. fr.	
CHAPITRE III.	
PÉAGE.	
Article unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut.
TOTAL du chapitre III. fr.	

RÉCAPIT

Chapitre I	
Chapitre II	
Chapitre III.	
TOTAL.	fr.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS Houcs DE LA CATEGORIE 1839	DIFFERENCES		CREDITS DIFFÉRENCIÉS A LOUIS POUR 1840	Observations
CHARGES ordres de payement à verser	CHARGES extraordinaires et tenues pour rés.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1840	en moins AU BUDGET de 1840		
300,000	"	300,000	318,000		18,000	(a)	a) Il doit être de 30,000 francs au total inférieure à l'objet personnel et les pécunies, qui figurent au budget, proviennent de l'exécution du traité du 19 avril dernier. b) L'augmentation sur les articles des mines provient de ce que l'impôt qui n'est pas encore établi est évalué à un chiffre plus élevé que celui de l'année précédente. c) Les relations postales, de jour en jour plus étendues, amènent nécessairement des remboursements plus élevés à faire aux officiers étrangers, mais, par compensation, le produit de la taxe des lettres, qui figure au Budget des recettes, se trouve porté à un chiffre beaucoup plus considérable. d) La majoration de ce chiffre n'est que la conséquence des recettes plus productives du port des journaux. e) Diminution résultant de la moindre étendue de nos possessions forestières. f) Le tiers moyen du tonnage des bâtiments entrés dans le port d'Anvers seulement pendant les trois dernières années, n'exigeait pas une allocation aussi élevée que celle demandée, mais si à cette quantité on ajoute les bâtiments qui arriveront à Gand par le canal de l'Escaut, et si on a égard à l'accroissement présumé de nos relations commerciales, qui sont dans une voie progressive depuis 1836 en vertu de la somme réclamée ci-dessus, n'est pas trop élevée. Au reste, comme ce n'est qu'un crédit éventuel et qu'il est certain, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il dépasse le montant des remboursements qui se sont effectués en 1839.
330,000	"	330,000	380,000	"	50,000		
73,000	"	73,000	73,000		2,000		
33,000	"	33,000	33,000	"			
18,700	"	18,700	12,000	6,700 (b)			
776,700	"	776,700	820,000	6,700	50,000		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fi.				43,300	"		
30,000	"	30,000					
200,000	"	200,000	230,000	"	"		
100,000	"	100,000	63,000	33,000 (c)	"		
37,500	"	37,500	33,000	2,500 (d)	"		
12,000	"	12,000	13,000	"	3,000 (e)		
379,500	"	379,500	343,000	37,500	3,000		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fi.				34,500	"		
650,000	"	650,000		650,000 (f)	"		
650,000	"	650,000		650,000	"		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fi.				650,000	"		

ULATION.

776,700	"	776,700	820,000	"	43,300	
379,500	"	379,500	343,000	34,500	"	
650,000	"	650,000	"	650,000	"	
1,806,200	"	1,806,200	1,163,000	684,500	43,300	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fi.				641,200	"	

342

TABLE DES MATIÈRES

CONTIENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES

Pour l'exercice 1840.

	Pages.
Discours de M. le Ministre des Finances, prononcé lors de la présentation du Budget général aux Chambres	5—16
Pièces jointes. — N° 1. Tableau démontrant quel sera le chiffre probable du déficit des recettes par comparaison aux évaluations en 1859	17—19
N° 2. Recettes mensuelles opérées en 1857 et 1858	21—25
N° 3. Recettes effectives en principal, opérées pendant chacun des neuf premiers mois de 1859, comparées aux prévisions pour le même exercice	25
N° 4. Tableau renseignant, par année et par douzième, en principal et additionnels, les recettes opérées dans les territoires cédés, pendant les six derniers mois de 1858 et les six premiers mois de 1859	27—29
N° 5. Tableau comparatif des évaluations des voies et moyens des années 1857, 1858, 1859 et 1840, avec les produits de chacune des trois premières années.	51
N° 6. Tableau présentant le produit de la vente des chevaux de l'armée, mis à la réforme ou devenus inutiles pour le service militaire.	55—58
N° 7. Tableau présentant les produits du canal de Charleroy pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1859.	56
N° 8. Base des évaluations du Budget de 1840	57—59
Projet de loi fixant les Budgets de la Dette publique, des Dotations, etc., pour l'exercice 1840	I
Budget général des dépenses et services du Royaume pour l'exercice 1840	III
TITRE 1 ^{er} . — Dette publique	ib.
" II. — Dotations	V
" III. — Ministère de la Justice.	VI-VII
" IV. — — des Affaires Étrangères	VIII
" V. — — de l'Intérieur	IX-XI
" VI. — — des Travaux publics	XII-XIII
" VII. — — de la Marine	XIV
" VIII. — — de la Guerre	XV-XVI
" IX. — — des Finances	XVII-XVIII
" X. — Non-valeurs et remboursements.	XIX
Récapitulation. — Dépenses pour ordre.	XX
Projet de loi prescrivant la perception des impôts directs et indirects pour 1840.	XXI
Budget général des Voies et Moyens pour l'exercice 1840	XXIII-XXX
Pièces à l'appui du Budget des Recettes pour 1840.	XXXI
N° 1. — Tableau servant de base aux évaluations du Budget des Voies et Moyens de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, pour 1840	XXXII-III
N° 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces	XXXIV
N° 2 ^{bis} . — État nominatif des communes en partie situées sur le territoire belge et sur le territoire hollandais	XXXV

	Pages
N ^o 5. — Montant approximatif des rôles de la contribution personnelle de 1859, divisés d'après les six bases de cette contribution	XXXVI-VII
N ^o 6. — Montant des rôles du droit de patentes pour 1859.	XXXVIII
N ^o 7. — État présentant, par province et par nature de produit, le montant en principal des recouvrements effectués sur les douanes, accises et garantie, pendant les six derniers mois de 1858 et les six premiers mois de 1859	XXXIX-XLI
N ^o 8. — Droit de consommation sur les boissons distillées. — État des produits pendant l'année 1859 (loi du 18 mars 1858)	XLIII-V
N ^o 9. — Tableau servant de base aux évaluations du Budget des Voies et Moyens de l'administration de l'enregistrement et des domaines, pour 1840	XLVII-LX
N ^o 10. — État détaillé, par province, des recettes de l'enregistrement, des domaines et des forêts, pendant les six derniers mois de 1858 et les six premiers mois de 1859	LI-LII
	Récapitulation générale LIV
N ^o 11. — État général de tous les produits relatifs aux eaux et forêts pour l'ordinaire 1858.	LV-VII
N ^o 12. — Canal de Pommerœul à Antoing. — Relevé général des recettes effectuées et des diverses marchandises transportées sur ce canal, ainsi que du nombre de bateaux, à charge et à vide, qui ont parcouru tout ou partie dudit canal (2 ^{me} semestre 1858 et 1 ^{er} semestre 1859).	LIX-LXI
N ^o 13. — Sambre canalisée. — Relevé des recettes effectuées et des marchandises transportées sur le canal de la Sambre, dressé conformément à l'art. 6 du règlement pour le service de la navigation (2 ^{me} semestre 1858 et 1 ^{er} semestre 1859)	LXIII-V
N ^o 14. — Recettes de l'École vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Exercice 1859.	LXVI
N ^o 15. — Tableau, par nature et par province, de la contenance et du revenu moyen annuel des propriétés de l'État non affectées à un service public, autres que celles dont la vente a été autorisée par les lois des 26 septembre 1853 et 27 mai 1857	LXVII-IX

Dette publique et Dotations.

TITRE I. — Développements du Budget des dépenses de la Dette publique pour l'exercice 1840.	1—3
Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour 1840.	7
ÉTAT N ^o 1. — Emprunt de 100,800,000 francs, à 5 pour cent	9
— 2. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent.	10
— 3. — Emprunt de 50,830,800 francs, à 5 pour cent.	11
— 4. — Caisse de retraite. — Recettes et dépenses présumées pour 1840.	12
— 5. — État nominatif des personnes qui réclament le paiement d'une pension sur la caisse du fonds des veuves, créée en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814	13
— 6. — État de situation des inscriptions au registre général des cautionnements versés en numéraire, en vertu de l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 25 novembre 1850, pour servir à établir la somme nécessaire au paiement des intérêts pendant l'année 1840	14
— 7. — Situation, au 1 ^{er} septembre 1859, des consignations courantes, faites au Gouvernement belge	15—17
— 8. — État général de la situation de la caisse des consignations dont les fonds sont en Hollande	18

Cour des Comptes.

TITRE II. — Développements du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour l'exercice 1840.	19
Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses	20—21

Ministère de la Justice.

TITRE III.	— <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour 1840.</i>	23
CHAPITRE I ^{er} .	— Administration centrale.	24—25
» II.	— Ordre judiciaire. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	<i>ib.</i>
	Cour d'Appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce, 1 ^{re} classe. — Bruxelles, Liège, Gand et Anvers	26—27
	2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes. — Greffiers de commerce.	28—29
	Justices-de-peace et tribunaux de police	30—31
» III.	— Justice militaire. — Haute-Cour militaire. — Personnel.	<i>ib.</i>
	Auditeurs militaire et prévôts	<i>ib.</i>
» IV.	— Frais d'instruction et d'exécution, etc.	<i>ib.</i>
» V.	— Palais de Justice. — Constructions, réparations et loyer des locaux, etc.	52—53
» VI.	— Impression du <i>Bulletin Officiel</i> , etc.	52—53
» VII.	— Pensions et secours	<i>ib.</i>
» VIII.	— Prisons. — Frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc.	<i>ib.</i>
» IX.	— Établissements de bienfaisance. — Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu, etc.	54—55
» X.	— Dépenses imprévues.	<i>ib.</i>
» XI.	— Pour solde de dépenses arriérées concernant l'exercice 1856	<i>ib.</i>
	<i>Recapitulation</i>	56—59
	<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1840</i>	41
ÉTAT N ^o 1.	— État comparatif sommaire des travaux exécutés dans les grandes prisons pendant l'exercice 1858.	42—43
— N ^o 2.	— État des travaux de constructions, réparations, etc., à exécuter, pendant 1840, dans les prisons du royaume	43
— N ^o 3.	— État récapitulatif des travaux de constructions, réparations, etc., à faire dans les prisons pendant l'exercice 1859, et dont l'exécution a été autorisée par le Département de la Justice sur le Budget de l'an 1859.	46
— N ^o 4.	— État des travaux à faire dans les prisons, et dont l'exécution est ajournée indéfiniment	47

Affaires Étrangères.

TITRE IV.	— <i>Développements du Budget des Affaires Étrangères pour 1840</i>	49
CHAPITRE I ^{er} .	— Administration centrale. — Personnel. — Matériel	50—51
» II.	— Traitement des agents politiques	<i>ib.</i>
» III.	— <i>Id.</i> <i>id.</i> consulaires	52—55
» IV.	— <i>Id.</i> <i>id.</i> politiques en inactivité.	<i>ib.</i>
» V.	— Frais de voyages des agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
» VI.	— Frais à rembourser — —	<i>ib.</i>
» VII.	— Missions extraordinaires et dépenses imprévues	<i>ib.</i>
» VIII.	— Pour l'établissement de nouvelles missions et pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas.	<i>ib.</i>
	<i>Recapitulation</i>	54—57

Ministère de l'Intérieur.

TITRE V.	— <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1840.</i>	59
CHAPITRE I ^{er} .	— Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement	60—61
» II.	— Pensions et secours	<i>ib.</i>
» III.	— Frais d'administration dans les provinces. — Province d'Anvers	62—65
	Province de Brabant. — <i>Id.</i> de la Flandre occidentale	64—65
	<i>Id.</i> de la Flandre orientale. — <i>Id.</i> de Hainaut	66—67
	<i>Id.</i> de Liège. — <i>Id.</i> de Limbourg	68—69
	<i>Id.</i> de Luxembourg. — <i>Id.</i> de Namur.	70—71

		Pages.
CHAPITRE	IV. — Instruction publique. — Université de l'État. — Instruct. primaire.	72—75
»	V. — Cultes. — Culte catholique. — <i>Id.</i> protestant. — <i>Id.</i> israélite.	74—75
	Secours aux membres des anciennes corporations religieuses, etc.	76—77
»	VI. — Industrie, commerce, agriculture. — Construction de navires. —	
	Pêche nationale	<i>ib.</i>
	Agriculture	78—79
»	VII. — Lettres, sciences et arts. — Fonds provenant des brevets. —	
	Service de santé	80—81
»	VIII. — Archives du Royaume	82—83
»	IX. — Fêtes nationales	<i>ib.</i>
»	X. — Récompenses honorifiques et pécuniaires	<i>ib.</i>
»	XI. — Statistique générale.	84—85
»	XII. — Frais de police	<i>ib.</i>
»	XIII. — Dépenses diverses et extraordinaires.	<i>ib.</i>
»	XIV. — Dépenses imprévues.	86—87
	Récapitulation	88—89
Pièces à l'appui, n°	1. — CHAPITRE V. — Art. 1 ^{er} . — Litt. A. — Culte catholique.	91—92
—	2. — <i>Id.</i> <i>Id.</i> — Litt. B. — <i>Id.</i>	95—96
—	3. — <i>Id.</i> — Art. 2. — Culte protestant	97—98
—	4. — CHAPITRE VII. — Litt. G. — Rapport de l'administration	
	du conservatoire de musique	99—101
	1 ^{re} Annexe. — Tableau des cours du conservatoire de	
	musique	105—106
	2 ^{me} Annexe. — Projet de Budget de 1840	106

Ministère des Travaux Publics.

TITRE VI.	— <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1840.</i>	107
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement	108—109
»	II. — Routes. — Travaux des routes, ponts à bascule, frais d'études. — Plantations	<i>ib.</i>
»	III. — Canaux, rivières, polders. — Service ordinaire des canaux de Gand au Sas-de-Gand, etc. — Service et charges du canal de Bruxelles à Charleroy, etc. — Service extraordinaire des canaux de Pommerœul à Antoing, etc. — Service de l'Escaut	110—111
	Service de la Lys. — Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. — <i>Idem</i> dans le Limbourg. — Polders	112—115
	Service des bacs et bateaux de passage. — Bateaux à vapeur à Anvers. — Service de remorque. — Service sur Tamise. — Frais d'études.	114—116
»	IV. — Ports et côtes. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe. — Port d'Ostende. — Port de Nieuport	<i>ib.</i>
	Phares et fanaux.	116—117
»	V. — Chemin de fer	<i>ib.</i>
»	VI. — Bâtiments civils	118—119
»	VII. — Personnel des ponts et chaussées	<i>ib.</i>
»	VIII. — Mines. — Conseil des mines. — Personnel. — Matériel. — Ingénieurs et conducteurs	120—121
»	IX. — Postes et messageries. — Matériel	<i>ib.</i>
»	X. — Milice et garde civique. — Milice. — Garde civique	122—125
»	XI. — Secours.	<i>ib.</i>
»	XII. — Dépenses imprévues.	<i>ib.</i>
	Récapitulation	124—125
	Observations générales sur le Budget des Travaux publics	127—149

Marine.

	Pages.
TITRE VII. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Marine pour 1840.</i>	151
CHAPITRE I ^{er} . — Art. 1 ^{er} . — Administration centrale. — Personnel	152—153
Art. 2. — Matériel	ib.
» II. — Bâtiments de guerre.	ib.
Art. 1 ^{er} . — Bâtiments de guerre. — Personnel	154—155
Art. 2. — Matériel	ib.
» III. — Art. uniq. — Magasin de la marine	156—157
» IV. — Pilotage. — Art. 1 ^{er} . — Personnel. (Traitement fixe).	158—159
Art. 2. — Personnel. (Dépenses variables.) — Art. 3. — Matériel.	160—161
» V. — Article unique. — Secours maritimes. — (Sauvetage.)	ib.
» VI. — <i>Id.</i> — Constructions	162—163
» VII. — <i>Id.</i> — Secours aux marins blessés, etc.	ib.
Récapitulation	164—165
Observations générales sur le Budget de la Marine.	167—178

Ministère de la Guerre.

TITRE VIII. — <i>Budget des dépenses du Ministère de la Guerre pour 1840.</i>	179
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	180—181
» II. — Solde et masses de l'armée, frais divers des corps.	ib.
» III. — Service de santé	182—183
» IV. — École militaire	184—185
» V. — Matériel de l'artillerie et du génie.	ib.
» VI. — Traitements divers	ib.
» VII. — Dépenses imprévues	ib.
<i>Développements du Budget des dépenses du Ministère de la Guerre pour 1840</i>	187
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	188—189
» II. — SECTION I ^{re} . — Art. 1 ^{er} . — État-major-général.	190—191
» — — — 2. — Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale	192—193
» — — — 3. — État-major des places	194—195
» — — — 4. — Intendance	196—197
» — — — 5. — État-major particulier de l'artillerie	198—199
» — — — 6. — — — du génie	200—201
» — II. — 1 ^{er} . — Solde de l'infanterie	202—203
» — — — 2. — Solde de la cavalerie	204—205
» — — — 3. — Solde de l'artillerie.	206—207
» — — — 4. — Solde des troupes du génie	208—209
» — — — 5. — Solde de la gendarmerie	210—211
» — III. — 1 ^{er} . — Masse de pain	212—213
» — — — 2. — Masse de fourrages	214—215
» — — — 3. — Masse d'habillement et d'entretien	216—217
» — — — 4. — Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.	218—219
» — — — 5. — Masse de renouvellement du harnache- ment et de la bufféterie.	220—221
» — — — 6. — Masse de casernement des chevaux	222—223
» — — — 7. — <i>Id.</i> <i>id.</i> des hommes	224—225
» — — — 8. — Frais de route des officiers	226—227
» — — — 9. — Transports généraux et autres	228—229
» — — — 10. — Primes d'engagement et de rengagement.	230—231
» — — — 11. — Chauffage et éclairage des corps de garde.	232—233
» — — — 12. — Frais de police	234—235
» — — — 13. — Dépenses de vivres aux camps et indem- nités de logement et nourriture	236—237
» — — — 14. — Frais de découcher des gendarmes	238—239
» — — — 15. — Remonte.	240—241
» — — — 16. — Frais de bureau et d'administration des corps	242—243

	PAGES
CHAPITRE III. — Service de santé	244—247
IV. — École militaire	248—249
V. — Art. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie	250—255
Art. 2. — <i>Id.</i> du génie.	254—255
VI. — Traitements divers	256—257
Pièces à l'appui. — Tableau A. — Formation de douze régiments d'infanterie de ligne, pour servir au calcul des traitements et de la solde.	260—261
<i>Id.</i> B. — Formation du 1 ^{er} régiment de chasseurs à pied de quatre bataillons.	262—265
<i>Id.</i> C. — Formation des 2 ^{me} et 5 ^{me} régiments de chasseurs à pied à trois bataillons	264—265
<i>Id.</i> D. — Formation d'un régiment d'élite	266—267
Tableau E. — Formation du bataillon de l'Escout	268—269
<i>Id.</i> F. — <i>Id.</i> de sept régiments de réserve	270—271
<i>Id.</i> G. — <i>Id.</i> de trois compagnies sédentaires	272—275
<i>Id.</i> H. — <i>Id.</i> de deux <i>id.</i> de discipline	274—275
<i>Id.</i> I. — <i>Id.</i> de deux régiments de chasseurs à cheval.	276—277
<i>Id.</i> K. — <i>Id.</i> de deux <i>id.</i> de lanciers.	278—279
<i>Id.</i> L. — <i>Id.</i> de deux <i>id.</i> de cuirassiers	280—281
<i>Id.</i> M. — <i>Id.</i> d'un <i>id.</i> de guides	282—285
<i>Id.</i> N. — <i>Id.</i> de trois <i>id.</i> d'artillerie.	284—285
<i>Id.</i> O. — <i>Id.</i> d'un escadron du train	286—287
<i>Id.</i> P. — <i>Id.</i> d'une compagnie d'ouvriers militaires d'artillerie	288—289
<i>Id.</i> Q. — <i>Id.</i> d'une compagnie de pontonniers	290—291
<i>Id.</i> R. — <i>Id.</i> d'une compagnie d'artificiers sédentaires	292—295
Récapitulation de la dépense pour vivres des troupes qui camperont en 1840, etc.	295
Indication des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes	<i>ib.</i>
État-major-général. — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major-général, pendant 60 jours	296
Infanterie. — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 50 jours et 8 jours de marche	297
Cavalerie. — Devis de la dépense résultant du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.	298
Artillerie. — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 50 jours et 10 jours de marche	299
Génie. — Devis de la dépense résultant du campement de 2 compagnies de sapeurs-mineurs, pendant 60 jours et 6 jours de marche	300
Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 506 jours.	301
Devis de la dépense pour vivres de campagne pour 5 bataillons d'infanterie qui garderont le camp pendant 506 jours	302
Devis de la dépense pour vivres de campagne d'un demi-escadron de cavalerie qui gardera le camp pendant 506 jours	305
Devis de la dépense pour vivres de campagne pour 2 compagnies de sapeurs-mineurs qui garderont le camp pendant 506 jours	304
Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brassaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.	305

Ministère des Finances.

TITRE IX. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Finances pour l'exercice 1840</i>	507
CHAPITRE 1 ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat-général. — Bureau de liquidation avec les Pays-Bas. — Trésor public. — Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.	508—509

CHAPITRE I ^{er} (<i>suite</i>). -- Enregistrement, domaines et forêts. -- Commission des monnaies.	
-- Huissiers et gens de service. -- Vérification de la comptabilité. -- Frais de tournées	510—511
Matériel. -- Service de la monnaie. -- Crédit qui ne figure pas au Budget	512—515
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces. -- Statistique.	514—515
II. -- Administration du trésor dans les provinces. -- Personnel. -- Cais-	
sier-général de l'État	<i>ib.</i>
III. -- Administration des contributions directes, etc. -- Traitement des	
employés du service sédentaire.	516—517
Remises et indemnités des comptables. -- Service actif	518—519
Garantie. -- Poids et mesures. -- Avocats de l'administration. --	
Frais de bureau et de tournées.	520—521
Indemnités. -- Matériel. -- Cadastre. -- Crédit qui ne figure plus	
au Budget	522—525
IV. -- Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.	
-- Personnel. -- Traitement des employés de l'enregistrement.	
-- Employés supérieurs. -- Commis de direction. -- Surveillants	
aux ventes. -- Agents de change	524—525
Traitement des employés du timbre. -- <i>Id.</i> du domaine. -- Canal	
de Pommerœul à Antoing. -- Canal de Charleroy. -- Sambre	
canalisée. -- Houillère de Kerkrade. -- Bateaux à vapeur à Au-	
vers. -- Surveillant aux fabriques. -- Imprimerie normale. --	
Direction	526—527
Traitements des agents forestiers. -- Remises des receveurs	528—529
Frais de bureau. -- Matériel. -- Dépenses du domaine	530—531
Entrepôt d'Anvers. -- Article qui ne figure plus au Budget.	532—535
V. -- Employés en disponibilité	<i>ib.</i>
VI. -- Dépenses accidentelles et imprévues	<i>ib.</i>
Récapitulation	554—557

Non-Valeurs et Remboursements.

TITRE X. -- <i>Développements du Budget des Non-Valeurs et Remboursements</i>	
<i>pour 1840</i>	559
CHAPITRE I ^{er} . -- Non-valeurs	540—541
" II. -- Remboursements.	<i>ib.</i>
" III. -- Péage	<i>ib.</i>
Récapitulation	<i>ib.</i>